

OMD actu

n°94 | Février 2021

Relance
Renouveau
Résilience





Empowering You!



eTrade Hubs

The next generation IT solutions for trade

Tools



Duty Calculator (ABACUS)

Get estimated duty for goods, discover detailed information about Customs Duties, taxes, and Levies.



Classification Tool (SWITCH)

Get HS Code and Regulatory Requirement, discover detailed information about imports and exports requirement, tariffs, regulatory requirements and trade statistics.



Electronic Certificate of Origin (CUBE)

CUBE is a web-based electronic system through which traders and their agents can apply for their preferential or non-preferential electronic Certificate of Origin from Chambers.



Trader Register System (AXIS)

Application management, billing, electronic payment, workflow management, certification management, 3rd party interfaces.



Risk Management

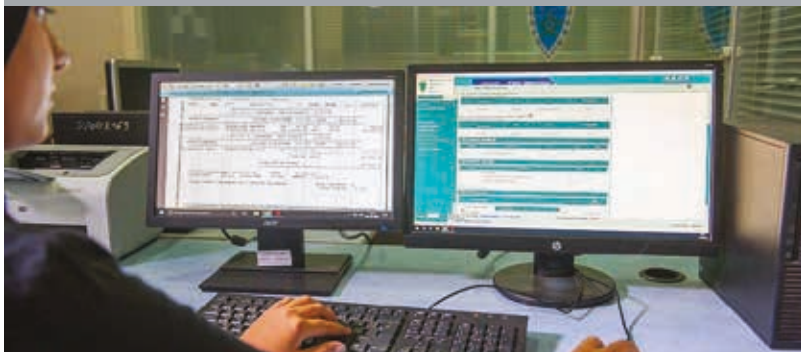
is an intelligence-enabled system that helps Customs, Regulatory and Security agencies to automatically risk assess trade data (Goods declaration and Cargo data) and select them for control, also suggesting the mode of treatment.



Air Manifest

The system allow Airline/Agent to submit, register and modify their electronic manifest using IATA Cargo XML standard to Customs, Airport Authority and Terminal Operators before the arrival of cargo in a destination country.

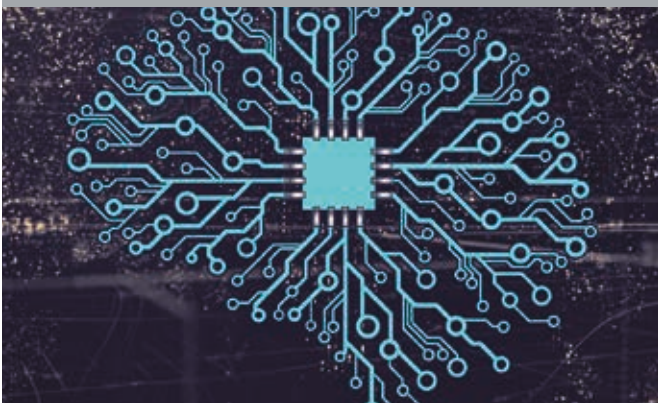
16 DOSSIER **Dématérialisation des procédures douanières : retour d'expérience de la Douane marocaine**



34 DOSSIER **TradeTrust ou comment accélérer la numérisation du commerce international**



38 DOSSIER **Améliorer la détection des échanges de nature stratégique via l'apprentissage automatique**



50 PANORAMA **Évaluation du processus de mainlevée : l'expérience du Brésil**



74 FOCUS **Sécurité des aliments : déterminer les chaînons manquants pour libérer le plein potentiel de la coopération**



5 FLASH INFOS

- 5 L'OMD lance son nouveau cycle de planification stratégique
- 6 Projet TENTACLE : renforcer les capacités de lutte contre le blanchiment de fonds et contre le financement du terrorisme
- 8 Lutte contre les atteintes à l'environnement : aperçu des activités récentes et futures de l'OMD
- 10 De nouveaux documents ajoutés au Dossier sur le commerce électronique
- 10 Un Cours sur l'analyse des données désormais disponible sur CLiKC!

12 DOSSIER: RELANCE, RENOUVEAU, RÉSILIENCE

- 13 Quelques mots concernant le thème de l'OMD pour 2021
- 16 Dématérialisation des procédures douanières : retour d'expérience de la Douane marocaine
- 22 La numérisation des carnets ATA : un aperçu du projet pilote de l'ICC
- 26 Comment les instruments numériques peuvent améliorer le respect des mesures SPS
- 30 Nouvelles capacités de traitement avant l'arrivée : ce que l'exemple du Monténégro nous apprend sur la mesure de la performance en douane
- 34 TradeTrust ou comment accélérer la numérisation du commerce international
- 38 Améliorer la détection et la classification des échanges de nature stratégique à travers l'apprentissage automatique
- 42 Améliorer le partage des données grâce aux chaînes de blocs
- 46 La Douane de Malaisie réalise un test d'acceptation usine en ligne

47 PANORAMA

- 47 Trafic de déchets: suggestions pour renforcer la lutte contre la fraude dans ce domaine
- 49 Guichet unique et Accords sur le niveau de service pour faciliter le commerce transfrontalier à Oman
- 50 Évaluation du processus de mainlevée du fret : le Brésil partage son expérience

55 POINT DE VUE

- 55 Les outils de communication et de collaboration : comprendre les risques et les opportunités
- 58 L'harmonisation des procédures, un travail encore en cours
- 62 Transformer les équipes de gestion des opérations douanières en acteurs stratégiques

65 FOCUS: QUALITÉ ET SÉCURITÉ DES PRODUITS

- 66 Opération Stop : bilan et perspectives
- 70 Contrôler la sécurité des produits en période de COVID-19
- 74 La sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale : déterminer les chaînons manquants pour libérer le plein potentiel de la coopération
- 78 Le Nigeria : deux agences, une mission

80 ÉVÉNEMENTS

- 80 La technologie en temps de pandémie

Rédactrice/Journaliste Laure Tempier

Assistante de publication Sylvie Degryse

Abonnements en ligne

<http://www.wcoomd.org/en/media/wco-news-magazine/subscriptions.aspx>

Publicités



Bernard Bessis bernard.bessis@bb-communication.com

Éditeur

Organisation mondiale des douanes

Rue du Marché, 30, B-1210 Bruxelles, Belgique

Tel.: +32 (0)2 209 94 41 - Fax: +32 (0)2 209 92 62

communication@wcoomd.org

www.wcoomd.org

Note de la rédaction

OMD Actualités est distribué gratuitement en français et en anglais aux administrations des douanes, aux organisations internationales, aux organisations non gouvernementales, aux opérateurs commerciaux et autres lecteurs concernés. Les idées exprimées dans les articles sont celles des auteurs et ne traduisent pas nécessairement le point de vue officiel de l'Organisation mondiale des douanes. Toute contribution en français ou en anglais est la bienvenue, mais doit nous parvenir pour le **15 avril 2021** au plus tard. L'OMD se réserve toutefois le droit de publier, de ne pas publier, ou de corriger ces articles de façon à ce qu'ils soient conformes à la ligne éditoriale du magazine. Le Service Communication reste à votre disposition pour les demandes d'abonnement, la réception d'articles, et toute autre information en rapport avec OMD Actualités, à l'adresse électronique suivante : communication@wcoomd.org.

Copyright © Organisation mondiale des douanes

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. Toute demande concernant la traduction, la reproduction ou l'adaptation du présent document doit être adressée à copyright@wcoomd.org.

Remerciements L'équipe de rédaction tient à exprimer ses sincères remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de ce magazine.

Illustrations Nos sincères remerciements à toutes les personnes qui nous ont fourni gracieusement des photos, logos et dessins pour illustrer la présente édition.

Photo de couverture © Paulo Paiva / AGIF

Légende photo Des conteneurs transportant des doses de l'un des vaccins contre le COVID-19 sont déchargés à l'aéroport international de Guararapes (Brésil) le 18 janvier.

Design www.inextremis.be



inextremis
Distinctive Communication

L'OMD lance son nouveau cycle de planification stratégique

Lors de sa session de décembre 2019, la Commission de politique générale de l'OMD a clairement indiqué qu'il convenait de renforcer le lien entre le Plan stratégique de l'OMD, document qui définit des objectifs et des cibles concrètes à l'intention des Membres de l'OMD pour une période de trois ans, et l'Étude sur l'environnement douanier, document publié annuellement qui donne un aperçu des principales tendances mondiales qui ont un impact sur les opérations douanières ou qui pourraient les affecter à l'avenir.

Outre cette décision, les Membres de l'Organisation, par le biais de différents organes de travail, ont convenu d'utiliser une méthode prospective pour préparer de manière plus efficace l'OMD à répondre aux défis et aux opportunités à venir.

Prospective stratégique

Il est difficile de prédire l'avenir, comme l'a clairement démontré la pandémie de COVID-19. Toutefois, ce caractère imprévisible n'est pas une excuse pour ne pas se préparer. La plupart des observateurs sont d'accord pour dire que de nombreux dirigeants et décideurs du secteur privé et du secteur public auraient pu mieux préparer leurs organisations à répondre aux crises, y compris à la crise sanitaire actuelle et aux innombrables problèmes complexes qu'elle a soulevés.

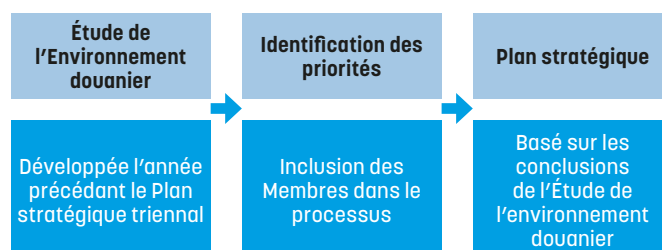
Bien que la prospective stratégique soit un concept relativement peu connu au sein des administrations des douanes, il pourrait constituer la voie de l'avenir, leur permettant de s'assurer qu'elles disposent des outils réglementaires et techniques nécessaires pour répondre de manière adéquate à une série de scénarios possibles. Pour citer l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) « *la prospective stratégique est une façon structurée et systématique d'utiliser des idées concernant l'avenir pour anticiper et mieux se préparer au changement. Il s'agit d'explorer les futurs plausibles qui pourraient surgir et les opportunités et défis qui pourraient se présenter. Nous pouvons alors utiliser ces idées pour prendre de meilleures décisions et agir maintenant.* »^{1,2}

Le cycle de planification stratégique que l'OMD vient d'entamer tient compte de cet objectif: utiliser des méthodes de prévision qui permettent à l'organisation d'anticiper l'avenir de manière plus précise, de s'assurer que les douanes et l'OMD restent en phase avec l'évolution de l'environnement et continuent à servir les opérateurs économiques et les gouvernements.

Une stratégie de l'OMD clairement liée à l'environnement mondial

Afin d'initier cette démarche, un document présentant une série de scénarios possibles ainsi que la réponse douanière pour chacun d'eux sera préparé. Il s'agira d'une nouvelle version de l'*Étude de l'environnement douanier* qui couvrira une période de trois ans et sera incluse dans le Plan stratégique 2022-2025. Les Membres de l'OMD et le Secrétariat travailleront ensemble à la rédaction de ce document et consulteront aussi les représentants du secteur privé. Les consultations ont déjà commencé puisque le Secrétariat de l'OMD a tenu son premier cycle de quatre réunions régionales en novembre 2020. Deux autres sont planifiées pour les autres régions de l'OMD en 2021. Des réunions séparées ont aussi eu lieu entre les cadres supérieurs du Secrétariat de l'OMD et le Groupe consultatif du secteur privé en janvier 2021.

Le Plan stratégique 2022-2025 sera développé sur cette base. L'approche de l'OMD peut se résumer comme suit:



La nouvelle *Étude de l'environnement douanier* et le prochain Plan stratégique 2022-2025 permettront au Secrétariat et aux Membres de l'OMD de s'engager ensemble sur des objectifs communs. L'objectif sous-jacent vise à redynamiser la communauté douanière et s'assurer qu'elle aille de l'avant, de manière harmonieuse, pour répondre aux défis anticipés et imprévus.

La nouvelle Étude sera présentée aux sessions de la Commission de politique générale et du Conseil de juin 2021. Le Plan stratégique 2022-2025 devrait être entériné un an plus tard, soit lors des sessions de la Commission de politique générale et du Conseil de juin 2022.

En savoir +

<http://www.wcoomd.org>

1 <https://www.oecd.org/strategic-foresight>

2 NT: traduction non officielle



Projet TENTACLE : renforcer les capacités de lutte contre le blanchiment de fonds et contre le financement du terrorisme

Par l'équipe en charge du programme de lutte contre le blanchiment de fonds et contre le financement du terrorisme, Secrétariat de l'OMD

Le Projet TENTACLE, dirigé par le Secrétariat de l'OMD et financé par le Bureau des affaires internationales de stupéfiants et de répression du Département d'État américain, vise à mobiliser les douanes, les cellules de renseignement financier (CRF) et les services de police autour de la lutte contre les systèmes de blanchiment de fonds et à renforcer leurs capacités. Mené conjointement avec le Groupe Egmont des CRF et INTERPOL, le projet TENTACLE concentre ses efforts sur le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme en Asie, en Amérique latine, en Afrique, en Europe orientale et au Moyen-Orient.

La circulation mondiale des produits illicites de la criminalité et le financement du terrorisme sont une menace pour la sécurité mondiale et la stabilité du système financier mondial. Selon les estimations du Fonds monétaire international, entre 1 600 et 4 000 milliards de dollars seraient blanchis chaque année, ce qui équivaut à 2 à 5 % du produit intérieur mondial. L'impact économique mondial du terrorisme est également alarmant : environ 58 milliards de dollars par an de 2008 à 2018¹.

Les organisations criminelles transnationales et les organisations terroristes n'ont de cesse d'exploiter les nœuds douaniers pour blanchir l'argent généré par leurs activités illégales. Les douanes, première ligne de défense aux frontières extérieures, ont la mission cruciale de repérer et d'empêcher le mouvement international d'espèces ou d'équivalents, de pierres précieuses ou de métaux précieux et d'autres articles de valeur de contrebande.

Consciente de cette menace croissante et du rôle primordial que jouent les douanes dans la lutte contre le blanchiment de fonds, l'OMD a créé en 2018 le Programme de lutte contre le blanchiment

de fonds et contre le financement du terrorisme. Ce programme, le plus récent de la Sous-Direction Contrôle et Lutte contre la fraude, vise à renforcer la capacité des Membres à lutter contre le blanchiment de fonds et contre les flux financiers illicites.

En janvier 2019, avec l'aide financière du Fonds de coopération douanière du Japon, le Programme a organisé un atelier régional Asie-Pacifique de l'OMD à Kashiwa, au Japon, auquel ont participé des représentants de 19 services douaniers, d'INTERPOL et de la CRF du Japon. Suite à l'atelier, une opération a été menée du 26 août au 6 octobre 2019 avec le soutien de ces services et de l'unité de lutte contre la criminalité financière d'INTERPOL. Elle a conduit à la saisie et à la confiscation de plus de 5 millions de dollars en espèces et en or, que des malfaiteurs passaient en contrebande à travers les frontières internationales. Cette opération a également permis l'arrestation de 14 blanchisseurs de fonds. Le succès de l'opération TENTACLE Asie-Pacifique a conduit à la création du Projet TENTACLE, initiative de trois ans visant à lutter contre le blanchiment de fonds et contre le financement du terrorisme.

1 Global Terrorism Index, 2019.

Projet TENTACLE

Le Projet TENTACLE, principal composant du Programme de lutte contre le blanchiment de fonds et contre le financement du terrorisme, est une initiative dirigée par le Secrétariat de l'OMD qui vise à lutter contre la contrebande d'espèces en vrac et la contrebande de pierres précieuses et de métaux précieux. Il contient également un volet enquêtes sur le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme à la suite de saisies aux frontières, et un volet collaboration entre les services douaniers, les CRF et les services de police. Le Secrétariat de l'OMD a organisé son premier atelier Projet TENTACLE pour l'Afrique en septembre 2020, et un autre pour les pays d'Amérique latine en janvier 2021, en collaboration avec INTERPOL et le Groupe Egmont.

Le Projet TENTACLE vise à améliorer la sécurité régionale en menant des activités de renforcement des capacités, en organisant des opérations coup de poing de lutte contre la fraude et en soutenant le recours au renseignement dans le monde entier. Outre des formations aux techniques de détection et d'enquête, il propose aussi de renforcer les capacités en matière de renseignements sur la criminalité financière et de planification opérationnelle. Les résultats obtenus font l'objet d'un suivi et sont téléchargés dans la bibliothèque en ligne FinCRIME.

Bibliothèque en ligne FinCRIME

La bibliothèque en ligne FinCRIME est une plateforme de renseignements sur la criminalité financière ; elle est hébergée sur la plateforme du Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN) de l'OMD. Elle contient des informations sur les systèmes de blanchiment de fonds mis en lumière dans le cadre de la lutte contre la fraude aux frontières, par exemple le marché noir du peso, la contrebande d'espèces en vrac et le blanchiment de fonds sous le couvert d'opérations commerciales. Elle met en évidence les nouvelles tendances et les nouveaux mécanismes de blanchiment de fonds en matière douanière, les méthodes de dissimulation ainsi que les principales affaires et alertes douanières. Enfin, on y attire l'attention sur les événements marquants liés aux saisies d'espèces, d'équivalents monétaires, de pièces, de pierres précieuses et de métaux précieux, ainsi qu'à toute saisie liée au blanchiment de fonds sous le couvert d'opérations commerciales.

Manuel de coopération Douane - CRF

L'OMD et le Groupe Egmont ont élaboré ensemble le Manuel de coopération Douane - CRF, qui doit servir de référence aux services douaniers et aux CRF dans la lutte contre les activités de blanchiment de fonds et de financement du terrorisme dans le secteur douanier. Ils ont publié le Manuel sur leur site web respectif le 27 mars 2020.

Ce manuel vise à améliorer les mesures conjointes prises au niveau mondial contre le blanchiment de fonds qui prend la forme de contrebande d'espèces en vrac, de pierres précieuses ou de métaux précieux ou encore de blanchiment sous le couvert d'opérations commerciales. Il vise aussi à aider les services douaniers et les CRF du monde entier à créer des structures plus solides et plus formelles de lutte contre le blanchiment de fonds et contre le financement du terrorisme et à améliorer le renseignement sur la criminalité financière. Le manuel sera bientôt disponible en anglais, français, espagnol, arabe, portugais et russe.

Ateliers de renforcement des capacités dans le cadre de l'opération TENTACLE

Le Projet TENTACLE fait appel à des experts de la lutte contre le blanchiment de fonds et contre le financement du terrorisme pour organiser des ateliers de formation destinés à améliorer les compétences des agents des douanes de première ligne et des superviseurs de niveau intermédiaire, ainsi que des analystes des CRF, dans la lutte contre la contrebande d'espèces, la contrebande de pierres précieuses et de métaux précieux, et le blanchiment de fonds sous le couvert d'opérations commerciales. Il fait également appel à des experts des CRF et d'INTERPOL dans le cadre de ces initiatives de renforcement des capacités.

Publications disponibles

OMD et Groupe Egmont (2020). *Manuel de coopération Douane - CRF* (disponible en anglais et en français ; version espagnole, arabe, portugaise et russe en préparation).

GAFI et OCDE (2010). *Meilleures pratiques internationales : Détecter et empêcher le transport physique transfrontière illicite d'espèces et d'instruments au porteur négociables* (anglais, arabe, espagnol, français).

Groupe Asie/Pacifique sur le blanchiment de capitaux (2012). *APG Typology Report on Trade Based Money Laundering* (anglais).

OMD (2008). *Directives douanières relatives à la lutte contre le blanchiment de fonds et le financement du terrorisme* (anglais, arabe, français).

<http://www.wcoomd.org/fr/topics/enforcement-and-compliance/activities-and-programmes/money-laundering-and-terrorist-financing.aspx>

En savoir +

enforcement@wcoomd.org

Lutte contre les atteintes à l'environnement : aperçu des activités récentes et futures de l'OMD

Par l'équipe du Programme sur l'environnement, Secrétariat de l'OMD

Dans le cadre du Programme sur l'environnement, le Secrétariat de l'OMD s'efforce de renforcer le rôle de la douane dans le domaine des questions environnementales. Il rappelle constamment aux administrations des douanes l'importance de mettre en œuvre les différents accords sur l'environnement en vigueur, met à jour le matériel de formation existant et en développe de nouveaux, met en place des activités de renforcement des capacités et organise des opérations de lutte contre la fraude.

Cependant, il convient d'en faire davantage pour assurer le respect de la législation en matière environnementale. Le Secrétaire général des Nations Unies, António Guterres¹ disait déjà en 2019 que le « changement climatique risque d'atteindre un point de non-retour » et le Forum économique mondial écrit dans son Rapport sur les risques mondiaux de 2020 que les questions environnementales sont parmi les plus pressantes comparativement aux autres catégories de risques à court et long terme (par ex: économiques, sociétaux et technologiques).²

Cet article présente les dernières activités entreprises dans le cadre du Programme sur l'environnement et fournit un aperçu des perspectives d'avenir. L'objectif est d'encourager les administrations qui souhaitent renforcer leurs capacités en matière de lutte contre la fraude environnementale à entrer en relations avec l'équipe chargée du Programme afin de discuter de leurs besoins et des moyens d'y répondre.

Trafic illicite d'espèces sauvages

Plusieurs administrations des douanes des pays d'Afrique sub-saharienne, d'Asie et d'Amérique du Sud participent au projet INAMA qui vise à renforcer leurs capacités à lutter contre le trafic d'espèces sauvages. Certaines ont eu l'occasion récemment de suivre une formation sur les méthodes de travail à utiliser dans le cadre de processus aussi divers que le ciblage et la constatation d'une infraction, le recueil et la conservation des preuves, ou encore le stockage des biens saisis. Cette formation a été développée et dispensée dans le cadre du Programme COPES de l'OMD. À ce jour, deux ateliers ont été organisés en ligne en raison de la pandémie de COVID-19.

Un autre atelier COPES a été organisé pour plusieurs administrations en Afrique subsaharienne francophone sous les auspices du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC), qui comprend l'OMD, le Secrétariat de la CITES, INTERPOL, ONUDC et la Banque mondiale. Les partenaires de l'ICCWC ont par ailleurs également organisé d'autres webinaires sur une grande variété de sujets.

Un volet particulier du Programme INAMA, portant sur l'amélioration des pratiques en matière de gestion des risques au Malawi, Nigeria et au Vietnam et financé par la GIZ (Agence de coopération internationale allemande), s'est terminé en décembre 2020. Une réunion a été organisée avec les représentants du Nigeria et du Vietnam pour faire le point sur leur expérience et les progrès réalisés, et discuter des activités futures.

L'Opération conjointe OMD-INTERPOL THUNDER 2020 a réuni 103 pays et a donné lieu à plus de 2000 saisies d'espèces sauvages et produits forestiers, avec un total de 699 arrestations. La contrebande saisie comprenait plus de 1,3 tonnes d'ivoire, plus d'une tonne d'écaillés de pangolin (l'équivalent d'environ 1700 pangolins), 56,2 tonnes de produits marins, 950 tonnes de bois (l'équivalent de 87 camions), 15,9 tonnes de plantes, et plus de 45 500 spécimens de plantes et d'animaux vivants.

1 Manzanaro, S. S. 2019. "COP25 in Madrid: UN Secretary-General Guterres Says Planet Is 'Close to a Point of No Return.'" Euronews, 3 December 2019. <https://www.euronews.com/2019/12/02/live-un-leaders-anddelegates-arrive-in-madrid-for-the-climatechange-summit>.

2 Forum économique mondial 2020, Rapport sur les risques mondiaux 2020, consulté le 15 novembre 2020, http://www3.weforum.org/docs/WEF_Global_Risk_Report_2020.pdf.

Déchets illégaux et substances contrôlées par le Protocole de Montréal

L'Opération DEMETER, dont la première édition remonte à 2009, est probablement la face la plus connue des efforts déployés par la communauté douanière s'agissant de mettre en œuvre à la fois les dispositions de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, et les dispositions du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, y compris l'Amendement de Kigali. Cet amendement engage les pays à éliminer graduellement la production et la consommation d'hydrofluorocarbures (HFC) qui contribuent au réchauffement et au changement climatique.

L'Opération DEMETER VI a compté sur la participation de 73 agences de lutte contre la fraude qui ont uni leurs efforts avec les partenaires régionaux et internationaux. Cet effort concerté de la lutte contre la fraude a donné lieu à 131 saisies dont plus de 99 000 tonnes de déchets et approximativement 42 tonnes de substances contrôlées par le Protocole de Montréal.

Plusieurs articles ont été publiés dans les dernières éditions d'OMD Actualités³ sur le commerce illicite de déchets, y compris un article rédigé par le Secrétariat de la Convention de Bâle expliquant les dernières avancées en matière de réglementation internationale régissant le mouvement transfrontière des déchets, ainsi que le matériel et les activités de formation disponibles.⁴ La question des déchets a également fait l'objet de nombreux échanges de vues lors des récentes sessions du Comité de la lutte contre la fraude.

L'avenir

En 2021, le Secrétariat de l'OMD prévoit d'étendre les activités de son Programme sur l'environnement grâce à un nouveau financement. Il s'agira notamment de :

- continuer à aider les pays à renforcer leurs capacités de lutte contre la fraude dans le domaine de la lutte contre le commerce illicite d'espèces sauvages. Un financement a été reçu pour appuyer les administrations des douanes suivantes: Cameroun, Namibie, Nigeria, Ouganda, Indonésie, RDP Lao, Malaisie, Vietnam, Brésil, Colombie, Équateur, Guyane et Pérou ;
- soutenir le « Partenariat de la Convention de Bâle sur les déchets plastiques »⁵ qui cherche notamment à promouvoir une gestion écologiquement rationnelle des déchets plastiques en recueillant et analysant les informations sur les mouvements transfrontières des déchets plastiques ;

Tableau 1 – Dernières activités du Programme sur l'environnement

| Type d'événements | Nombre de pays représentés | Nombre de fonctionnaires ayant participé |
|---|----------------------------|--|
| 3 ateliers COPES | 10 (INAMA) + 5 (ICCWC) | 25 (INAMA) + 18 (ICCWC) |
| Réunion virtuelle de bilan sur la composante INAMA-GIZ | 2 | 5 |
| Webinaires ICCWC | 26 | 97 |
| Opération THUNDER 2020 | 103 | 116 Correspondants nationaux |
| Opération DEMETER VI | 73 | 104 Correspondants nationaux |

- appuyer le « Réseau environnemental pour l'optimisation du respect de la réglementation sur le tarif illicite » (ENFORCE)⁶ créé par les Parties de la Convention de Bâle. Le Secrétariat de l'OMD est devenu membre à part entière de ce Réseau en 2020.

Participer

Les administrations qui souhaitent recevoir de l'aide dans les domaines susmentionnés sont invitées à contacter l'équipe du Programme sur l'environnement. L'équipe a adapté ses méthodes de travail et peut dispenser soutien et formations à distance.

En savoir +

EnvironmentProg@wcoomd.org

Nos donateurs

- Direction générale de la coopération internationale et du développement de la Commission européenne (DEVCO)
- Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales du Royaume-Uni (DEFRA)
- Bureau international des stupéfiants et de l'application de la loi du Département d'État des États-Unis
- GIZ (Agence de coopération internationale allemande)

3 Voir l'article du Secrétariat de l'OMD sur la nécessité de recueillir plus de données afin d'avoir une vue d'ensemble du trafic international des déchets <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/omd-actualites-88/illegal-waste-trafficking>

4 <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/omd-actualites-91-fevrier-2020/focus-on-the-transboundary-movements-of-wastes>

5 <http://www.basel.int/Implementation/Plasticwaste/PlasticWastePartnership/tabid/8096/Default.aspx>

6 <http://www.basel.int/Implementation/TechnicalAssistance/Partnerships/ENFORCE/Overview/tabid/4526/Default.aspx>

De nouveaux documents ajoutés au Dossier sur le commerce électronique

Lors de sa session de décembre 2020, le Conseil de l'OMD a approuvé les derniers documents qui manquaient au Dossier sur le commerce électronique de l'OMD. Il s'agit de trois annexes aux spécifications techniques du Cadre de normes pour le commerce électronique transfrontalier intitulées : *Jeux de données de référence pour le commerce électronique transfrontalier* ; *Approches en matière de recouvrement des recettes* ; et *Parties prenantes du commerce électronique : rôles et responsabilités*.

Le document *Jeux de données de référence pour le commerce électronique transfrontalier* fournit des exemples de jeux de données que certaines administrations douanières recueillent dans le cadre de projets pilotes ou de la mise en œuvre du Cadre de normes dans le but d'identifier, de cibler et de suivre les petits envois générés par le commerce électronique.

Le document *Approches en matière de recouvrement des recettes* décrit des modèles existants de recouvrement des recettes, l'objectif étant d'en faciliter la compréhension.

Le document *Parties prenantes du commerce électronique : rôles et responsabilités* contient une description claire des rôles et responsabilités de diverses parties prenantes intervenant dans le commerce électronique. L'objectif est d'apporter transparence et prévisibilité au mouvement transfrontalier des marchandises ; le document n'ajoute aucune obligation supplémentaire pour les parties prenantes.

Le Conseil a également approuvé le *Mécanisme de mise à jour/modification du Cadre de normes pour le commerce électronique* et la première édition du *Recueil des études de cas sur le commerce électronique* qui contient 17 études de cas illustrant la manière dont les douanes abordent des questions prioritaires comme l'échange de données électroniques préalables, la facilitation, la sécurité, la sûreté et le recouvrement des recettes (y compris les seuils *de minimis*).

Enfin, le Conseil a pris acte des activités de renforcement des capacités réalisées par le Secrétariat et des indicateurs de performance développés au printemps 2020 et qui permettent aux administrations douanières d'évaluer leur niveau de mise en œuvre du Cadre de normes.

En savoir +

<http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/frameworks-of-standards/ecommerce.aspx>



© AdobeStock

Un Cours sur l'analyse des données désormais disponible sur CLiKC!

Un cours en ligne sur l'analyse des données est désormais disponible en anglais et en français via la plateforme CLiKC! de l'OMD (section eLearning). Développé grâce au financement de la Douane de Corée, il est destiné aux fonctionnaires des douanes qui souhaitent devenir des analystes débutants. Il est structuré pour acquérir une connaissance approfondie de ce qu'est la science des données, pour développer des compétences pratiques de gestion des données et pour apprendre les bases de la programmation Python et les notions clés de l'apprentissage machine.

En savoir +

<https://cli kc.wcoomd.org>



Health Screening

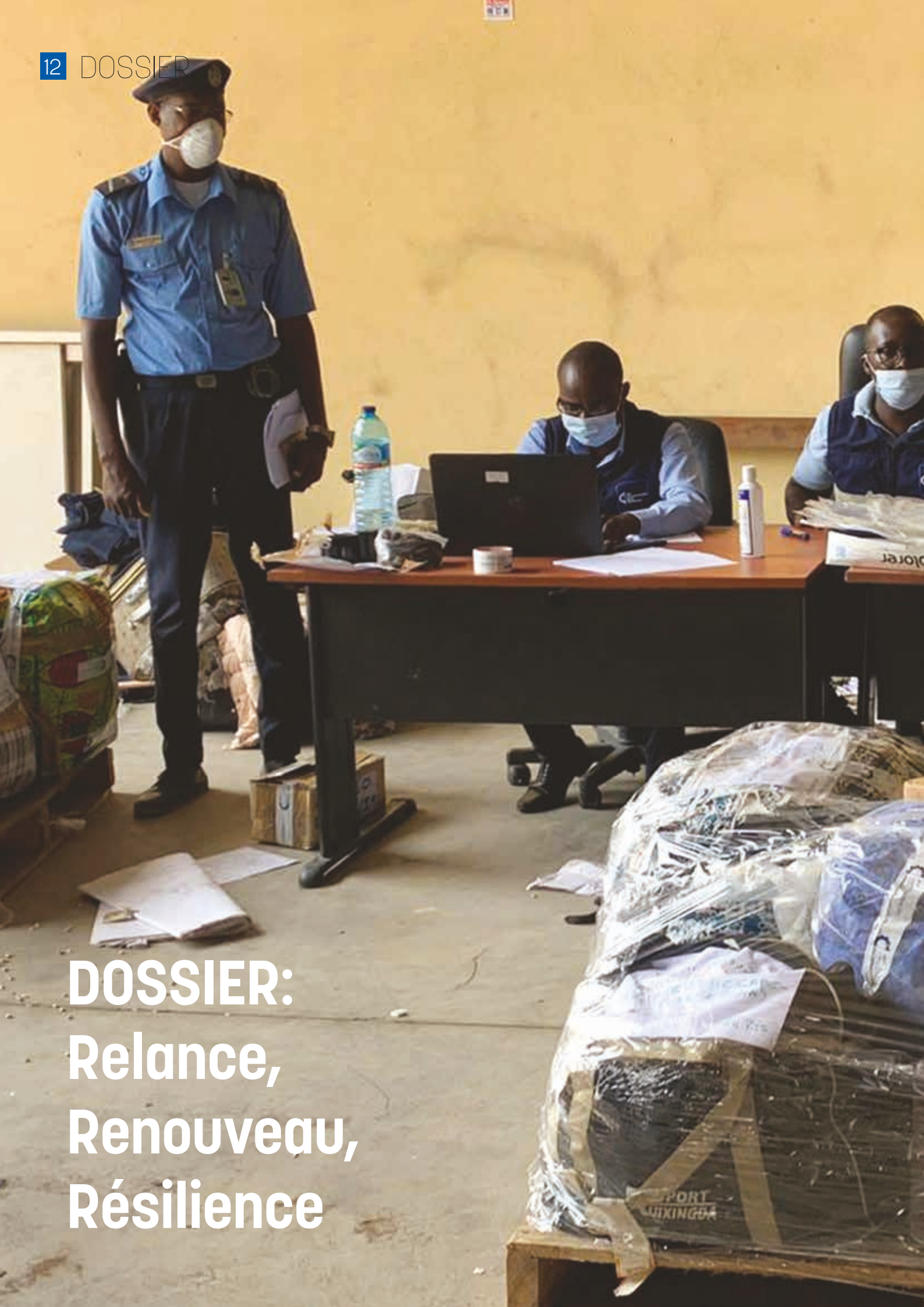


Disinfection



Contactless Operation





DOSSIER:
Relance,
Renouveau,
Résilience

Quelques mots concernant le thème de l'OMD pour 2021

Par Kunio Mikuriya, Secrétaire général de l'OMD

Chaque année, le Secrétariat de l'OMD choisit un thème pertinent pour la communauté douanière internationale et pour ses partenaires. Le slogan pour 2021, « Relance, Renouveau, Résilience : la douane au service d'une chaîne logistique durable », est une invitation que l'OMD lance aux administrations des douanes afin qu'elles contribuent aux efforts visant à sortir de la crise actuelle générée par la pandémie de COVID-19 et à reconstruire l'économie, dans un contexte nouveau, où la vie quotidienne est marquée par la distanciation sociale, le travail à domicile, la numérisation et la forte croissance du commerce électronique. Les efforts collectifs consentis par la communauté douanière internationale pour relever ce défi permettront de renouveler le système douanier et de rendre les chaînes logistiques plus durables.

Relance, renouveau et résilience

En préservant la fluidité des échanges commerciaux légitimes à travers un dédouanement efficace, il sera possible de contribuer à ce que l'économie se remette des effets de la crise actuelle en s'assurant d'une base fiscale solide, avec un recouvrement juste des recettes. Nous savons que les efforts en ce sens ne peuvent être consentis dans l'isolement et qu'ils exigent, au contraire, la coopération de toutes les agences présentes aux frontières, du secteur privé ainsi que des autres intervenants de la chaîne logistique. À la lumière des enseignements que nous pouvons tirer de notre démarche collaborative durant la crise, nous devrions examiner la façon dont les marchandises sont dédouanées aux frontières sous une perspective complètement nouvelle, nous pencher sur la façon dont nous pourrions adapter nos flux de travail et nos procédures conjointement avec nos partenaires, veiller à rester souples et réactifs face aux changements constants intervenant dans le monde du commerce et améliorer la transparence de nos politiques et de nos objectifs en matière de commerce.

Face aux nouveaux défis et aux nouvelles menaces, compte tenu de l'essor du commerce électronique en particulier, nous avons besoin de solutions technologiques de pointe et d'une approche innovante pour stimuler le renouveau, afin de permettre aux douanes de s'adapter aux exigences dictées par un environnement évolutif, tout en assurant leur propre pérennité. La pandémie de COVID-19 a montré la pertinence des principaux concepts que nous défendons depuis des années, notamment des méthodes de dédouanement entièrement numérisées et dématérialisées, de l'utilisation de la technologie pour détecter les importations qui méritent une inspection plus détaillée et de la mise en place de contrôles automatisés rapides et efficaces.





La grande priorité aujourd'hui est d'appuyer la distribution des vaccins contre la COVID-19. Ce processus a déjà commencé et risque de durer encore plusieurs mois.

Les personnes doivent évidemment rester au cœur de toutes les stratégies visant à renforcer la résilience. L'atout le plus important d'une organisation reste son personnel. Pour réaliser leur mission, les douanes ont besoin d'effectifs qui possèdent les connaissances nécessaires et qui soient adéquatement formés, dirigés et appuyés pour être résilients. Une équipe résiliente se compose donc d'individus en bonne santé (physique, mentale et émotionnelle), dynamiques, capables de s'adapter, motivés par leur travail et leur mission, productifs et engagés.

Garantir une distribution rapide et fiable des vaccins contre la COVID-19 à travers les frontières

La grande priorité aujourd'hui est d'appuyer la distribution des vaccins contre la COVID-19. Ce processus a déjà commencé et risque de durer encore plusieurs mois. Le dédouanement des vaccins et des fournitures et équipements nécessaires à toute campagne de vaccination doit absolument s'effectuer avant l'arrivée et suivre de préférence les recommandations préconisées par la « Résolution sur le rôle de la douane dans la facilitation des mouvements transfrontaliers de médicaments et vaccins revêtant une importance cruciale », adoptée en décembre 2020 par le Conseil de l'OMD.

D'autres orientations sont fournies par la déclaration conjointe que j'ai récemment signée avec la Secrétaire générale de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Mme Fang Li, et dans laquelle nous appelons les gouvernements à mettre en place une série de mesures afin d'accélérer le transport aérien et la distribution des vaccins contre la COVID-19.

Le Secrétariat de l'OMD a aussi publié les références de classement dans le Système harmonisé (SH) des vaccins et des fournitures et équipements nécessaires à la vaccination. Les outils et le matériel d'orientation mis au point par le Secrétariat de l'OMD, les organisations internationales partenaires et les associations professionnelles, ainsi que les pratiques des Membres de l'OMD sont rassemblés dans une même page sur notre site Web.¹

Puisque la douane est appelée à contrôler la sûreté des produits importés et à protéger les citoyens des produits médicaux contrefaisants, le Secrétariat de l'OMD a organisé des webinaires avec les fournisseurs de vaccins durant lesquels ces derniers ont partagé des informations sur le processus de fabrication et de distribution des vaccins, sur les exigences d'étiquetage et d'emballage, ainsi que sur la manière de vérifier l'authenticité des produits.

¹ <http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/activities-and-programmes/natural-disaster/covid19-vaccines-distribution.aspx>

Enfin, le Secrétariat est en train d'organiser une deuxième édition de l'opération STOP qui cible le commerce illicite des produits généralement utilisés pour établir un diagnostic ou pour traiter la COVID-19. Dans le présent numéro, sous la section « Focus » du magazine, vous trouverez non seulement un compte-rendu de la première édition de cette opération mais aussi plusieurs autres articles sur la problématique du contrôle de la qualité et de la conformité des produits et sur la coopération entre les douanes et les autorités chargées de la surveillance du marché.

Contenu du Dossier

Quelques mots sur le contenu du dossier que nous vous proposons. Dans les pages qui suivent, vous trouverez d'abord un article de la Douane marocaine expliquant l'itinéraire de cette administration sur la voie de la modernisation et comment la COVID-19 lui a permis de prendre pleinement la mesure des changements introduits.

Vient ensuite un article de la Chambre de commerce internationale (ICC) sur la numérisation des procédures du carnet ATA. L'ICC y explique le fonctionnement de son système de carnet ATA numérique et offre un aperçu général de sa structure et de son architecture ainsi qu'un résumé des progrès réalisés en vue du plein déploiement du système.

La numérisation fait également l'objet d'un article soulignant la nécessité de revoir les processus actuels de mise en œuvre de l'Accord sanitaire et phytosanitaire de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et expliquant comment l'adoption des technologies de l'information pour améliorer les flux de travail profiterait à la fois aux économies d'importation et d'exportation, ainsi qu'aux partenaires commerciaux. Cet article illustre le fait que de nombreux projets de numérisation sont l'occasion de revoir les procédures en place, de renforcer la transparence et d'améliorer la conformité.

Le quatrième article, coécrit par des représentants du monde universitaire, du secteur privé et de la douane, se penche sur la question de l'évaluation de l'impact. Les auteurs y présentent la procédure de traitement avant l'arrivée de la Douane du Monténégro pour les opérateurs agréés des services de courrier exprès, et expliquent comment ils ont mené une évaluation de l'impact en se basant sur l'analyse des besoins des parties prenantes, dont ils se sont servi pour déterminer les indicateurs clés de performance.

L'article suivant se penche sur TradeTrust, une initiative révolutionnaire lancée par l'Infocomm Media

Development Authority (IMDA) et la Douane de Singapour qui ont eu l'idée de créer un jeu de cadres de gouvernance et juridiques, des normes documentaires et un ensemble de composants logiciels, dans le but de faciliter l'interopérabilité des documents commerciaux électroniques et leur échange entre les différents écosystèmes numériques.

Dans un autre article, il est question d'une méthodologie utilisant l'apprentissage automatique en vue de détecter les transactions impliquant des biens stratégiques qui n'ont pas été déclarés en tant que tels. Compte tenu de la haute densité de données qui caractérise les transactions commerciales internationales, les administrations des douanes se retrouvent dans une position de premier choix pour tirer pleinement parti des avancées dans le domaine de l'apprentissage automatique en vue d'améliorer l'analyse des risques, la lutte contre la fraude et la sensibilisation des parties prenantes. J'espère de tout cœur que cet article sera une source d'inspiration pour les équipes de direction et pour les analystes des douanes.

Dans son article, la Banque interaméricaine de développement présente ensuite les évolutions d'un projet lancé en vue de permettre à des administrations des douanes ayant conclu un accord de reconnaissance mutuelle (ARM) d'échanger automatiquement des renseignements sur les Opérateurs économiques agréés (OEA). Voilà qui devrait intéresser tout particulièrement les administrations qui envisagent d'utiliser les chaînes de blocs, puisque l'article présente notamment les principales leçons tirées de l'expérience CADENA.

Le dernier article, enfin, se focalise sur la capacité des administrations douanières à s'adapter aux contraintes auxquelles elles sont soumises actuellement. La Douane de Malaisie y explique comment elle a mené un essai de réception en usine pour les scanners et les portiques de détection de radioactivité qu'elle venait d'acheter, en recourant à des outils de communication virtuelle.

Pour conclure, j'aimerais sincèrement remercier tous les auteurs qui ont participé à l'élaboration du présent dossier, ainsi que tous ceux et celles qui ont soumis leur contribution à ce magazine. Si nous voulons apporter notre soutien aux autorités et aux citoyens, tandis qu'ils tentent de sortir de la crise actuelle et de s'avancer vers un modèle économique plus sain, plus résilient et plus durable, nous devons rester dynamiques et nous efforcer de nous améliorer. Les diverses initiatives et expériences présentées dans le présent magazine témoignent de manière éloquente de l'engagement des douanes et de la communauté commerciale à cet effet.

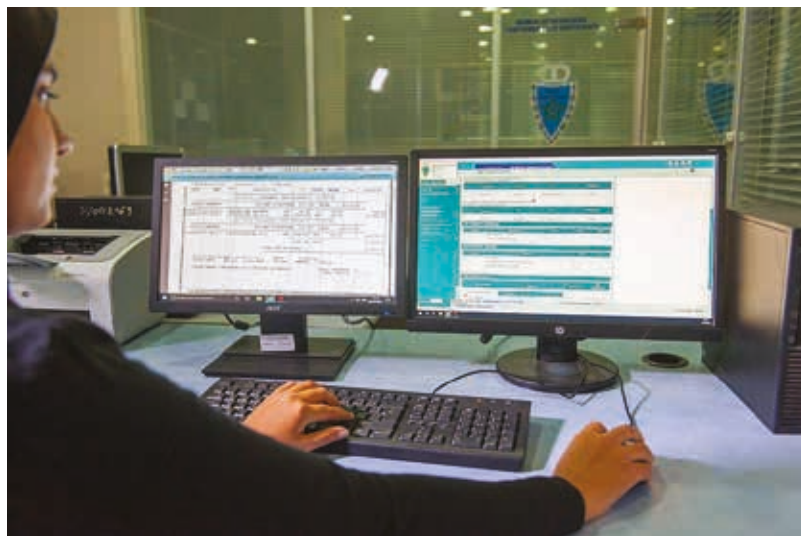
Dématérialisation des procédures douanières : retour d'expérience de la Douane marocaine

Par la Douane du Maroc

La Douane marocaine a depuis longtemps inscrit parmi ses choix stratégiques le recours aux nouvelles technologies de l'information et de la communication afin de pouvoir améliorer le service rendu à ses usagers de façon continue. Aujourd'hui, l'achèvement de plusieurs chantiers de dématérialisation de ses procédures lui a permis de donner une nouvelle impulsion à la facilitation des échanges commerciaux. Désormais, le dédouanement au Maroc prend une toute nouvelle dimension : simplicité d'accès et d'utilisation des données, rapidité, transparence, traçabilité et sécurité des transactions, rationalisation du contrôle et réduction des charges d'archivage. La dématérialisation s'est accompagnée d'un allègement des formalités administratives, deux mesures qui, combinées, vont permettre aux opérateurs de baisser les coûts de traitement des opérations douanières.

L'approche de la Douane marocaine

Les premiers balbutiements de la dématérialisation au sein de la Douane marocaine datent de 1978 avec l'informatisation de la comptabilité douanière. Cependant, la mise en place de la déclaration en douane par des procédés informatiques marque son véritable démarrage. Ce sera chose faite à la fin de l'année 1991, lorsque la Déclaration Unique de Marchandises (DUM) se substituera aux dizaines d'imprimés qui étaient jusqu'alors en vigueur. Les processus métiers sont petit à petit automatisés. En 1998, une étape déterminante est l'instauration des procédés de la sélectivité automatique dans le système douanier automatisé. Durant presque trente années, le système informatique soutenant le circuit de dédouanement a ainsi évolué pour entrer en 2019 dans une nouvelle ère, celle de la dématérialisation totale. Les opérateurs économiques et les agences gouvernementales intervenant dans le contrôle des échanges internationaux ont pris part à ce mouvement. Depuis le 1^{er} janvier 2019, la majorité des acteurs de l'écosystème du commerce extérieur participe



© Moroccan Customs

au processus graduel et évolutif de transformation digitale.

Dématérialisation totale du circuit de dédouanement

Le lancement du dédouanement « sans papier » a été précédé par la mise en place progressive des prérequis juridiques, procéduraux et techniques, et a engagé l'ensemble des services douaniers. La stratégie de transformation digitale a parmi ses objectifs majeurs l'optimisation des coûts et des délais, la rationalisation des contrôles, une communication plus rapide et simplifiée entre les intervenants, des conditions de travail améliorées et une transparence totale des opérations de dédouanement.

Dans les faits, le circuit qu'emprunte la déclaration douanière, quel que soit le type de régimes, a été complètement revu. Signée électroniquement, la déclaration accompagnée des documents annexes exigés par la douane est soumise en ligne et automatiquement enregistrée dans la Base Automatisée des Douanes en Réseau (BADR). Le système informatique envoie au déclarant une confirmation d'enregistrement. La phase de contrôle est ensuite initiée : les données de la déclaration sont analysées et recoupées, un contentieux est

éventuellement introduit, le paiement électronique effectué ainsi que l'enlèvement de la marchandise. Cela vaut aussi pour les déclarations occasionnelles. Désormais, les opérations à caractère occasionnel jadis manuelles sont enregistrées dans le système d'information de la Douane.

Fini les files d'attente devant les agents chargés du dépôt physique. Ces derniers n'ont plus besoin de chercher et d'archiver les dossiers papier des déclarations. Tout est dans le système. Les gestionnaires opérationnels peuvent, à partir de leurs écrans, dérouler leurs actes : contrôle documentaire, contrôle de la valeur, liquidation des droits et taxes, contentieux, etc.

Deux écrans sont mis à la disposition des inspecteurs pour visualiser toutes les informations nécessaires au contrôle et à la liquidation. Des équipes centrales et régionales sont à leur service pour les assister dans les opérations de dédouanement, y compris en ce qui concerne l'utilisation du matériel et des outils informatiques à leur disposition.

Un bouquet de services en ligne

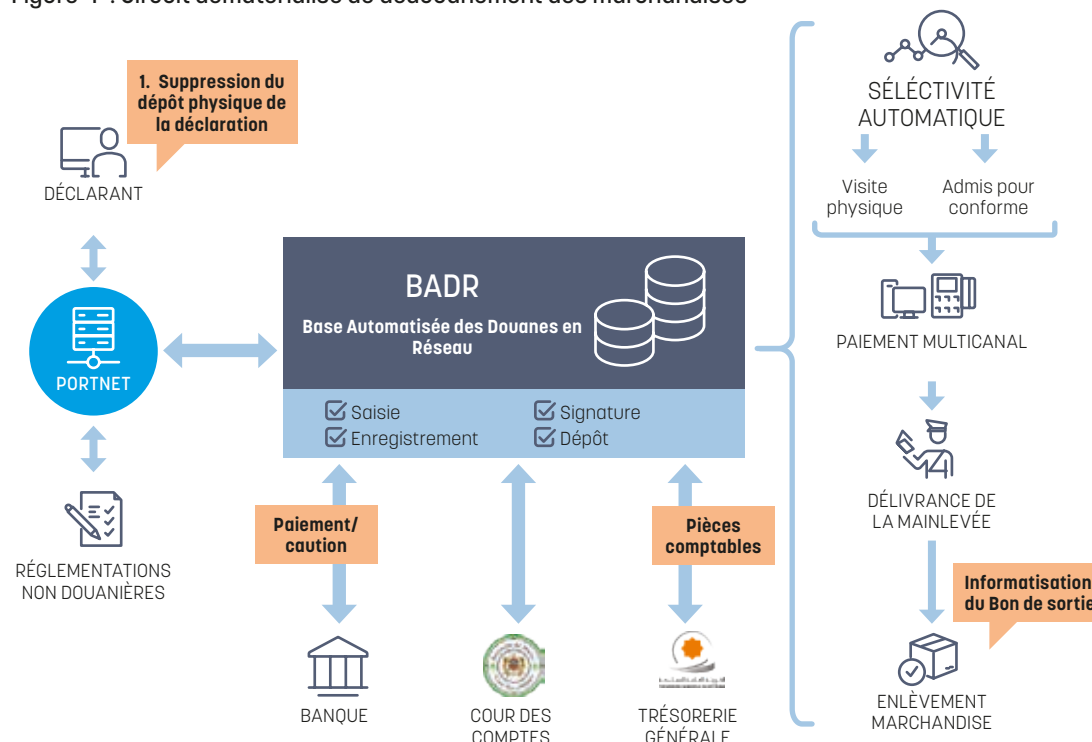
Du côté des utilisateurs externes, plusieurs rencontres ont été organisées au profit des transitaires et des opérateurs économiques. Les gains pour ces derniers sont clairement démontrés. Parmi les services disponibles en ligne, figurent la consultation du circuit de la déclaration, l'accès au

devis estimatif des droits de douane, l'édition de la mainlevée et le suivi des comptes des régimes économiques en douane.

La mise en ligne de ces services a permis :

- La réduction du contact avec les clients : les formalités de déclaration, de contrôle, de paiement et d'attribution de la mainlevée s'effectuent toutes à distance, sauf en cas de vérification physique.
- L'allègement des formalités non douanières : le déclenchement des contrôles non douaniers ainsi que leurs résultats sont échangés électroniquement avec les administrations chargées du contrôle de système IT à système IT, ou via le guichet unique virtuel du commerce extérieur si l'administration en question y est connectée.
- La disponibilité de l'information en temps réel via des mécanismes d'historisation, d'alertes et de notifications électroniques.
- La transformation sur le plan organisationnel des bureaux de dédouanement en bureaux de télécontrôle.
- La minimisation de l'intervention humaine : certaines tâches liées à la vérification de la

Figure 1 : Circuit dématérialisé de dédouanement des marchandises



cohérence des données soumises, à l'assistance à la saisie de la déclaration, aux contrôles relatifs à l'exigibilité de certains documents, à la gestion des privilèges et des facilités douanières, sont totalement automatisées.

- La rationalisation du contrôle : les services de lutte contre la fraude et d'inspection disposent, en temps réel, de l'ensemble des données et documents en relation avec les opérations de dédouanement.

Guichet unique national PORTNET

Ce Guichet unique constitue une plateforme électronique permettant l'intégration des systèmes d'information de l'ensemble des acteurs du commerce extérieur au niveau national et régional (Douane, autorités portuaires, opérateurs d'exploitation des ports, agents maritimes, transitaires, importateurs/exportateurs, organismes de contrôle, banques, etc.). Il s'agit d'aboutir à l'objectif « zéro papier » dans les opérations du commerce extérieur.

Outils informatiques inter-reliés avec le système de dédouanement BADR

Des outils informatiques ont été développés et forment avec le système de dédouanement un écosystème qui permet :

- d'offrir aux douaniers tous les dispositifs nécessaires au travail mobile, c'est-à-dire à

l'accomplissement des tâches à l'extérieur des bureaux, afin de permettre une meilleure organisation du travail et de raccourcir le délai de traitement des opérations. Le douanier dispose de tous les outils nécessaires à son intervention dès lors qu'il est doté d'une tablette.

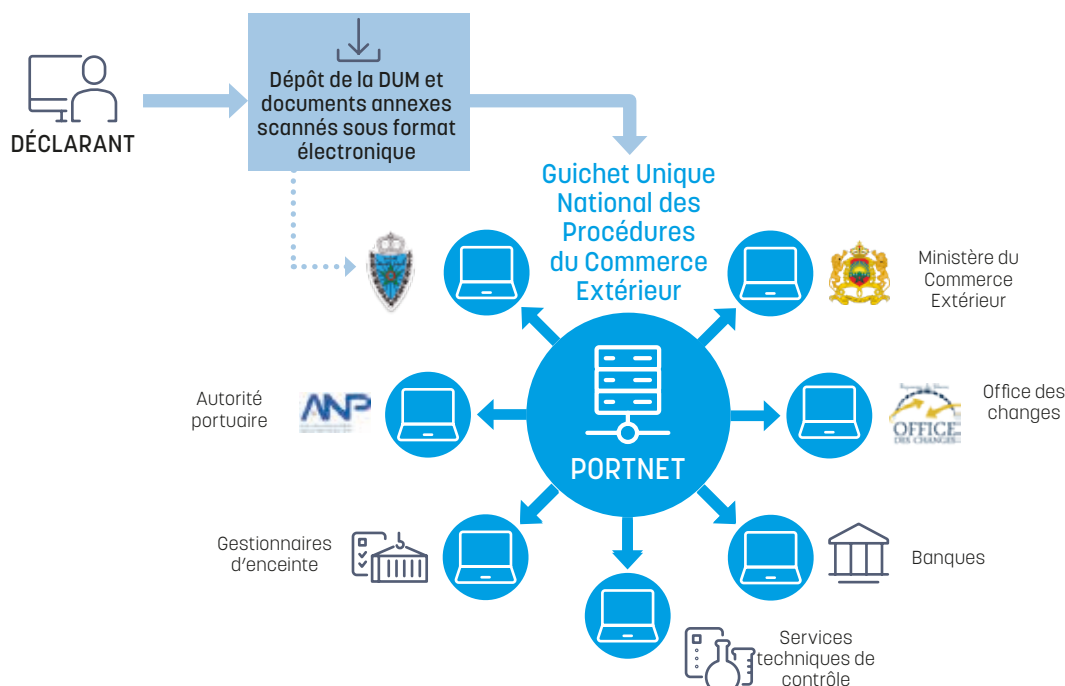
- de mettre en place une gestion de risque basée sur des systèmes de collection et d'analyse de l'information performants. Une étude est menée actuellement en vue d'affiner davantage cette démarche en y intégrant l'analyse prédictive ainsi que davantage de données.

- de mettre à la disposition des clients-usagers un canal numérique pour la formulation de leurs réclamations et demandes d'information. Ce nouveau mode de communication, qui s'inscrit dans le cadre du projet gouvernemental de portail national des réclamations, permet de mieux suivre les requêtes des usagers et les réponses apportées.

- de permettre aux opérateurs économiques (chefs d'entreprises dans un premier temps) de suivre de près, au quotidien et en temps réel, leurs activités et opérations douanières via une plateforme digitale dénommée « Diw@nati ». La plateforme donnera accès à l'historique des opérations, aux documents électroniques qui y sont associés (DUM, mainlevée, certificat de décharge, autorisation, quittance, ...), à

Les opérateurs économiques pourront suivre de près, au quotidien et en temps réel, leurs activités et opérations douanières via une plateforme digitale dénommée « Diw@nati ».

Figure 2 : Guichet unique « PORTNET »



divers services en ligne (règlement de créances douanières, demande d'une autorisation donnée, dépôt d'une réclamation), à des notifications de la douane, et à un service de messagerie avec un conseiller douanier.

- de mettre à la disposition du grand public une application dénommée « BAYYAN LIY@ » qui offre au consommateur la possibilité de s'assurer lui-même que certains produits présentés à la vente sont authentiques en vérifiant plusieurs informations (nom commercial, producteur/importateur, date de production/importation, etc.). Un tel dispositif permet de lutter, entre autres, contre la contrebande et la contrefaçon.

Paiement multicanal

Les clients-usagers peuvent s'acquitter des créances douanières via divers moyens de paiement simples, rapides et sécurisés. En sus du mode de règlement en ligne par carte bancaire, est proposé notamment le paiement par opérations bancaires en ligne (E-banking), par téléphone cellulaire (M-banking), par Guichet Automatique Bancaire ou encore via les agences bancaires et de transfert d'argent (Points de service de proximité).

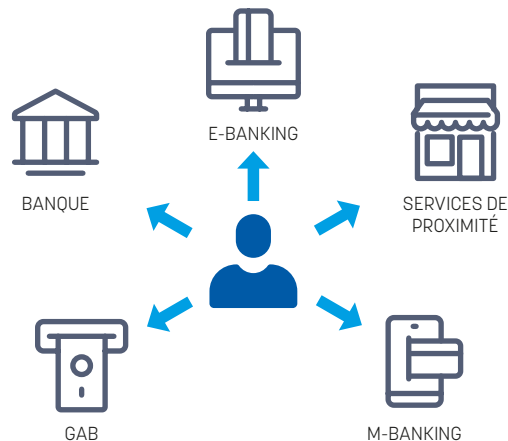
Quel que soit le mode de paiement choisi, le processus reste le même :

- l'opérateur sélectionne les créances qu'il veut payer et crée ainsi un panier ;
- un code de paiement est attribué automatiquement au panier en question ;
- le code est utilisé par l'opérateur pour procéder au règlement ;
- une fois l'opération de paiement confirmée, la mainlevée est éditée ;
- dès réception de l'avis de débit du compte bancaire, l'opération est comptabilisée ;
- une quittance, générée automatiquement par le système, est envoyée par mail à l'adresse de messagerie du redevable.

Dématérialisation des actes de cautionnement bancaire

Cette automatisation de la gestion des paiements, déployée depuis octobre 2017, se traduit par un gain de temps pour l'opérateur économique qui a recours au cautionnement bancaire. En effet, à la demande de ce dernier, la banque introduit la caution bancaire directement dans le système BADR sans avoir besoin de lui délivrer un document à remettre aux services douaniers.

Figure 3 : Paiement multicanal



Signature électronique

Une solution de signature électronique, certifiée par la société Barid Al Maghrib, confère aux documents électroniques signés sur le système de dédouanement en ligne BADR la même valeur juridique que les documents physiques équivalents signés manuellement.

Elle permet de garantir :

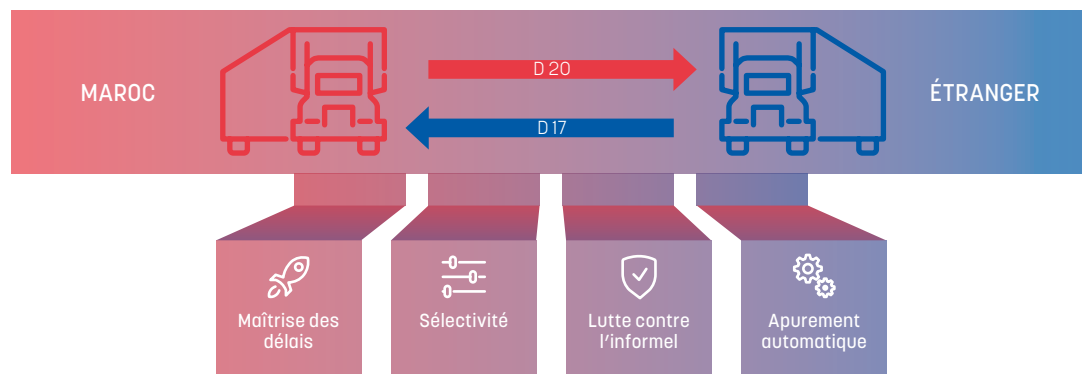
- l'identité du signataire (identification/authentification du signataire) ;
- la non-répudiation par le signataire du document signé (le mécanisme permet d'éviter toute contestation portant sur l'effectivité de l'envoi du document signé numériquement) ;
- l'intégrité du document signé (impossibilité de modification).

Abandon du circuit manuel pour les déclarations d'admission et d'exportation temporaires des véhicules des transporteurs

Depuis le 1^{er} octobre 2019, une procédure électronique s'est substituée au circuit papier longtemps emprunté par les transporteurs pour les déclarations simplifiées d'admission et d'exportation temporaires de leurs véhicules à usage commercial dites « D17 » et « D20 ». Les versions papier de ces déclarations, fournies auparavant exclusivement par l'Association Marocaine du Transport Routier International, ne sont donc plus d'usage.

Ces déclarations simplifiées ne peuvent être utilisées que par les transporteurs internationaux

Figure 4 : Informatisation des déclarations d'admission et d'exportation temporaires des véhicules TIR (triptyques)



routiers (TIR) de marchandises établis au Maroc pour leurs opérations :

- d'exportation temporaire de leurs véhicules à usage commercial immatriculés au Maroc ;
- d'admission temporaire des véhicules à usage commercial immatriculés à l'étranger et appartenant à des transporteurs étrangers, sur la base d'un contrat de partenariat.

Encore faut-il qu'ils en fassent la demande (appuyée d'un engagement sous forme d'une soumission non cautionnée) et qu'ils obtiennent l'agrément de la Douane.

L'opérateur TIR agréé est ensuite tenu de souscrire et de signer électroniquement ces déclarations à l'occasion de chaque opération d'admission ou d'exportation temporaire de véhicules à usage commercial. Les avantages que leur offre la dématérialisation du processus en termes de coût, de délais, et de traçabilité des opérations ont facilité leur adhésion.

De même, l'informatisation des supports déclaratifs « D17 » et « D20 » apporte son lot d'avantages aux services douaniers. Celle-ci leur a permis d'identifier facilement les transporteurs routiers opérant à l'international, d'avoir une visibilité sur leur parc de véhicules et de chauffeurs ainsi que sur leurs mouvements, de renforcer les contrôles via l'analyse de risques, et enfin de mieux faire respecter les délais réglementaires accordés par la Douane et de mieux gérer les opérations d'apurement des déclarations.

Véhicules immatriculés à l'étranger

La gestion des admissions temporaires des véhicules immatriculés à l'étranger a été totalement refondue. Son internalisation au niveau du système

BADR a permis à la fois un meilleur contrôle et des formalités plus simples pour les voyageurs, qu'ils soient Marocains résidant à l'étranger ou touristes étrangers.

Gestion informatisée du contentieux

Le processus de gestion des affaires contentieuses a aussi été informatisé, depuis la constatation de l'affaire jusqu'au règlement définitif (rédaction des procès-verbaux, règlements transactionnels, poursuites judiciaires, poursuites de recouvrement et contentieux administratif).

Nouvelles exigences en matière de données

Dans le cadre de la mise en place d'un dispositif global de contrôle visant à anticiper le dédouanement des marchandises et, partant, à accélérer leur sortie des enceintes douanières, les transporteurs sont appelés, depuis le 1^{er} octobre 2019, à indiquer obligatoirement, au niveau des déclarations sommaires qu'ils souscrivent, certaines données, notamment celles relatives à la position tarifaire à quatre chiffres des marchandises.

En outre, la Douane a désormais accès à la déclaration d'exportation des marchandises en provenance des pays signataires de l'Accord d'Agadir (Égypte, Jordanie, Tunisie et Maroc). Elle peut ainsi renforcer sa gestion des risques en confrontant les données des déclarations d'importation et d'exportation.

Dématérialisation des certificats d'origine

Au Maroc, c'est la Douane qui émet les certificats d'origine. Il suffit aux exportateurs de formuler une demande de certificat au moment de l'établissement de la déclaration d'exportation. Le système informatique va alors récupérer les données déjà renseignées dans la déclaration et demander à

l'exportateur de lui transmettre uniquement les informations qui lui manquent pour procéder à la demande. Le risque d'erreur est ainsi réduit.

Le certificat électronique ainsi créé est enregistré sur le portail internet de la Douane marocaine. Toute administration désirant vérifier l'authenticité d'un certificat délivré par le Maroc peut donc simplement se rendre sur le site web de la douane.

La mise en place d'un tel procédé a été progressive et a été finalisée en janvier 2021. En toile de fond de ce chantier, d'importants échanges et d'intenses négociations conduites par les équipes de la Douane marocaine avec leurs interlocuteurs des autres pays partenaires dans des accords bilatéraux ou multilatéraux. L'objectif étant de les amener à adhérer à ce projet et de lever toute entrave de quelque nature que ce soit (technique, procédurale ou conventionnelle) à son aboutissement. Parallèlement, d'importants développements informatiques ont été entrepris. Une application a ainsi été mise en place pour rendre possible l'authentification à distance des certificats d'origine et d'assurer à l'opérateur le non-rejet de ces derniers pour des raisons liées toujours à ladite authentification.

Commerce électronique et chaîne de blocs

La Douane marocaine vient de lancer en 2020 un projet de coopération avec DHL et l'Agence de coopération internationale allemande (GIZ Maroc) visant à développer une plateforme qui exploite la technologie de la chaîne de blocs pour collecter les données de chaque intervenant à une transaction internationale (commerçants, service de courrier express, douane, et autres parties prenantes) et les partager. Cet écosystème permettra de simplifier les procédures tout en améliorant la gestion des risques, notamment pour ce qui a trait à la valeur en douane.

Devenir un hub logistique régional incontournable

Grâce aux chantiers de dématérialisation des procédures du commerce extérieur, le Maroc ambitionne de devenir un hub logistique régional incontournable, notamment, pour les flux de marchandises Nord-Sud. Dans ce cadre, plusieurs conventions de partenariat pour la promotion des transports maritime, aérien et terrestre du Royaume ont été conclues entre les principaux acteurs publics et privés concernés.

Intervenant clé dans ces chantiers, la Douane marocaine a mis en place, de concert avec les professionnels de ces secteurs, une procédure de dédouanement de marchandises adaptée à tous les schémas logistiques. Il s'agit de favoriser, via la dématérialisation et la simplification des procédures douanières, l'émergence de solutions de transport multimodal combinant les modes de transports terrestre, maritime et aérien.

Conclusion

En 2019, les principaux indicateurs de performance ont montré une nette amélioration en matière de performance des services. Les recettes collectées ont notamment augmenté de 2,88 % par rapport à 2018. Il s'agit maintenant de tirer profit de la transformation pour améliorer les indicateurs de performance dans les domaines de la facilitation et du contrôle.

On peut déjà dire que la capacité à gérer les litiges s'est largement améliorée. Les procédures sont plus rapides grâce notamment au fait que toutes les phases d'un dossier contentieux sont désormais enregistrées dans le système d'information douanier.

Le changement radical opéré par la Douane marocaine en matière de dématérialisation a aussi bouleversé la relation entre le douanier et l'opérateur économique ou son représentant. Cette relation, jadis physique, est devenue, pour l'essentiel, virtuelle. Ces nouveaux modes de gestion ont déchargé l'opérateur de déplacements aussi coûteux qu'inutiles, mais ont également permis au douanier de travailler dans un meilleur environnement. Cela ne veut pas dire que les canaux de communication sont coupés. Au contraire, ils sont renforcés et plus efficaces.

La COVID-19 a agi comme un catalyseur, accélérant le rythme des changements des procédures et des comportements des intervenants dans le circuit du commerce international. Elle a aussi permis d'apprécier pleinement les changements réalisés. En pleine crise sanitaire, le Maroc a continué à s'approvisionner sans encombre en produits essentiels et de première nécessité (produits alimentaires, produits de santé, médicaments et hydrocarbures notamment) et le passage efficace d'une gestion des flux en mode télétravail, rendu possible par un écosystème informatique performant, y a beaucoup contribué.

En savoir +

a.zdaik@douane.gov.ma



La numérisation des carnets ATA : un aperçu du projet pilote de l'ICC

Par Cyril Bernard, architecte des systèmes d'information, et Yuan Chai, Directeur Carnets ATA, Chambre de commerce internationale - ICC

Le carnet ATA¹ est un document douanier international qui permet l'admission temporaire de marchandises en exonération de droits et d'impôts, pour une période allant jusqu'à un an. Il donne la possibilité aux pays, aux entreprises et aux services présents aux frontières d'accélérer le processus douanier en recourant à des formes de déclarations unifiées et prêtes à l'emploi qui éliminent le besoin de déposer une garantie, une soumission ou encore une caution en espèces dans le pays d'importation temporaire. Fin 2020, 78 pays et territoires douaniers appliquaient la procédure des carnets ATA. Dans chacun d'eux, l'autorité douanière désigne une association garante nationale qui garantit le paiement des droits et taxes exigibles à l'importation le cas échéant, en coopération avec

les associations garantes d'autres pays partout dans le monde. Sous la tutelle des associations garantes, il peut y avoir de multiples associations émettrices dans chaque pays, chargées de traiter les demandes de carnet. Des frais de traitement s'appliquent ainsi qu'un cautionnement, qui sera rendu si le carnet est utilisé correctement. La Chambre de Commerce Internationale (ICC), qui est le représentant institutionnel de plus de 45 millions d'entreprises dans le monde, se charge d'administrer la chaîne de garantie mondiale à laquelle sont affiliées toutes les associations garantes nationales.

Passer au numérique

Le carnet ATA reste aujourd'hui un document papier, bien que la numérisation, tant du document

¹ L'acronyme ATA est la contraction du français et de l'anglais « admission temporaire/temporary admission ». Le carnet ATA est établi en vertu de la Convention douanière sur le carnet ATA pour l'admission temporaire des marchandises (ou Convention ATA) et de la Convention relative à l'admission temporaire (ou Convention d'Istanbul).

en soi (c'est-à-dire son passage vers un fichier électronique) que de la procédure d'admission temporaire basée sur le carnet, soit en cours de discussion déjà depuis quelques années. Force est de reconnaître que, vu la complexité de l'admission temporaire et des échanges de données qui ont lieu entre les diverses parties impliquées (les titulaires de carnets ATA et leurs représentants, les associations émettrices, les associations garantes nationales et les administrations des douanes), la tâche s'est révélée difficile. La numérisation du processus doit intervenir au niveau international, de manière organisée et coordonnée.

Face à cette situation, l'OMD a pris l'initiative il y a quelques années de rassembler les principales parties impliquées pour aborder la question de la création d'une solution de carnet ATA électronique (e-ATA). L'ICC a présenté son concept du carnet e-ATA à l'OMD en 2016 et, avec le soutien de cette dernière, elle a mené un projet pilote dans quatre pays : la Belgique, la Chine, la Russie et la Suisse. Une fois la phase de test achevée, l'écosystème numérique novateur des carnets ATA que l'ICC a mis au point devrait rapidement prendre son essor, de plus en plus de pays se rendant compte des avantages qu'ils auraient à tirer s'ils passaient d'un régime papier à une procédure numérique.

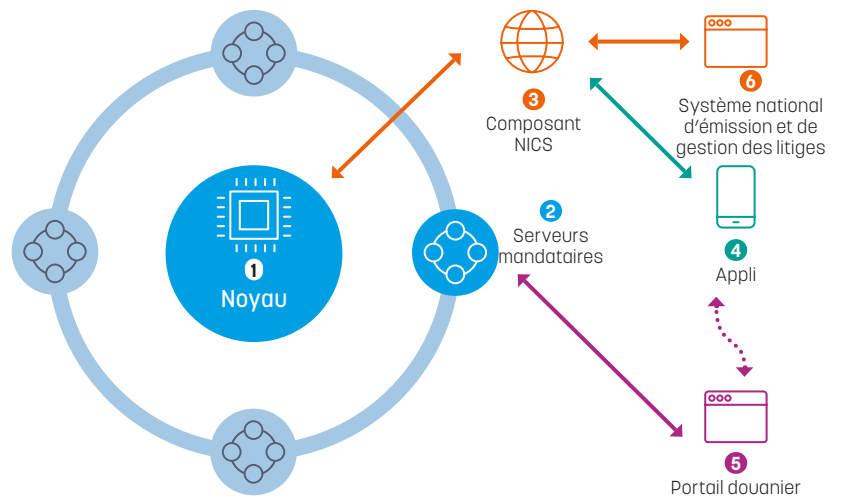
Comment fonctionne le carnet e-ATA ?

Passons en revue les détails techniques de l'écosystème numérique du carnet ATA. Le graphique n° 1 offre une vue d'ensemble de sa structure et de son architecture : le système en soi est constitué de cinq types de composants (éléments 1 à 5), alors qu'un sixième (6) représente l'outil (ou les outils) mis au point par chaque association émettrice/garante.

Le noyau du système de carnets ATA (1) est le système informatique central qui relie les autres parties et qui garantit que le mécanisme d'échange demeure sécurisé et robuste. Ce composant inclut divers outils de surveillance, de compte-rendu, d'alerte et d'analyse mis au point afin de permettre à l'ICC de gérer l'environnement numérique e-ATA.

Les serveurs mandataires (2) renforcent la vitesse de connexion et permettent à chaque utilisateur de se connecter facilement au noyau. L'ICC prévoit de déployer six serveurs mandataires dans le monde. Chaque serveur mandataire enregistre une copie

Graphique n°1 : Les 6 composants de l'environnement numérique e-ATA



de tous les carnets e-ATA émis et peut faire office de serveur de secours pour les autres serveurs mandataires en cas de panne technique.

Le composant NICS (3) fournit une interface de programmes d'application (API)² qui permet à chaque pays d'intégrer son propre système d'émission et de gestion des litiges national (représenté par le n°6 dans le diagramme) au noyau du système de carnet ATA. Six bases API ont été créées pour couvrir le monde entier. Les associations garantes nationales /émettrices peuvent choisir d'incorporer leur système à travers l'une des six bases API ou de l'héberger séparément.

L'appli Carnet ATA (4) est l'application mobile mise à la disposition des utilisateurs de carnets (titulaires/ représentants). Elle sert de portefeuille sécurisé pour entreposer les carnets e-ATA achetés auprès des associations émettrices/garantes nationales et permet aussi de préparer les déclarations de passage à la frontière. Chaque utilisateur possède un profil et peut dès lors accéder au système via n'importe quel appareil connecté. Lorsqu'un carnet e-ATA est émis, l'utilisateur reçoit des instructions sur la façon de le télécharger sur l'appli et un code QR est créé pour chaque déclaration. Au moment de passer la frontière, il devra simplement présenter le code QR à la douane.

Le portail douanier (5) s'adresse spécifiquement aux autorités douanières. Ce portail offre une API et une interface usager standard permettant aux bureaux de douane et aux douaniers de créer

2 Une API est un outil qui établit les manières dont un logiciel peut interagir avec une application de telle façon à ce que les données de cette dernière soient disponibles dans le premier. Les API interagissent avec l'application cible uniquement en arrière-plan.

et d'administrer des comptes e-ATA, de gérer les activités lors du passage aux frontières et de suivre le cycle de vie des carnets e-ATA. Les autorités douanières peuvent choisir d'utiliser l'interface usager standard mais elles ont également la possibilité de traiter les carnets e-ATA en utilisant leur propre système numérique. À cette fin, elles doivent intégrer leur système informatique au système de l'ICC, suivant l'exemple des associations garantes nationales et émettrices. Dans les deux cas, les douanes peuvent aussi demander à l'ICC de créer une instance du portail douanier, c'est-à-dire un environnement informatique virtuel spécifique à leur organisation et à leur charge de travail.

Enfin, le système national d'émission et de gestion des litiges (6) représente l'outil (ou les outils) numérique(s) mis au point par les associations garantes nationales ou émettrices, ayant vocation à être intégré(s) dans le système de l'ICC. Ce composant n'est pas normalisé dans la mesure où chaque pays dispose de ses propres modalités spécifiques pour gérer l'émission et les litiges. Aux fins de l'intégration, les données ou les informations reçues ou envoyées par le système de carnet ATA de l'ICC sont, quant à elles, normalisées.

Protéger l'information, un aspect capital

Pour se protéger des diverses menaces et vulnérabilités associées aux procédés numériques, les organisations doivent adopter des cadres et des méthodes sûrs et sécurisés et suivre les normes et les meilleures pratiques en la matière. L'ICC a dû veiller à prendre une grande variété de mesures pour relever les nombreux défis associés à la cybersécurité, afin de garantir que l'écosystème numérique du carnet ATA puisse fonctionner tout en garantissant la confidentialité, l'intégrité et la traçabilité des données.

L'ICC a choisi d'utiliser Microsoft Azure, une plateforme en nuage qui offre d'énormes capacités tant au niveau des fonctionnalités proposées que de la sécurité. Les centres de données de Microsoft Azure sont de niveau supérieur (de niveau IV), ce qui signifie qu'ils suivent des normes strictes de sécurité et de protection. Pour garantir la confidentialité et l'intégrité des données, l'ICC a mis en place plusieurs mécanismes de chiffrement. Les données sont chiffrées au repos et en transit suivant la meilleure norme de chiffrement symétrique et asymétrique. Les procédures d'identification, d'authentification et d'autorisation sont gérées via des certificats numériques qui sont des mots de passe électroniques permettant à une personne ou à une organisation d'échanger des données de manière sécurisée via Internet. L'accès aux diverses interfaces web et applications mobiles est géré à travers une authentification multifacteur qui est une méthode d'authentification qui exige de l'utilisateur qu'il fournisse au moins deux facteurs de vérification avant d'avoir accès à une ressource.

Pour gérer un environnement commercial si complexe, il est essentiel de disposer des bons outils de gestion, d'orchestration et d'automatisation. C'est pourquoi l'ICC utilise également

DevOps, une méthode permettant de structurer le déploiement des correctifs, des améliorations, des nouvelles fonctions, etc.

L'ICC a préparé un dossier de matériels de formation pour les titulaires de carnet et pour les autorités douanières nationales. Un système de tickets a également été créé en 2019 pour offrir un appui au déploiement du projet pilote et à ses participants.

Résultats du pilote et voie à suivre

La toute première opération d'admission temporaire utilisant le carnet e-ATA a été menée avec succès en Suisse, le 20 octobre 2019. D'autres opérations ont rapidement suivi en Belgique, en Chine et en Russie. Dans ces quatre pays pilotes, seuls certains bureaux de douane préalablement choisis ont pu participer à la phase d'essai.

Les essais ont montré que le concept du carnet e-ATA marche bel et bien et que les outils numériques mis au point par l'ICC fonctionnent comme prévu. Pour préparer le terrain en vue de l'adoption des carnets e-ATA par les services douaniers, une notification-type normalisée a été approuvée par le Comité de gestion ATA/Istanbul de l'OMD, le 16 novembre 2020. Ce document-type établit des lignes directrices claires à l'adresse des gouvernements et des douanes nationales, afin d'encourager l'acceptation des carnets e-ATA.

Le principal défi de n'importe quel projet pilote consiste à mener suffisamment d'opérations pour que l'expérience soit probante, l'objectif étant de passer à la phase de mise en œuvre intégrale en toute confiance. Étant donné que les déplacements internationaux ont été sévèrement touchés par la pandémie de COVID-19, le volume des activités commerciales recourant aux carnets ATA a chuté entre 60 % et 70 % et il est devenu difficile de trouver des personnes et des entreprises prêtes à tester la solution e-ATA.

Il pourrait donc s'avérer nécessaire de poursuivre le projet pilote avec, en plus de « vrais » carnets (pour lesquels il existe bien un titulaire, des marchandises et une transaction), des carnets « démo » (couvrant un titulaire, des marchandises et une transaction fictifs). De cette manière, les pays pilotes pourraient continuer à tester le système et à accumuler les expériences et les retours des utilisateurs, tout en se préparant pleinement à la phase de mise en œuvre. Afin de stimuler le volume de transactions réelles, il serait aussi utile que d'autres bureaux de douane participent au projet. Ces suggestions et ces plans seront abordés lors de la prochaine réunion du groupe de travail de l'OMD sur le carnet e-ATA, qui se tiendra durant le premier semestre de 2021.

En savoir +

<https://iccwbo.org/resources-for-business/ata-carnet/e-ata-carnet-project>
wcf-ata@iccwbo.org

Rapiscan
systems

AS&E

Part of the OSI Systems family of security companies

CARGO SCANNING & SOLUTIONS

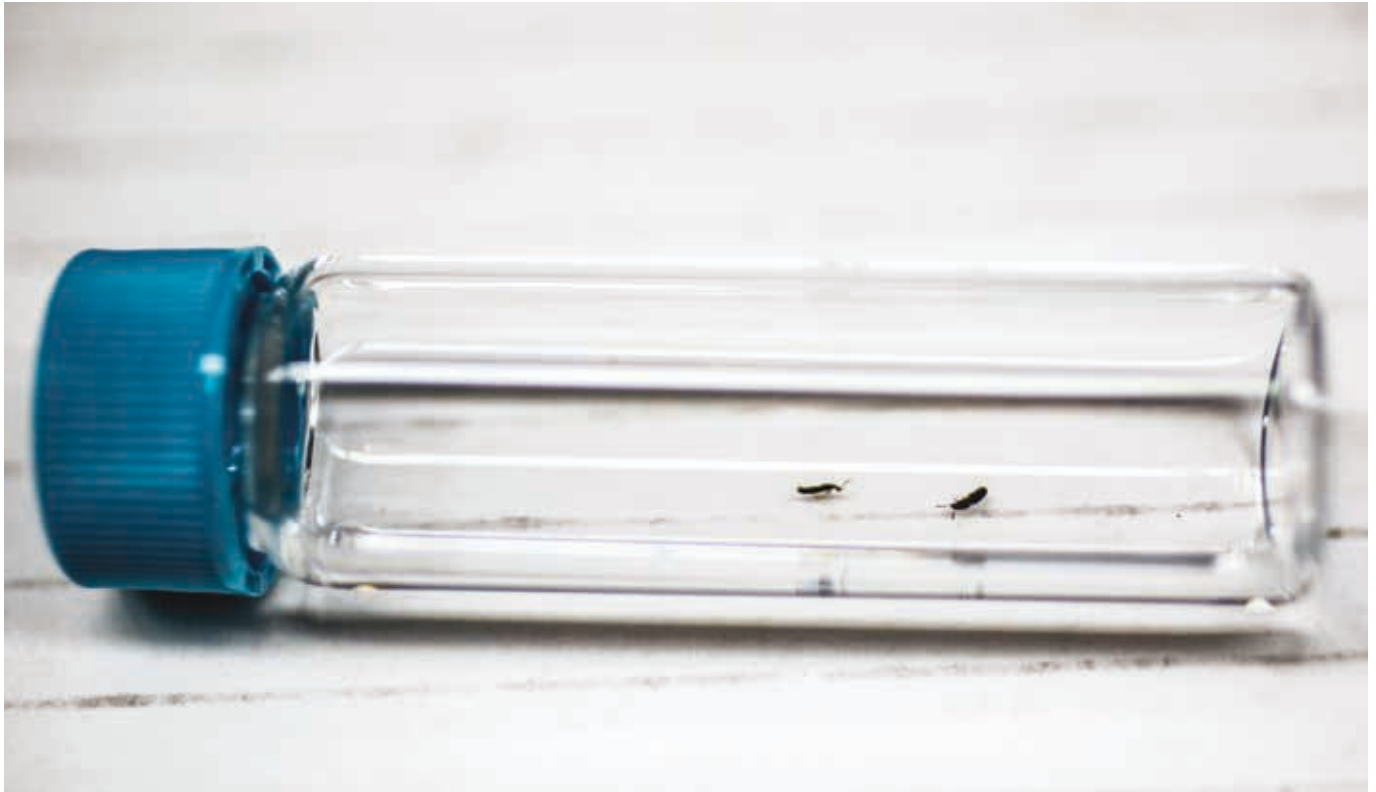
TO COMBAT TRADE FRAUD, SMUGGLING, & TERRORISM

Secure your port of entry and enhance operational efficiencies. Our industry-leading cargo inspection technology helps to uncover threats and contraband while our data integration platform collects and combines information from your operation to automate processes, control workflows, and deliver actionable intelligence. With decades of experience in cargo scanning and solutions, we can define and deliver the ideal screening program for your mission.



EAGLE

rapiscan-ase.com



Comment les instruments numériques peuvent améliorer le respect des mesures SPS

Par Francis Lopez

Compte tenu des inquiétudes croissantes que suscitent la sécurité alimentaire et la salubrité des aliments, ainsi que du besoin de lutter contre la faim et d'éliminer le gaspillage alimentaire, une révision des procédures pour la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires et l'adoption des technologies de l'information pour améliorer les flux de travaux seraient très utiles, tant pour les pays importateurs et exportateurs que pour les partenaires commerciaux.

L'Accord SPS et le processus de certification

L'objectif de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS) est de permettre aux Membres de l'OMC d'exercer leur droit à « prendre les mesures sanitaires et phytosanitaires qui sont nécessaires à la protection de la santé et de la vie des personnes et des animaux ou à la préservation des végétaux », sans imposer d'obstacles inutiles au commerce. Il s'applique normalement au commerce ou au mouvement de produits animaux ou végétaux dans les pays et territoires douaniers, ou entre eux. L'Accord encourage par ailleurs les gouvernements à utiliser les normes, directives

et recommandations internationales pour l'élaboration de leurs mesures SPS.

De nombreux pays exigent un certificat sanitaire ou phytosanitaire à l'importation, c'est-à-dire un document officiel délivré à l'exportateur par une autorité compétente du pays d'exportation qui certifie que les animaux et végétaux, ou leur produits dérivés, ont été contrôlés et sont exempts de parasites ou de maladies. Les opérateurs doivent parfois répondre à d'autres exigences et introduire, par exemple, une demande de permis d'importation, déposer d'autres certificats relatifs à la santé et à la sécurité

de la collectivité, et présenter les produits pour inspection par les services de quarantaine avant leur dédouanement aux fins de leur mise en libre pratique.

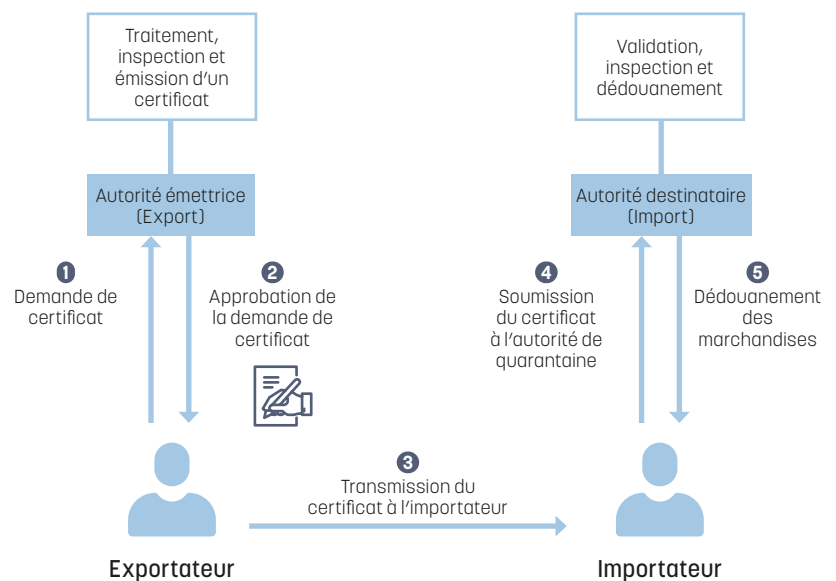
Les organes directeurs chargés des mesures SPS¹, sous les auspices de l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), ont normalisé le format et le contenu des données des certificats SPS sur support papier. Le certificat, qui suit toujours la même formule et est imprimé sur papier, est délivré à l'exportateur qui l'envoie à l'importateur pour qu'il le présente à l'autorité compétente du pays d'importation. Le graphique 1 présente le flux de travaux du certificat SPS depuis l'autorité du pays exportateur vers l'autorité du pays d'importation.

Numérisation des flux de documents

Les organes directeurs SPS ont élaboré des normes pour la numérisation des certificats SPS. La Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV) a créé les certificats phytosanitaires électroniques (appelés les ePhytos) et offre une description du format et du contenu des ePhytos, ainsi qu'un mécanisme pour leur échange et des orientations concernant les codes harmonisés et les régimes en place. L'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) a également élaboré des normes pour la certification vétérinaire électronique et la Commission du Codex Alimentarius pour les normes de sécurité alimentaire en a fait autant pour les aliments.

De nombreux pays ont réussi leur transition vers la certification SPS par voie électronique (notons ici que tous les experts sont d'accord pour dire qu'avant de passer à un système numérique, il convient d'abord de compter sur un système effectif de certification sur support papier, avec la capacité institutionnelle adéquate et une répartition claire des rôles et responsabilités). Cependant de nombreux pays n'acceptent encore aujourd'hui que des certificats papier à l'importation, alors que parmi eux, certains sont matériellement capables d'émettre des certificats électroniques. Dans ce cas, le certificat sera délivré sous format papier à l'exportateur, pour qu'il puisse à son tour le soumettre à l'importateur avec les autres documents. L'importateur déposera ensuite le certificat SPS papier aux autorités du pays d'importation.

Graphique n° 1 - Flux de travaux de la certification SPS



Comme dans toutes les initiatives ayant pour objet de dématérialiser les procédures, les principaux problèmes rencontrés portent sur :

- la conclusion d'arrangements institutionnels entre parties impliquées dans l'échange transfrontalier de renseignements électroniques (régimes volontaires ou contraignants / participation de toutes les agences ou de quelques services préalablement définis, etc.) ;
- l'établissement d'un cadre légal d'appui qui reconnaisse officiellement les transactions électroniques ainsi que les formules électroniques d'authentification, et le choix de la partie responsable en cas d'erreur de traitement ou de procédure de résolution des différends ;
- la mise en place d'un concept opérationnel avec un modèle de recettes clairement défini ;
- le choix d'une norme pour l'échange de données informatisé (EDI), c'est-à-dire de protocoles de communication et d'une structure de document normalisés, afin de s'assurer que les systèmes informatiques ne se limitent pas uniquement à délivrer des certificats électroniques mais puissent également accepter et lire les certificats émis par d'autres autorités.

1 L'Accord SPS de l'OMC reconnaît trois organisations de normalisation internationales : la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), la Commission du Codex Alimentarius pour les normes de sécurité alimentaire (Codex) et l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE) pour les normes de santé animale.

Pour résoudre certains de ces problèmes, en 2018, la CIPV s'est lancée dans le déploiement du Projet « ePhyto Hub », une plateforme centralisée des ePhytos, qui permet aux organisations nationales de protection des végétaux (ONPV) dans les pays d'exportation d'envoyer des certificats phytosanitaires par voie électronique vers une plateforme centrale (le « hub »), afin que les ONPV destinataires dans les pays d'importation puissent les récupérer. Les pays utilisant la plateforme n'ont pas besoin de conclure les accords bilatéraux qui seraient normalement exigés pour les systèmes de bout à bout. Un système générique ePhyto national, le GeNS, a également été mis au point pour les pays qui ne disposent pas des mécanismes nécessaires pour émettre des ePhytos et pour les envoyer au « hub ePhyto ».

Échanges transfrontaliers

Lorsque les services de réglementation présents aux frontières ont tous accès aux données à travers un guichet unique national, les douanes peuvent alors consulter les permis d'importation délivrés par les autorités de quarantaine et ces dernières peuvent avoir accès aux manifestes et aux données des déclarations de marchandises soumises par l'importateur. Dès l'arrivée des marchandises, les douaniers et les agents des services de quarantaine mènent tous deux leurs contrôles

en vue du dédouanement des marchandises. Les douaniers se concentrent sur les données de la déclaration de marchandises et sur le classement tarifaire afin de percevoir les droits et taxes correspondants, tandis que les agents de quarantaine contrôlent la conformité des marchandises à l'importation par rapport aux mesures SPS, et en particulier les certificats SPS délivrés par les autorités du pays d'exportation.

La coopération et l'échange de données entre les services au niveau national sont des pratiques bien établies dans la plupart des pays. Toutefois, au-delà de l'échange des certificats électroniques, il reste encore à mettre en place des mécanismes effectifs de coopération entre les autorités des pays d'importation et des pays d'exportation.

Les autorités du pays d'importation demandent parfois à celles du pays d'exportation de remplacer le certificat SPS. Le certificat est refusé parce qu'il peut avoir été manipulé, parce qu'il est faux, qu'il a expiré ou qu'il n'est plus valable comme conséquence d'un changement intervenu dans les mesures SPS du pays d'importation. De telles situations peuvent aboutir à des frais de stockage supplémentaires pour l'importateur. Qui plus est, si l'importateur ne dispose pas de locaux adéquats pour



Nos produits soutiennent l'efficacité des accords de libre-échange

On compte, dans le monde entier, déjà plus de 400 accords de libre échange ratifiés (ALE), apportant des avantages aux pays concernés tout en facilitant le commerce et en donnant aux entreprises des potentiels d'économie en matière de droits de douane et en offrant ainsi des avantages concurrentiels.

Cependant, ce n'est qu'en respectant à la lettre un certain nombre de règles complexes sur l'origine des marchandises et en les documentant de façon détaillée que les entreprises peuvent réellement exploiter ces potentiels d'économie ainsi que les avantages compétitifs.

A cet effet, il est nécessaire d'instaurer un processus sûr et conforme à la loi pour le calcul de l'origine de la marchandise afin d'éviter au préalable d'éventuelles amendes et des frais imprévus.

MIC OCS vous fournit les outils nécessaires pour vous assister à travers tout le cycle de processus de la gestion de l'origine de la marchandise pour de nombreux ALE. De l'obtention automatisée de déclarations de fournisseurs au moyen d'un nouveau portail Web pour les fournisseurs à l'établissement des déclarations de fournisseurs sortantes pour les clients en passant par le calcul optimisé de l'origine de la marchandise à partir de nomenclatures de plusieurs niveaux. MIC OCS s'assure que vous bénéficierez réellement des potentiels d'épargne offerts par les ALE.

Vous voulez en savoir plus sur MIC OCS? Contactez nous s'il vous plait:

MIC

Tel.: +43(0)732-778496, sales@mic-cust.com

mic managing
international
customs & trade compliance

l'entreposage des marchandises, ces dernières peuvent s'avarier et finir aux ordures.

Comme indiqué plus haut, dans un effort pour faciliter les contrôles et éliminer les retards inutiles pour la mainlevée des marchandises, les autorités émettrices de certificats SPS fournissent des certificats électroniques directement aux services de quarantaine, en utilisant des plateformes telles que le « ePhyto Hub » ou en offrant un accès à leur système informatique. Néanmoins, le commerce de produits agroalimentaires pourrait certainement bénéficier de la mise en place d'outils qui ouvrent la voie à un meilleur échange d'informations sur les règles et les certifications.

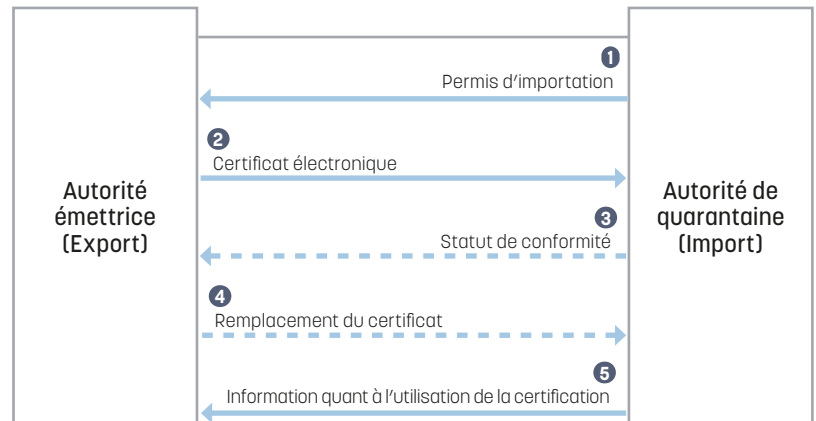
Améliorer la transparence et la conformité

Au-delà du besoin de faciliter l'échange de renseignements entre les autorités au niveau international, il est également fondamental d'assurer la transparence des mesures SPS et, encore une fois, les outils numériques pourraient complètement changer la donne.

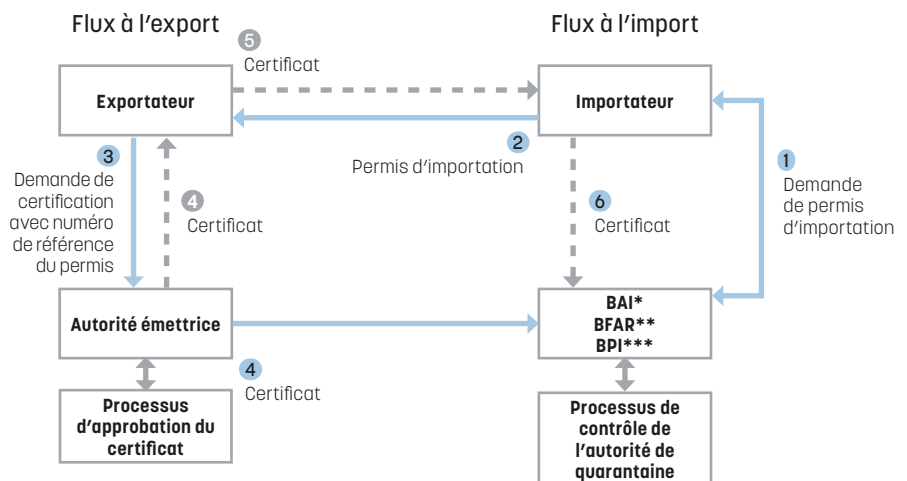
Il convient à ce sujet de mentionner quelques initiatives dont le secteur privé s'est fait le fer de lance. Parmi elles, la Pan Asian E-Commerce Alliance (PAA), ou Alliance pan-asiatique pour le commerce électronique, se donne pour objectif de promouvoir la mise en place d'infrastructures informatiques sécurisées, fiables et apportant une valeur ajoutée pour améliorer la fluidité des échanges commerciaux partout dans le monde. La PPA a créé un concept de modèle d'échange collaboratif pour faciliter le commerce transfrontalier des produits agroalimentaires, modèle qui devrait permettre à l'autorité émettrice de la certification SPS et à l'autorité de quarantaine du pays d'importation d'échanger à la fois les données du permis, les données exigées aux fins du dédouanement ainsi que les données du certificat SPS.

Au cours d'une expérience pilote entre les ministères de l'Agriculture des Philippines et de l'Australie, le permis d'importation délivré par les Philippines a été mis à la disposition d'un exportateur basé en Australie, afin que ce dernier soit informé du type d'autorisation délivrée à l'importateur et des exigences spécifiques à remplir à l'importation en matière de certification et de procédures (par exemple, la validité du permis d'importation sur la base de la date de livraison obligatoire). En outre, le certificat SPS délivré par les Philippines inclut le

Graphique n° 2 - Modèle d'échange SPS de la PAA



Graphique n° 3 - flux de travaux du pilote PAA



* Bureau de l'industrie animale (BAI) des Philippines
 ** Bureau de Pêches et ressources aquatiques (BFAR) des Philippines
 *** Bureau de l'industrie végétale (BPI) des Philippines

numéro de référence du permis d'importation pour faciliter la vérification, éventuellement à travers un appariement automatisé des données du permis et du certificat, et pour s'assurer que le certificat SPS mentionné plus haut soit conforme.

Le processus établi durant l'expérience pilote a permis à l'exportateur d'éliminer les risques de non-conformité des marchandises par rapport aux mesures SPS du pays d'importation. Cette expérience montre que les projets de numérisation sont également l'occasion de revoir les procédures en place, de renforcer la transparence et d'améliorer la conformité.

En savoir +

flopez@intercommerce.com.ph

Nouvelles capacités de traitement avant l'arrivée : ce que l'exemple du Monténégro nous apprend sur la mesure de la performance en douane

Par Andrew Grainger, Karl Bartels, Tanja Boskovic, Stojanka Milosevic, Maja Rackovic, Cezary Sowinski et Steven Pope¹

En juin 2019, l'Administration des douanes du Monténégro (MCA) a mis en place une nouvelle procédure de dédouanement qui repose sur l'utilisation des données avant l'arrivée pour accélérer le dédouanement des envois exprès. En quelques mois seulement, ce système de traitement avant l'arrivée a permis à la Douane monténégrine d'améliorer sensiblement sa capacité de traitement, lui permettant de dédouaner les colis dans l'heure suivant leur arrivée. Encouragées par le succès du projet, les parties prenantes ont voulu mieux comprendre comment ces améliorations de la performance avaient pu être réalisées. Elles ont aussi voulu savoir si des leçons pouvaient être tirées de cette expérience, afin d'évaluer la performance en douane de manière plus générale. Les conclusions de l'évaluation de l'impact, menée d'avril à octobre 2020, ont été récemment présentées à la Conférence PICARD de l'OMD, en 2020. Le présent article offre un bref aperçu de leur contenu.

La nouvelle procédure de traitement avant l'arrivée

La procédure de traitement avant l'arrivée du Monténégro a été mise au point dans le cadre d'un projet avec l'Alliance allemande pour la facilitation des échanges et elle a fait l'objet d'une expérience pilote en collaboration avec DHL (voir encadré

n° 1). Elle permet actuellement aux opérateurs de courrier exprès de déposer une déclaration d'importation électronique préalable avant l'arrivée de l'aéronef. Les données sont déclarées sous un format consolidé et sont utilisées par la douane aux fins de l'évaluation des risques et du dédouanement. Pour l'heure, la procédure de traitement avant

¹ Les opinions exprimées dans le présent article n'engagent que les auteurs et ne reflètent pas nécessairement l'avis de leur organisation respective.

l'arrivée ne peut être employée pour le dédouanement de marchandises dont l'importation exige une licence avant ou après l'entrée dans le pays.

Nous reproduisons ci-dessous une description de la procédure :

- Avant le chargement :
 - La société reçoit les instructions d'expédition (détails de la réservation) de la part du client ainsi que les informations standard sur les marchandises. Le client fournit également les documents complémentaires nécessaires aux fins du dédouanement à l'importation (par exemple, la facture, les documents attestant de l'origine, etc.).
 - Les documents justificatifs sont scannés et archivés sous format électronique par la société. Les copies des documents justificatifs sont également apposées sur les colis concernés.
 - La société analyse toutes les données pertinentes pour s'assurer que le montant correct des droits d'importation soit payé (évitant ainsi les pénalités ou toute autre charge supplémentaire pour ses clients).
- Au moment du chargement ou juste après :
 - La société prépare un manifeste électronique consolidé (e-manifeste) qui, outre les données standard de la lettre de transport aérien principale (LTA mère), inclut les détails concernant la valeur en douane et la procédure de dédouanement demandée.
- Avant l'atterrissage :
 - La compagnie notifie la douane et déclare les marchandises expédiées en utilisant le manifeste électronique consolidé.
 - La douane puise dans les informations fournies dans l'e-manifeste consolidé les renseignements nécessaires afin de mener son évaluation des risques.
 - Sur la base de cette évaluation, la douane décide s'il y a lieu de demander des copies électroniques des documents justificatifs supplémentaires, de procéder à une vérification des colis ou de libérer les marchandises dès leur arrivée.
- À l'atterrissage :
 - La société doit veiller à ce que les marchandises ne quittent pas ses locaux avant d'avoir été dédouanées. Dans ce cadre, elle est notamment tenue de fournir une garantie financière.
 - Les colis non déclarés sur le manifeste électronique consolidé (par exemple, parce qu'ils sont soumis à des obligations de licence à l'importation ou qu'ils ont été chargés à la dernière minute, sans avoir été ajoutés à l'e-manifeste consolidé) doivent être déclarés par le biais : a) d'une déclaration en douane complète ou b) d'une déclaration simplifiée (au titre d'arrangements spéciaux pour les opérateurs agréés).

Points saillants

1. L'évaluation de l'impact a permis de définir plusieurs indicateurs clés de performance (KPI) quantitatifs. Outre le taux de dédouanement plus rapide, d'autres indicateurs ont été analysés durant l'exercice, couvrant les gains d'efficacité et le taux accru de détections de la fraude par la douane, ainsi que les économies de coût et la capacité des opérateurs de services de courrier exprès à améliorer leurs garanties de service, au bénéfice des expéditeurs.
2. L'analyse structurée des besoins des parties prenantes a permis de dégager d'autres pistes afin d'évaluer les objectifs stratégiques et les attentes de ces mêmes parties concernant la procédure en cours de déploiement. Dans une grande mesure, la méthodologie d'évaluation s'est fondée sur l'apprentissage mutuel et sur l'établissement d'une relation de confiance avec les interlocuteurs principaux afin de maximiser les effets et d'en assurer la pérennité face à l'avenir.
3. La nouvelle méthodologie élaborée durant l'évaluation pourrait éventuellement être appliquée à d'autres mesures de facilitation des échanges également. À ce titre, il est essentiel de déterminer les besoins des parties prenantes, de les organiser par thèmes et de les assortir des KPI correspondants.
4. Les résultats et la méthodologie de l'évaluation pourraient éventuellement apporter un éclairage intéressant aux travaux en cours sur la mesure de la performance douanière.

Encadré n° 1 : Principales parties prenantes

- Administration des douanes du Monténégro (MCA) : a adopté une nouvelle procédure de traitement avant l'arrivée
- DHL : représentant du secteur privé appuyant l'introduction de la procédure
- Fedex, TNT et UPS : autres services de courrier exprès consultés par la MCA
- Alliance allemande pour la facilitation des échanges : partenariat public/privé encourageant la facilitation des échanges (www.tradefacilitation.de)
- GIZ (Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH) : Secrétariat de l'Alliance et partenaire de la MCA pour la mise en œuvre

- Les colis qui ont été sélectionnés pour vérification sont présentés à la douane. Si la douane est satisfaite de l'inspection, elle libère les marchandises.
- Dès la mainlevée, la société livre les marchandises à leurs destinataires.

La procédure de traitement avant l'arrivée mise en place s'écarte résolument du système de contrôle préexistant, basé sur des procédés papier. Au moment de la conclusion de l'évaluation, 7 % de toutes les importations dans le pays étaient gérées à travers cette procédure. Les données de DHL montrent que le taux des colis dédouanés en moins d'une heure après l'atterrissage s'est amélioré, passant de 25 % en 2015 à 53 % en 2019.²

Évaluation de l'impact

L'évaluation de l'impact s'est focalisée sur l'analyse des besoins des diverses parties prenantes et sur les données (tant qualitatives que quantitatives) disponibles ; elle a aussi eu pour but de déterminer les indicateurs de performance qui peuvent facilement être appliqués ailleurs. L'exercice a donc servi un double objectif : il a permis de comprendre les résultats de manière plus large et plus approfondie et d'élaborer une méthodologie qui pourrait être appliquée à d'autres fins. Les divers cycles d'évaluation récurrents avec les principaux partenaires du projet ont permis de dégager quatre grands thèmes ainsi qu'un jeu d'indicateurs de performance correspondants (tableau 1).

Résultats de l'évaluation de l'impact

L'évaluation de l'impact a permis de définir des KPI quantitatifs supplémentaires, outre le taux de dédouanement à l'arrivée, comme suit :

- Le taux d'inspections a baissé de 11 % à 8 % alors que, parallèlement, le taux de détection de la fraude a augmenté de 1 % à 8,5 %.
- La douane a donc enregistré un gain d'efficacité de 212 jours-personne par an.
- Réduction des coûts des opérateurs de courrier exprès d'environ 10 %.

Les conclusions qui peuvent être tirées concernant les objectifs plus stratégiques de la MCA sur la base des quatre grands thèmes relevés plus haut peuvent se résumer comme suit :

Tableau 1 : Thèmes et KPI définis

| Thèmes | Indicateurs clés de performance analysés (choisis) |
|--|---|
| Alignement sur les pratiques internationales | <ul style="list-style-type: none"> • KPI 1.1 - Résultats conformes aux obligations internationales concernant l'application de mesures de traitement avant l'arrivée • KPI 1.2 - Mise en place de procédures spéciales pour les opérateurs de courrier exprès aérien dans la lignée des obligations internationales |
| Résultats et incidence sur les activités : a) Douane b) Sociétés (opérateurs) de courrier exprès | <p>a)</p> <ul style="list-style-type: none"> • KPI 2.1 D - Réduction du nombre de déclarations en douane sous format papier devant être traitées par la douane • KPI 2.2 D - Économies pour la douane, étant donné que les douaniers ne doivent plus ré-encoder les données manuellement <p>b)</p> <ul style="list-style-type: none"> • KPI 2.3 D - Amélioration du niveau de conformité et baisse du taux d'inspections • KPI 2.1 S - Meilleure performance en matière de dédouanement à l'arrivée • KPI 2.2 S - Réduction du temps d'entreposage en douane |
| Apprentissage | <ul style="list-style-type: none"> • KPI 3.1 - Partenariat entre le secteur public et le secteur privé axé sur la collaboration • KPI 3.2 - Enseignements tirés grâce à la possibilité de soumettre les déclarations par voie électronique • KPI 3.5 - Partage des enseignements tirés au niveau international |
| Résultats et incidence sur l'économie et la société | <ul style="list-style-type: none"> • KPI 4.1 - Effets sur le développement économique du pays • KPI 4.2 - Avantages économiques pour les consommateurs • KPI 4.3 - Avantages économiques pour les entreprises |

1. Alignement sur les pratiques internationales : Afin d'établir les priorités de la MCA et d'encourager les parties prenantes à adhérer à la nouvelle procédure, il a été particulièrement important de mettre l'accent sur le respect des dispositions de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges (article 7.1 sur le traitement avant arrivée et article 7.8 sur les envois accélérés³), de répondre aux exigences politiques découlant des aspirations du Monténégro à entrer dans l'Union européenne (article 171 du Code des douanes de l'Union sur le « Dépôt d'une déclaration en douane préalablement à la présentation des marchandises⁴ ») et de mettre en œuvre la norme 3.25⁵ de la Convention de Kyoto

2 La MCA rapporte un taux de 65% pour 2019 (calculé probablement en excluant les marchandises soumises à des exigences d'importation qui ne peuvent donc pas bénéficier de la procédure de traitement avant l'arrivée).

3 <https://www.tfafacility.org/fr/article-7>

4 <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32013R0952>

5 http://www.wcoomd.org/fr/topics/facilitation/instrument-and-tools/conventions/pf_revised_kyoto_conv/kyoto_new/gach3.aspx

révisée de l'OMD (sur le traitement avant l'arrivée). La mise en place de la nouvelle procédure de traitement avant l'arrivée ne permet pas encore à la MCA d'appliquer toutes ces dispositions, mais elle constitue un pas dans la bonne direction. DHL, quant à elle, a été motivée par son souhait de montrer l'exemple en matière de responsabilité sociale des entreprises (RSE) et d'apporter son soutien aux initiatives de facilitation des échanges.⁶

2. Résultats et incidence au niveau opérationnel : Ce volet vient se superposer aux KPI quantitatifs mentionnés plus haut. Un des principaux résultats du projet pour la MCA est qu'elle est à présent capable de traiter un volume considérable de déclarations à l'importation par voie électronique, sans devoir recourir aux procédures manuelles pour traiter des documents papier. Pour les opérateurs de courrier exprès, la procédure qui a été déployée a permis dans une grande mesure d'améliorer l'offre de services. Des améliorations restent encore toutefois possibles. L'application de la procédure de traitement avant l'arrivée à des marchandises soumises à des exigences de licence à l'importation pourrait, par exemple, aboutir à des gains supplémentaires substantiels.
3. Apprentissage : Les principales parties prenantes ont souligné à quel point il était important de tirer les leçons de ce projet. Pour la MCA, le projet a non seulement contribué à tisser des liens de confiance avec les entreprises mais aussi à comprendre la valeur ajoutée de la coopération avec le secteur privé et de la numérisation des régimes douaniers. DHL voulait surtout utiliser cette expérience pour disposer d'une étude de cas qui pourrait servir de modèle de réussite et inciter d'autres pays à se lancer dans une telle initiative. Pour la GiZ, il a été extrêmement utile de disposer d'éléments d'information permettant de comprendre comment l'approche adoptée dans le cadre du projet a été appliquée.
4. Résultats et incidence sur l'économie et la société : certains éléments empiriques indiquent que la procédure présente des avantages pour les consommateurs et les entreprises au Monténégro (par exemple, la capacité à livrer des pièces de rechange essentielles sans délai). Toutefois, aucune preuve décisive n'a pu être établie concernant d'éventuels avantages macroéconomiques. Cet élément n'a rien de surprenant si l'on tient compte du fait que l'économie du Monténégro dépend en grande partie du secteur des services et du tourisme, et que le pays compte au final un faible volume d'importations.

Il a toutefois pu être observé que les effets d'exemplarité et d'apprentissage ont une incidence qui dépasse de loin les nouvelles capacités qu'offre la procédure de traitement avant l'arrivée. Le caractère illustratif d'un tel système peut servir d'exemple pour encourager le soutien aux efforts de facilitation des échanges partout dans le monde. L'approche a déjà été suivie dans quatre autres pays de la région et est en cours de déploiement à plus grande échelle, au niveau international.

Quelles incidences pour la mesure de la performance douanière ?

Sur la base d'une méthodologie présentée pour la première fois lors de la Conférence PICARD en 2017,⁷ la démarche d'évaluation de l'impact vient compléter les méthodes d'évaluation existantes en matière de facilitation des échanges, qui tendent souvent à se limiter à des éléments tels que les délais et les coûts⁸ ou qui restent axées sur une modélisation macroéconomique plus large.⁹

Les résultats montrent que le fait de se pencher de plus près sur les besoins des parties prenantes peut fournir des informations plus détaillées pouvant être utilisées pour éclairer le débat sur la mesure de la performance douanière. Deux éléments supplémentaires de réflexion pourraient être approfondis, à ce titre :

1. Une analyse structurée des besoins des parties prenantes peut se révéler très utile pour la sélection et le calibrage des jeux de KPI quantitatifs, en vue d'en assurer la pertinence.
2. Il peut s'avérer nécessaire de recourir à des formes d'analyse plus subtiles pour interpréter la performance douanière par rapport aux objectifs de durabilité et de développement économique au sens plus large. Les résultats qui se fondent sur l'analyse des besoins des parties prenantes peuvent apporter les « meilleures » informations possibles à cet égard, en particulier si les données quantitatives sont limitées ou en grande partie confidentielles.

Dans le cas du Monténégro, l'approche itérative, l'analyse des besoins des parties prenantes pour définir les KPI et le dialogue qui s'est établi en aval de la détermination de ces KPI ont été particulièrement efficaces, surtout grâce à l'esprit d'ouverture et au soutien des parties impliquées.

En savoir +

grainger@tradefacilitation.co.uk
karl.bartels@giz.de
s.pope@dpdhl.com

⁶ DPDHL, Sustainability Report: "Connecting people, improving lives", Deutsche Post DHL Group, Bonn, 2019.

⁷ Grainger, A. and D. Shaw, Une méthode pour mesurer la facilitation des échanges OMD Actu, n° 85, 2018, pp. 21-23. <https://mag.wcoomd.org/fr/magazine/wco-news-85/une-methode-pour-mesurer-la-facilitation-des-echanges>

⁸ Par exemple : MCA, Étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée des marchandises (TRS) au Monténégro en 2016, Ministère des finances et de la douane, Gouvernement du Monténégro, 2016.

⁹ Par exemple : Sourdin, P. et R. Pomfret, « Trade Facilitation: Defining, Measuring, Explaining and Reducing the Cost of International Trade ». Cheltenham, Edward Elgar, 2012.



TradeTrust ou comment accélérer la numérisation du commerce international

Par la *Infocomm Media Development Authority* de Singapour et la Douane de Singapour

Singapour est devenu le fer de lance d'une nouvelle initiative : TradeTrust. Cadre de normes dont le but est de faciliter non seulement la numérisation des documents utilisés pour le commerce international et la logistique mais aussi leur interopérabilité, TradeTrust est également un ensemble de composants logiciels qui se connectent à une infrastructure dorsale informatique de chaîne de blocs. Les opérateurs économiques et les institutions publiques et privées qui utiliseront TradeTrust pourront dès lors s'organiser en un réseau mondial de partenaires fiables, pouvant échanger et vérifier des documents commerciaux numériques à travers les frontières. Le but ultime est de faciliter les flux commerciaux entre nations partenaires et de réduire les inefficacités et les complexités générées par l'utilisation de documents papier, rendant ainsi le commerce transfrontalier plus simple et plus sûr.

Les mesures prises pour combattre la pandémie de COVID-19 ont profondément bouleversé les activités des entreprises. La crise sanitaire a montré que la numérisation n'est plus un choix mais une nécessité première pour permettre aux entreprises de fonctionner et de survivre. Bien que de nombreux progrès aient été réalisés par les douanes et les opérateurs commerciaux au niveau de la numérisation de leurs procédures, dans la

pratique, les documents papier restent encore largement utilisés entre les différents organismes aux frontières, les acheteurs, les vendeurs et les autres acteurs impliqués dans la chaîne logistique internationale.

Par exemple, le *connaissance*¹ est encore présenté en version papier dans de nombreux pays, ce qui crée des inefficacités. L'envoi du *connaissance*

¹ Document délivré par un transporteur accusant réception des marchandises pour expédition. Un *connaissance* papier remplit trois fonctions : il sert de reçu, il contient ou représente la preuve du contrat de transport et il sert de titre de possession.

papier aux ports de déchargement des pays de destination exige du temps et de l'argent et le document peut aussi se perdre en cours de route, au risque pour les négociants d'encourir des surestaries.

Si des documents papier sont encore utilisés dans de nombreux cas, c'est parce qu'il existe de nombreuses normes différentes portant sur le format électronique de ces documents et aucun moyen facile de vérifier la provenance et l'authenticité des documents électroniques qui sont présentés aux autorités.

La dématérialisation des documents transférables qui confèrent le droit de possession d'un bien, tels que les connaissances électroniques (ou e-connaissances), s'est révélée particulièrement difficile. Les connaissances électroniques ne sont toujours pas largement utilisés dans l'écosystème commercial en raison du manque de cohérence concernant leur reconnaissance légale dans les différentes juridictions. Cela rend difficile de reproduire par voie électronique leur fonction contractuelle de titres, et partant de permettre la transmission des droits et des obligations tout le long de la chaîne commerciale. Même lorsque les parties utilisent des solutions numériques afin d'échanger des connaissances, elles doivent souvent convertir les documents électroniques en format papier, une fois que ces derniers arrivent dans les différentes juridictions.

TradeTrust

Afin de relever ces défis, l'*Infocomm Media Development Authority* (IMDA) de Singapour a eu l'idée de créer un jeu de règles de gouvernance et de cadres juridiques, de normes documentaires et de composants logiciels, qui ont tous vocation à faciliter l'interopérabilité des documents commerciaux électroniques et leur échange entre les différents écosystèmes numériques.

Cette initiative, baptisée TradeTrust, a été mise sur pied avec le soutien et la collaboration de partenaires locaux et mondiaux très variés, allant de gouvernements et d'organisations internationales (comme la Chambre de commerce internationale - ICC), à des fournisseurs de technologie et de solutions informatiques, en passant par des entreprises du secteur privé (par exemple, des transporteurs maritimes, des chargeurs et des institutions financières).

TradeTrust se fonde essentiellement sur sa capacité à remonter la piste vers le lieu de provenance des documents qui ont été délivrés par voie numérique, et à en vérifier l'intégrité. Ce fondement de « notarisation » est possible grâce au cadre OpenAttestation qui offre une méthode permettant de déterminer la fiabilité cryptographique des documents délivrés et de les vérifier indépendamment. Une fois qu'un fichier est créé, l'empreinte digitale du fichier signé TradeTrust est associée à un contrat intelligent sur Document Store qui sert de registre immuable. Ce

fichier signé TradeTrust est ensuite distribué aux destinataires qui pourront vérifier le fichier sur <https://tradetrust.io>, simplement en glissant-déposant le fichier en cause sur l'interface Web.

TradeTrust est constitué de quatre composants, qui fonctionnent de concert pour offrir aux participants du réseau la confiance et la certitude légale nécessaires pour les documents numériques qui sont échangés.

1. Harmonisation juridique pour garantir la valeur légale des documents commerciaux numériques dans les différents pays et juridictions

Pour permettre la transition vers un environnement du commerce dématérialisé, il est indispensable que tous les pays participant à TradeTrust adoptent un cadre législatif adéquat pour les documents transférables électroniques. Actuellement, Singapour est en train d'amender sa Loi sur les transactions électroniques (ETA de son acronyme anglais) afin d'offrir une plus grande certitude juridique concernant les instruments électroniques négociables, tels que les e-connaissances, et de garantir qu'ils soient bien reconnus comme des titres valables. L'ETA se calquera sur la Loi type sur les documents transférables électroniques² de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), qui constitue un cadre légal de référence pour que les pays puissent harmoniser leur législation et faire en sorte de reconnaître les équivalents électroniques des documents transférables papier. L'amendement à l'ETA a été récemment adopté par le Parlement de Singapour et devrait entrer en vigueur durant le premier semestre de 2021.

2. Élaboration de normes internationales afin de faciliter l'interopérabilité des documents numériques échangés à travers les divers écosystèmes et solutions

Les normes TradeTrust pour la création de documents sont alignées sur les normes internationales concernant les documents commerciaux numériques, comme celles élaborées par le Centre des Nations Unies pour la facilitation des échanges et les transactions électroniques (CEFACT-ONU) et par l'Organisation internationale de normalisation (ISO), par exemple.

3. Structure d'accréditation en vue de fournir un jeu de règles et de politiques acceptées à l'échelle internationale pour certifier les solutions conformes aux exigences de la loi

L'ETA établit des critères pour les déploiements informatiques (notamment pour les solutions qui utilisent les normes TradeTrust) couvrant les écritures transférables. Par conséquent, un cadre d'accréditation et une structure connexe seront envisagés pour accréditer les solutions techniques couvrant les documents électroniques négociables tels que les connaissances électroniques, afin de s'assurer qu'elles répondent bien aux exigences légales.

2 https://uncitral.un.org/fr/texts/ecommerce/modellaw/electronic_transferable_records

4. Logiciel de source ouverte capable d'intégrer facilement les solutions d'arrière-plan au réseau TradeTrust

TradeTrust utilise actuellement une chaîne de blocs publique et sans permissions qui peut être consultée sur une interface web. Un logiciel a été développé et est disponible, conformément aux conditions de licence open source, sur GitHub (www.github.com/TradeTrust). Les entreprises pourront incorporer le logiciel dans leur plateforme ou dans leurs solutions numériques afin de se connecter au réseau de la chaîne de blocs publique TradeTrust.

Avantages de TradeTrust

TradeTrust présente de nombreux avantages pour le commerce, la finance et la logistique au niveau mondial. Les organismes publics et privés utilisant les normes TradeTrust à travers des solutions les connectant en arrière-plan à l'infrastructure de la chaîne de blocs pourront interagir avec les autres membres du réseau et :

- gagner en efficacité ; tous les documents suivant les normes TradeTrust peuvent être vérifiés sur les interfaces web standard de TradeTrust et il n'est donc plus nécessaire de procéder à des contrôles répétés par diverses parties pour confirmer la légitimité des documents lorsqu'ils arrivent par des canaux indirects ;
- réduire les coûts et délais associés à leurs activités ; la numérisation des documents papier permet de réduire les efforts, les coûts et le temps nécessaires pour l'impression et le transport des documents entre parties.

TradeTrust appuiera également l'émergence de nouvelles offres de service. Puisqu'il fonctionne avec l'écosystème existant, constitué de systèmes divers, et leur permet d'interagir et de s'assurer de la validité légale des instruments électroniques qu'ils échangeront, TradeTrust peut :

- appuyer la convergence des chaînes physiques, financières et documentaires, ouvrant la voie à l'automatisation de procédures clés, comme l'automatisation des paiements ou encore la libération de fonds à travers l'utilisation de contrats intelligents ;
- permettre aux opérateurs de profiter de la transparence et de l'intégrité de la chaîne de transport. Par exemple, les assureurs pourraient

appliquer une politique de prix dynamique lorsque le risque est connu.

Exemples de cas d'utilisation et applications

La *Infocomm Media Development Authority* (IMDA) de Singapour coopère avec les partenaires locaux et internationaux pour appliquer TradeTrust. Certains exemples pratiques sont décrits ci-après.

Vérifier l'authenticité et la provenance des documents d'administration du commerce délivrés par le gouvernement

Un essai a été lancé en novembre 2020 par l'Australian Border Force et l'IMDA afin de tester l'échange de certificats d'origine électroniques conformes aux normes TradeTrust. Dans ce cadre :

- des certificats électroniques ont été générés conformément aux normes TradeTrust, à travers le registre intergouvernemental développé par l'ABF.
- les certificats électroniques ont été envoyés aux entreprises singapouriennes participant à l'essai ainsi qu'à la Douane de Singapour, afin de recevoir leurs retours sur les diverses méthodes de vérification offertes par TradeTrust (qui exigeaient soit de scanner un code QR, soit de glisser-déposer les certificats électroniques sur l'interface du registre intergouvernemental australien ou de TradeTrust).





Ces différentes méthodes de vérification ont permis aux entreprises singapouriennes ainsi qu'à la Douane de Singapour de confirmer avec toute certitude l'authenticité et la provenance des fichiers, sans que toutes n'aient à utiliser une plateforme commune.

Effectuer des transferts de titres sur les connaissances électroniques

L'IMDA et l'Autorité maritime et portuaire de Singapour (MPA) sont pour l'instant les fers de lance des essais qui sont menés sur les e-connaissances, avec la Douane de Singapour et les partenaires du secteur privé. Deux essais présentent un intérêt particulier.

Le premier a trait au portail multibanques intégré de Singapour, CamelONE Trade Finance, qui permet aux entreprises de soumettre une seule demande standard à plusieurs banques³ offrant des services liés au commerce international. Le portail CamelONE est accessible via la *Networked Trade*

Document transférable

| 1 Type de document  | 2 Fichier TradeTrust  | 3 Tokenisation  | 4 Entreposage  |
|---|---|--|---|
| <p>Document transférable numérisé</p> <ul style="list-style-type: none"> • Contient le titre et autorise le propriétaire à réclamer ses biens • Exemples : connaissance, reçu d'entrepôt, billet à ordre | <p>Le document transférable est contenu dans le fichier TradeTrust</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le document transférable porte un jeton unique qui représente le titre du bien corporel indiqué sur le document | <p>Le «titre» du bien en lien avec les documents transférables sera tokenisé en un jeton non fongible sur la chaîne de blocs publique</p> | <p>Le fichier TradeTrust est entreposé sur la chaîne</p> |

Platform (NTP), l'écosystème singapourien pour le commerce et la logistique. Il est connecté au répertoire sécurisé de la NTP où tous les documents en rapport avec le commerce, comme les connaissances, peuvent être entreposés de manière sécurisée. Cette connexion permet de réutiliser les données en même temps qu'elle facilite et accélère le dépôt de demandes multiples.

Comme indiqué plus haut, le principal défi des e-connaissances est de trouver la manière de recréer numériquement leur fonction contractuelle de titres, et partant de permettre la transmission de droits et d'obligations tout le long de la chaîne commerciale. Le but de l'essai est d'utiliser la chaîne de blocs TradeTrust pour faciliter la vérification de la chaîne d'approbation et les fonctions de transfert de titres pour les banques et les clients.

Les documents transférables contiennent le titre afférent aux biens corporels ; il est donc impératif que le transfert de titre d'une partie à une autre dans le monde physique s'effectue aussi dans le monde numérique. À cette fin, le connaissance est « tokenisé » en un jeton (ou token en anglais) non fongible sur la chaîne de blocs et le changement de propriété du titre peut ainsi être correctement reflété. Pour les transferts de titres, les parties intéressées doivent créer un portefeuille cryptographique pour pouvoir transférer, recevoir et garder les jetons non fongibles. Le transfert de titre s'effectue lorsque le jeton non fongible est transféré vers le portefeuille de la partie réceptionnaire. Le jeton non fongible devra être détruit après que le destinataire final aura pris possession des marchandises, dans la mesure où il n'aura plus aucune utilité. Le cadre TradeTrust est conçu de manière suffisamment flexible pour lui permettre de traiter la variété de documents transférables utilisés dans les divers arrangements bancaires au niveau commercial, allant des lettres de crédit aux encaissements documentaires.

Le deuxième essai a été mené entre l'IMDA, la PMA et l'Autorité portuaire de Rotterdam. Tous trois ont organisé un atelier conjoint en avril 2019 afin de se pencher sur les cas d'utilisation potentielle des connaissances électroniques et d'aborder les problèmes de mise en œuvre. Plus de 20 organisations, dont des services gouvernementaux, des compagnies maritimes, des acteurs

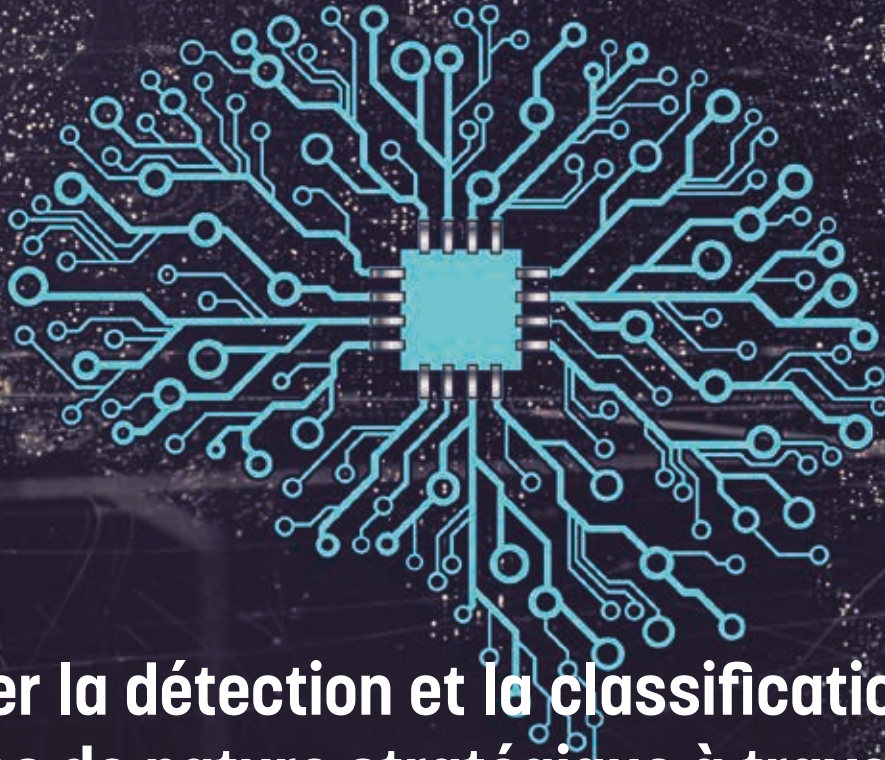
du secteur de la technologie, des banques et des membres de la *Singapore Shipping Association*, étaient représentées à l'événement. Les parties ont décidé d'entreprendre un projet de démonstration de la faisabilité visant à simuler un transfert de titre par connaissance électronique entre un transporteur et un destinataire, entre Rotterdam et Singapour. L'exercice de simulation a été mené en mars 2020. Dans une prochaine étape, l'essai montrera l'utilisation pratique des connaissances électroniques en répliquant la trajectoire d'un envoi en direct tout le long du couloir commercial de Singapour à Rotterdam. Ici, la transmission ou l'échange de documents commerciaux électroniques ou de données numériques ne s'effectuent pas principalement à travers la chaîne de blocs mais plutôt via les méthodes traditionnelles, comme moyennant le système interne des parties, par courriel, par transfert de fichiers ou par entreposage central.

Comment participer

Le code source de TradeTrust est distribué sous une licence de source ouverte et les utilisateurs peuvent le télécharger et l'utiliser gratuitement conformément aux conditions de ce type de licences. Le déploiement de référence actuel de TradeTrust recourt à la chaîne de blocs Ethereum, ce qui suppose qu'une redevance doit être acquittée lorsque l'empreinte digitale d'un fichier signé TradeTrust est enregistré sur le réseau Ethereum (par exemple, lorsque le transporteur émet un connaissance électronique). Les parties qui exécutent la vérification du document, c'est-à-dire qui lisent le fichier, sur la chaîne de blocs, ne devront rien payer. À l'avenir, au fur et à mesure de l'évolution de TradeTrust, des réseaux de chaînes de blocs autres qu'Ethereum pourraient être utilisés.

Rejoignez le réseau TradeTrust et incorporez le code source de TradeTrust à vos applications ou systèmes (disponible à l'adresse [www.github.com/TradeTrust](https://github.com/TradeTrust)). N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse tradetrust@imda.gov.sg pour co-créer des solutions avec nous ou pour de nouveaux cas d'utilisation, sur la base de TradeTrust.

En savoir +
<https://tradetrust.io>



Améliorer la détection et la classification des échanges de nature stratégique à travers l'apprentissage automatique

Par Christopher Nelson

Toute administration des douanes doit veiller à l'application d'un système de contrôle des échanges de nature stratégique. Les produits de nature stratégique comprennent les armes de destruction massive, les armes conventionnelles et les matières, technologies et équipements pouvant être utilisés pour leur fabrication ou leurs vecteurs. Bon nombre de ces produits ont des applications tant civiles que militaires et sont désignés comme produits à double usage.

Dans un système de contrôle des échanges de nature stratégique, les opérateurs commerciaux introduisent une demande de permis ou de licence, conformément à la législation, et prennent de leur propre initiative toutes les mesures nécessaires pour le respect de leurs obligations concernant le contrôle de ces échanges. Toutefois, il peut arriver que ces obligations légales ne soient pas respectées, et les services chargés de l'application de la loi doivent pouvoir reconnaître les transactions commerciales impliquant des produits stratégiques afin de s'assurer qu'elles soient conformes aux réglementations nationales et aux prescriptions internationales en matière de sécurité.

Cette mission n'est pas facile. La détection de biens stratégiques qui ont été mal classés ou mal déclarés, délibérément ou pas, ou qui ont été réacheminés par différents points de transbordement ou autrement cachés, est extrêmement fastidieuse. Cela tient en grande partie au fait que différentes nomenclatures sont utilisées pour classer de telles marchandises et qu'elles sont difficiles à corréliser étant donné qu'elles ont chacune été conçues pour servir des objectifs fondamentaux différents.

Aux États-Unis, par exemple, le département du Commerce utilise les Export Control Classification Numbers (ECCN ou numéros de classification pour le contrôle à l'exportation) en guise d'identifiants pour classer les articles qui sont soumis à des exigences de contrôle à l'exportation. Les ECCN couvrent principalement les produits de nature stratégique. Le service de la Douane et de la protection des frontières des États-Unis (CBP) utilise, pour sa part, le *Harmonized Tariff Schedule of the United States* (HTS/US ou Grille tarifaire harmonisée des États-Unis), basée sur le Système harmonisé (SH) international. Il est difficile d'établir des liens entre les codes ECCN et HTS. Les relations

directes entre le HTS et les ECCN sont rares. Un bien stratégique pourrait être expédié sous une kyrielle de codes HTS et un même code HTS peut couvrir plusieurs ECCN. De plus, de nombreux articles soumis à contrôle comprennent des équipements ou matériels industriels et scientifiques ayant des spécifications techniques bien précises ; or, les désignations des codes SH ne se réfèrent pratiquement jamais à ce type de spécifications.

L'ensemble de ces facteurs complique grandement la tâche des autorités qui essaient de détecter les éventuels mouvements illicites de produits stratégiques. Le contrôle des transactions fondé sur des tables de concordance statiques inexactes entre les codes du SH et ceux utilisés dans les listes de contrôle, ou encore sur la base des informations concernant les parties impliquées dans les transactions concernées, ne suffit tout simplement pas pour servir les objectifs d'un système de contrôle des échanges de nature stratégique qui se voudrait efficace.

La méthodologie proposée dans le présent article invite à tirer parti des grandes quantités de données relatives à une transaction qui sont recueillies par les gouvernements en exploitant les possibilités qu'offre l'apprentissage automatique, c'est-à-dire le processus d'apprentissage d'un système informatique qui lui permet de formuler des prévisions précises lorsqu'il est alimenté en données.

Apprentissage automatique et commerce international

Une méthode mise au point afin de résoudre un problème assez courant de l'apprentissage automatique se prête bien à l'identification de transactions impliquant des biens stratégiques : la détection des données aberrantes ou atypiques. Cette méthode est utilisée dans des domaines les plus divers, par exemple, pour identifier l'utilisation frauduleuse d'un instrument de paiement, les trafics suspects en matière de cybersécurité, la découverte de maladies et de nombreux autres problèmes où la cible est un comportement hors norme. Etant donné que les échanges stratégiques représentent une petite proportion du commerce dans son ensemble, les transactions impliquant des articles soumis à des contrôles peuvent être considérées comme atypiques. Ces transactions sont non seulement peu courantes mais elles sont aussi susceptibles de sortir du lot compte tenu du fait que les marchandises échangées sont habituellement des matériaux et des équipements techniquement sophistiqués. Ces spécificités peuvent se traduire en soi par des valeurs unitaires plus élevées, par de plus faibles quantités échangées, par des partenaires commerciaux spécifiques ou par d'autres caractéristiques qui distinguent les transactions couvrant des articles stratégiques des autres.

Les paragraphes qui suivent visent à présenter une approche de base pour l'utilisation de l'apprentissage automatique dans le but de repérer les transactions impliquant des biens stratégiques qui n'ont pas été déclarés en tant que tels. Cette démarche se fonde sur les données commerciales historiques

concernant les transactions de produits avec et sans ECCN. Les modèles créés en conséquence sont ensuite appliqués aux nouvelles transactions afin d'estimer la probabilité qu'elles soient liées à un produit stratégique donné. Il s'agit d'une approche d'apprentissage supervisé ; le but est « de former » les modèles afin qu'ils « apprennent » en fonction des données historiques dont les résultats sont déjà connus – l'envoi porte un ECCN et contient un article de nature stratégique ou ne porte pas d'ECCN et ne contient pas de produit stratégique – pour les appliquer ensuite aux nouveaux cas se présentant. Un bref récapitulatif de la méthodologie est présenté ci-après. Pour plus de facilité, les codes du HTS/US sont appelés ici codes SH.

Méthodologie

1. Fixer la priorité

La démarche proposée permet de créer un modèle d'apprentissage automatique pour un produit de nature stratégique spécifique, sur la base de son ECCN. Le processus peut être répété pour créer un portefeuille de modèles pouvant être utilisés pour classer les transactions impliquant plusieurs articles stratégiques différents. La première étape dans ce processus consistera à choisir un produit stratégique pour la modélisation, en fonction de son ECCN.

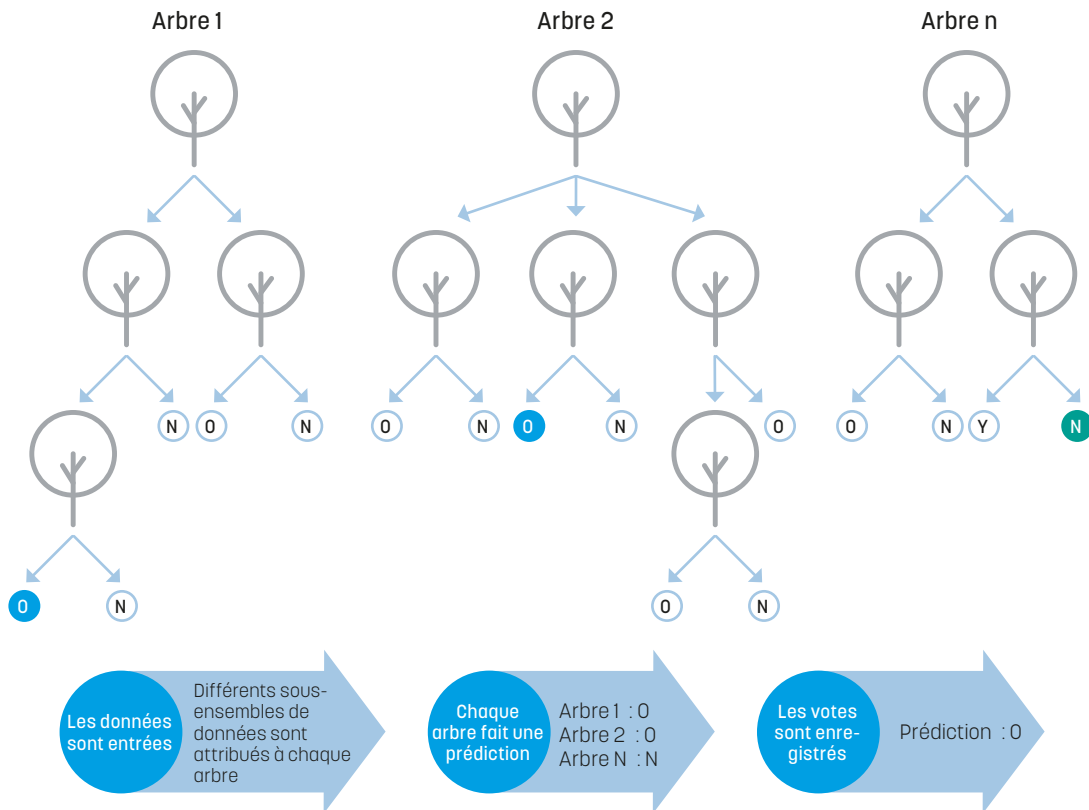
2. Recueil des données et paniers SH-ECCN

Une fois que l'ECCN a été choisi, il s'agira d'extraire et de regrouper les données concernant les transactions reprenant cet ECCN dans les documents d'expédition sur une période de temps donnée. Plusieurs facteurs très variés peuvent être choisis pour élaborer ce modèle, notamment, le code SH, les exportateurs/destinataires, la destination, le poids, la quantité, la valeur, etc. Une fois que ces données sont recueillies, un « panier » des différentes combinaisons des codes ECCN et SH pourra être créé. Ce panier montrera la fréquence à laquelle un code du SH particulier est utilisé par les exportateurs pour des transactions impliquant l'ECCN choisi (par exemple, 45 % des transactions portant sur des biens stratégiques classés sous l'ECCN « X » est expédié en utilisant le code SH « Y »). Cette technique permet de déterminer quels sont les codes du SH qui sont activement utilisés par les exportateurs pour les transactions portant sur le produit stratégique étudié, contrairement à la table de concordance qui détermine le code du SH qui devrait être utilisé pour ce même article.

Les paniers SH-ECCN contiendront souvent des codes SH qui sont très peu utilisés pour une transaction. Afin d'éviter d'inclure trop de cas « rares » lors de l'étape suivante, un seuil de pourcentage de corrélation devra être défini.

Une fois que les codes SH correspondant à un haut niveau de corrélation auront été relevés, il s'agira de collecter les données relatives aux transactions portant ces codes SH mais sans ECCN, pour la même période de temps pour laquelle les transactions portant des ECCN ont été recueillies. Tous ces éléments vont former l'univers à partir duquel il sera possible de modéliser

Graphique n°1 : Algorithme de la forêt d'arbres décisionnels



les caractéristiques des échanges du produit stratégique à l'étude.

3. Ré-échantillonnage

Le nombre de transactions impliquant des biens stratégiques est bien inférieur à celui des échanges non stratégiques. En d'autres mots, il se dégage une classe majoritaire (transactions ne portant pas d'ECCN) et une classe minoritaire (transactions portant un ECCN). En apprentissage automatique, les données hautement déséquilibrées peuvent avoir des effets indésirables sur la modélisation et sur les mesures traditionnelles de la performance. Afin d'ajuster les modèles en conséquence, les données transactionnelles doivent être ré-échantillonnées pour rééquilibrer la classe minoritaire par rapport à la classe majoritaire. À cet effet, la méthodologie proposée utilise la technique du sur-échantillonnage des minorités (SMOTE) qui répertorie les exemples similaires dans la classe minoritaire et crée de nouvelles instances en combinant les caractéristiques d'un cas existant avec celles de ses voisins. Plutôt que de simplement dupliquer les transactions, cette technique offre de nouveaux exemples artificiels de la classe minoritaire.

4. Apprentissage du modèle – Forêt d'arbres décisionnels

Une fois préparées, les données sont prêtes à être utilisées pour créer un modèle. À ce stade, la forêt d'arbres décisionnels est utilisée pour prédire si une transaction implique un bien stratégique ou pas. Cet algorithme crée plusieurs arbres de décision en fonction de caractéristiques choisies au hasard et d'échantillons de données, en vue de déterminer si une transaction peut être classée comme impliquant un produit de nature stratégique ou pas. Les résultats de chaque arbre de décision sont ensuite regroupés et, puisque nous sommes face à une classification binaire, la classification finale sera celle choisie par la majorité des arbres de décision. Le graphique n° 1 est une représentation simplifiée de l'algorithme de la forêt d'arbres de décision (ou forêt aléatoire).

5. Mesure de la performance, ajustement et répétition

L'algorithme « apprendra » sur la base d'un sous-ensemble de données et sa performance sera mesurée à l'aune d'un autre sous-ensemble réservé à la mise à l'essai. En fonction des résultats, les paramètres ou les caractéristiques pourront être modifiés afin d'accroître le rendement. Une fois que la démarche aura été essayée pour un article

Le contrôle des transactions fondé sur des tables de concordance statiques inexactes entre les codes du SH et ceux utilisés dans les listes de contrôle, ou encore sur la base des informations concernant les parties impliquées dans les transactions concernées, ne suffit tout simplement pas.

stratégique donné, lié à un ECCN spécifique, elle pourra être utilisée de manière répétée pour créer des modèles couvrant un vaste portefeuille de biens stratégiques et appliquée au fur et à mesure que de nouvelles données arriveront.

Avantages et applications éventuelles

Alors que le nombre de transactions ne cesse d'augmenter chaque jour, les modèles créés pour classer les produits stratégiques pourront être améliorés, ajustés et retravaillés en suivant le même concept méthodologique. De plus, puisque cette approche propose d'utiliser des données exigées par l'État, les modèles seront intrinsèquement conçus pour identifier les marchandises stratégiques dans le contexte de ce même État, et devront prendre en compte sa géographie, ses partenaires commerciaux et ses capacités industrielles. Enfin, l'informatique distribuée et les services de nuage informatique, en plein essor actuellement, permettront aux autorités gouvernementales d'analyser et de créer des modèles pour un volume beaucoup plus vaste de données que ce qui pouvait être traité il y a à peine cinq à dix ans.

La méthodologie décrite dans le présent article peut être appliquée à un large éventail de domaines. Du point de vue de la lutte contre la fraude, cette approche permettrait de mieux cibler les transactions, en utilisant des données du monde réel, et d'optimiser les vérifications et les contrôles d'utilisation finale. Par ailleurs, la modélisation basée sur un jeu choisi de produits stratégiques hautement prioritaires pourrait permettre aux douanes d'améliorer l'affectation de leurs ressources et de mieux motiver les contrôles qu'elles auraient à mener. Cette démarche permettrait aussi aux États de mieux comprendre les flux commerciaux les plus courants de produits stratégiques et d'établir les points de destination finale ou les points de transbordements les plus habituels pour ces marchandises.

En outre, la méthodologie pourrait venir renforcer les programmes de mise en conformité et être utilisée pour concevoir des initiatives de communication auprès des opérateurs économiques concernés. En effet, dans de nombreux pays, l'un des grands défis liés à l'application de contrôles à l'exportation est la sensibilisation et l'information des parties prenantes. Le secteur privé a besoin d'assistance afin de pouvoir identifier, gérer et atténuer les risques associés aux contrôles de marchandises à double usage et de garantir le respect des réglementations. Grâce à des modèles « formés » en fonction des données existantes, il serait possible de repérer les transactions qui correspondent au profil d'un bien stratégique mais pour lesquelles l'importateur ou l'exportateur n'a pas demandé la licence requise. La douane pourrait alors contacter les entités impliquées dans les transactions en cause afin d'entamer un dialogue et de proposer une formation sur les réglementations de contrôle à l'exportation. Elle pourrait également faire un inventaire des flux commerciaux habituels pour les transactions sans licence qui correspondent aux profils des biens stratégiques et lancer des initiatives de sensibilisation et de formation à l'échelon international.

Puisque la méthodologie se fonde sur un panier de codes du SH, elle pourrait aussi être utilisée pour compléter les tables de concordance existantes entre le SH et les ECCN et améliorer ces concordances dans l'ensemble du système. Tout d'abord, les paniers SH-ECCN donnent davantage de « poids » aux concordances, grâce aux transactions historiques impliquant des biens stratégiques. Ils permettent de déterminer quels sont les codes SH qui sont utilisés dans la pratique et à quelle fréquence, ajoutant ainsi une couche de détail supplémentaire aux tables de concordance statiques, et de corrélérer un ou plusieurs éléments à plusieurs autres. Ensuite, l'analyse des paniers SH-ECCN devrait permettre de relever les corrélations et les faux classements les plus courants des produits stratégiques. Ces informations pourraient être utilisées pour les efforts de sensibilisation ou encore pour proposer des amendements futurs au SH, le but étant de rapprocher davantage les codes SH et ECCN.

Au fur et à mesure que le volume de données recueillies augmentera et que les initiatives de sensibilisation et de lutte contre la fraude s'affineront, les modèles d'apprentissage automatique devraient devenir plus performants, créant ainsi un cycle d'amélioration continue. Les systèmes de contrôle des échanges de nature stratégique pourraient être grandement améliorés en exploitant les grandes quantités de données déjà collectées par les gouvernements et en tirant parti des modèles d'apprentissage automatique. Utiliser ces modèles dans un objectif alliant répression et sensibilisation devrait permettre d'améliorer les capacités de détection de la fraude et de promouvoir un système de commerce international plus sûr.

En savoir +

chris.nelson28@gmail.com

Pour des informations plus détaillées sur la méthodologie utilisée, voir l'article de l'auteur publié dans le World Customs Journal (Volume 14, numéro 2, septembre 2020).

À propos de l'auteur

Christopher Nelson est analyste principal de données au Bureau du Procureur général de l'État de New York. Il a précédemment travaillé comme analyste auprès des services d'analyse pour les garanties concernant le commerce de matières nucléaires au sein de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et en tant qu'analyste du commerce et de l'industrie au Bureau de l'industrie et de la sécurité du département du Commerce des États-Unis. Diplômé en études internationales et mathématique de l'*American University*, il est titulaire d'une maîtrise en études de la guerre du *King's College* de Londres. Le présent article a été rédigé par Christopher Nelson à titre personnel. Les opinions exprimées dans le présent article n'engagent que l'auteur et ne reflètent en rien l'avis du Bureau du Procureur général de l'État de New York.



Améliorer le partage des données grâce aux chaînes de blocs

Par Sandra Corcuera Santamaría, Michelle Moreno et Marcos Allende, Banque interaméricaine de développement et LACChain

Vers une transformation numérique

La COVID-19 a mis les opérateurs commerciaux et les gestionnaires de la chaîne logistique sous une pression énorme et a montré qu'il était nécessaire de garantir une plus grande traçabilité et visibilité des transactions commerciales, et dès lors une interopérabilité accrue entre les systèmes informatiques. Les avancées dans ce domaine seront cruciales pour améliorer les activités douanières. La douane elle-même a tiré d'importantes leçons à cet égard et la crise a donné un coup de fouet aux processus de transformation numérique, incitant les administrations douanières à adopter de nouvelles technologies.

Le présent article s'attarde sur les évolutions d'un projet lancé en vue de permettre à des

administrations des douanes ayant conclu un accord de reconnaissance mutuelle (ARM) d'échanger automatiquement des renseignements concernant les Opérateurs économiques agréés (OEA). Depuis 2018, avec le soutien de la Banque interaméricaine de développement (BID)¹, les responsables du programme d'OEA et les spécialistes en technologies de l'information (TI) des douanes de Colombie, du Chili, du Costa Rica, du Mexique et du Pérou travaillent sur une application² baptisée CADENA (du mot « chaîne » en espagnol), spécialement conçue pour améliorer les échanges d'informations entre douanes.

CADENA a été conçue comme une solution de chaîne de blocs permettant de tirer parti des avantages évidents que cette technologie offre

1 <https://blogs.iadb.org/integration-trade/en/blockchain-trade-safer>

2 <https://publications.iadb.org/es/revista-integracion-comercio-ano-24-no-46-diciembre-2020-blockchain-y-comercio-internacional-nuevas-tecnologias> et <https://mag.wcoomd.org/magazine/wco-news-87/cadena-a-blockchain-enabled-solution-for-the-implementation-of-mutual-recognition-arrangements-agreements>

pour la gestion des certificats d'OEA dans le cadre de la mise en œuvre d'un ARM. Grâce à CADENA, il devient possible d'enregistrer et de partager des informations entre un groupe d'administrations des douanes, en fonction d'un protocole préalablement convenu, chaque échange de données étant sécurisé et protégé par un canal sûr et une piste de vérification à rebours immuable dans un réseau de chaîne de blocs. Pour les spécialistes informaticiens, cette solution représentait une occasion unique d'apprendre à mieux connaître la technologie, sa mise en œuvre et ses applications.

Le projet a à présent atteint son niveau de maturité et trois administrations des douanes supplémentaires sont en passe de le rejoindre en ce début de 2021. Le moment est donc opportun pour partager avec la communauté douanière les enseignements tirés jusqu'à aujourd'hui.

Comment ça fonctionne

Dès qu'un agrément OEA est approuvé dans un pays A, les douaniers de ce pays téléversent sur CADENA les renseignements concernant l'entreprise en question. L'application envoie automatiquement une notification à la douane du pays B, avec lequel la douane du pays A a conclu un ARM, et les douaniers du pays B peuvent alors accéder aux données relatives à ce nouvel OEA à travers CADENA. Par ailleurs, dans un système de gestion douanière automatisée ou un guichet unique électronique, CADENA peut aussi être automatiquement alimentée en données émanant du module de certification des OEA moyennant une API³. L'application est également capable d'interagir directement avec le système de gestion des risques douanier dans le pays B via une API. Le système a été programmé pour traiter les OEA comme des opérateurs à faible risque au niveau de la sécurité et de la fraude, de sorte qu'une entreprise certifiée OEA pourra profiter immédiatement d'un niveau plus faible de contrôle. Tout changement au statut d'OEA sera également notifié par la même voie.

CADENA facilite grandement la mise en œuvre pratique des ARM en garantissant que l'agrément d'une entreprise, ainsi que la suspension et l'abrogation de son statut, soient enregistrés en temps réel et partagés avec toutes les administrations des douanes signataires. Les

administrations ayant accès à CADENA disposent à présent d'un mécanisme numérisé, automatisé, sécurisé et fiable pour le partage d'informations sur les certificats d'OEA. L'intégrité des données est optimisée puisque l'accès aux données est protégé et géré en octroyant différents rôles et permissions aux utilisateurs⁴.

Apprendre tout le long du processus

Selon l'ISO, il existe trois types différents de réseaux de chaînes de blocs : les chaînes de blocs publiques sans permissions, les chaînes publiques avec permissions et les chaînes privées avec permissions. La distinction se fait sur le type d'intervenants de la chaîne de blocs qui a la possibilité d'en être l'utilisateur ou de servir de nœuds en son sein (un nœud est un ordinateur qui partage une copie de la chaîne de blocs et est synchronisé sur les autres). Les différents types de chaînes de blocs se distinguent aussi les uns des autres selon le niveau d'importance qu'ils accordent à l'anonymat, à l'immuabilité, à l'efficacité et à la transparence.

CADENA a été déployée en deux étapes et a évolué avec le temps, au fur et à mesure des avancées de la technologie des chaînes de blocs. La première version de CADENA a été construite comme une chaîne de blocs privée avec permissions durant la première année de son déploiement, de 2018 à 2019. Elle a remporté un franc succès dans la mesure où elle a permis un échange de données en temps réel entre les douanes. Certains défis ont toutefois été constatés très tôt, essentiellement autour de certaines des limites de l'infrastructure technologique qui ont exigé des douanes de s'occuper de la maintenance de la chaîne, notamment du dépannage technique, de se charger elles-mêmes de l'incorporation de nouvelles entités et de veiller à la durabilité financière du projet. Ces éléments ont eu une incidence majeure sur la gouvernance, la maintenance, la confidentialité des données, la durabilité et l'extensibilité ultérieure de CADENA.

Face aux limites que CADENA et d'autres projets de la BID rencontraient, en 2018, l'IDB Lab a lancé LACChain⁵, l'Alliance mondiale pour le développement de l'écosystème des chaînes de blocs en Amérique latine et aux Caraïbes. LACChain a permis d'établir une infrastructure

Le réseau de chaînes de blocs de LACChain est fourni par l'IDB Lab et ses partenaires en tant que bien public pour l'Amérique latine et les Caraïbes. L'équipe LACChain assure la gouvernance, la maintenance, la confidentialité des données, la durabilité et l'extensibilité du réseau et garantit que les entités qui l'utilisent puissent pleinement profiter d'une infrastructure fiable, sur laquelle elles peuvent mettre sur pied la solution de chaînes de blocs de leur choix.

³ Les API sont des outils qui établissent les manières dont un logiciel peut interagir avec une application de telle façon à ce que les données de cette dernière soient disponibles dans le premier. Les API interagissent avec l'application cible uniquement en arrière-plan.

⁴ Il s'agit des W3C Decentralized Identifiers <https://w3c-ccg.github.io/did-spec/>; W3C Verifiable Credentials Data Model <https://www.w3.org/TR/verifiable-claims-data-model/>; The Decentralized Key Management System (DKMS) <https://github.com/WebOfTrustInfo/rwot4-paris/blob/master/topics-and-advance-readings/dkms-decentralized-key-mgmt-system.md>

⁵ www.LACChain.net

Tableau 1 - Principales caractéristiques de CADENA fondée sur LACChain

| |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Réseau de chaînes de blocs publique à permissions utilisant le protocole Hyperledger Besu - Ethereum. |
| <ul style="list-style-type: none"> • CADENA contient des composants d'infrastructure décentralisée qui ne dépendent donc pas d'un fournisseur particulier ; chaque pays peut souscrire à titre individuel au nuage informatique ou au serveur local de son choix. |
| <ul style="list-style-type: none"> • CADENA est une application autonome gérée par chaque administration douanière. |
| <ul style="list-style-type: none"> • CADENA utilise des contrats intelligents de source ouverte qui permettent d'inclure facilement de nouvelles administrations des douanes. |
| <ul style="list-style-type: none"> • CADENA est une application standard qui peut être personnalisée par n'importe quel utilisateur. |
| <ul style="list-style-type: none"> • CADENA exige une authentification des utilisateurs au niveau de l'application et du nœud dans la chaîne de blocs. |
| <ul style="list-style-type: none"> • CADENA assure la sécurité et la confidentialité tant au niveau de l'application que de la chaîne de blocs (de manière autonome et n'exigeant donc pas un administrateur général). |
| <ul style="list-style-type: none"> • Au sein de CADENA, chaque administration des douanes reste propriétaire de son nœud dans LACChain et de ses permissions au niveau de la chaîne de blocs (exécution de contrats intelligents). La douane peut potentiellement déployer d'autres applications de chaînes de blocs à travers son nœud et interagir avec d'autres nœuds au sein du réseau LACChain. |
| <ul style="list-style-type: none"> • CADENA peut facilement être élargie à d'autres administrations douanières. |
| <ul style="list-style-type: none"> • CADENA peut « interopérer » avec d'autres parties dans le réseau et potentiellement avec d'autres réseaux. |

de chaînes de blocs publique avec permissions, construite sur Hyperledger Besu⁶ (un client d'Ethereum) et compatible avec d'autres initiatives similaires, telles que la *European Blockchain Service Infrastructure*⁷ (EBSI) de la Commission européenne et ALASTRIA⁸ en Espagne. Le réseau de chaînes de blocs de LACChain est fourni par l'IDB Lab et ses partenaires, tant publics que privés, en tant que bien public pour l'Amérique latine et les Caraïbes. L'équipe LACChain assure la gouvernance, la maintenance, la confidentialité des données, la durabilité et l'extensibilité du réseau et garantit que les entités qui l'utilisent puissent pleinement profiter d'une infrastructure fiable, sur laquelle elles peuvent mettre sur pied la solution de chaînes de blocs de leur choix.

Ce dernier élément en faisait donc la solution idéale pour CADENA et, en 2019, au début de la deuxième phase, l'équipe de CADENA a donc choisi de recourir à LACChain pour son infrastructure technologique. Les administrations douanières se sont aperçu que LACChain fournissait une autonomie optimale et une infrastructure durable et qu'elle offrait des possibilités d'extensibilité à d'autres utilisateurs et d'interopérabilité avec d'autres solutions et applications déployées sur le réseau LACChain. LACChain se caractérise principalement par le fait qu'elle est ouverte, publique et décentralisée.

Elle représente également un faible coût pour les utilisateurs puisqu'elle ne suppose aucun frais de transaction. Elle n'est ni anonyme ni fondée sur l'utilisation de cybermonnaies et elle est encadrée par des lois et des réglementations. Le tableau 1 montre les principales caractéristiques qui font de LACChain une solution idoine pour CADENA.

Chaque administration douanière déployant l'application CADENA est propriétaire de son nœud, c'est-à-dire de son propre point d'accès au réseau de chaînes de blocs LACChain. Les permissions existent au niveau du nœud et de LACChain (exécution de contrats intelligents). Chaque fois qu'une administration des douanes génère des informations à échanger avec d'autres administrations douanières à travers CADENA, l'application se connecte à la plateforme LACChain et fait appel à un contrat intelligent qui contient la logique reprenant les autorités douanières censées recevoir les renseignements en question. Les données sont alors échangées à travers une chaîne secondaire privée et sûre et les preuves cryptographiques sont inscrites au registre public de LACChain. Cette procédure permet de traiter les données sans surcharger CADENA. La douane dispose ainsi d'une solution plus sûre en temps réel pour l'échange d'informations et d'un registre immuable qui garantit l'intégrité des données.

⁶ <https://www.hyperledger.org/use/besu>

⁷ <https://ec.europa.eu/cefdigital/wiki/display/CEFDIGITAL/EBSI>

⁸ <https://alastria.io/en>

LACChain offre aux administrations douanières la possibilité de déployer d'autres applications de chaînes de blocs et de les connecter à toutes les applications mises au point par des entités publiques ou privées qui utilisent également le réseau régional.

Enseignements tirés

Le projet CADENA offre de précieux enseignements aux administrations des douanes et aux autres entités publiques et privées intervenant dans la sécurité et la facilitation de la chaîne logistique et qui envisagent d'utiliser les chaînes de blocs. Il a mis en lumière l'importance du recours à une infrastructure technologique qui permette d'assurer plus facilement la gouvernance et la maintenance, d'appliquer des cadres réglementaires, de garantir la protection des données et l'authentification des utilisateurs. Il a aussi montré qu'il est essentiel :

- d'utiliser des normes internationales telles que le Modèle de données et le Numéro d'identification des entreprises (NIE) de l'OMD au moment de préparer tous les jeux de données à échanger ;
- d'utiliser des normes internationales telles que *W3C Decentralized Identifiers*, afin de générer une identité numérique pour les utilisateurs ;
- de s'appuyer sur la législation et les procédures nationales mais aussi sur les lignes directrices internationales ;
- de circonscrire la démonstration de faisabilité à un problème particulier qui exige des interactions entre plusieurs parties prenantes et d'ajouter d'autres fonctionnalités et participants uniquement après (en somme, de commencer à petite échelle) ;
- d'adopter une approche de co-création participative impliquant des spécialistes émanant du secteur privé, des techniciens et même des juristes afin de garantir l'alignement de la solution sur les réglementations, la fonctionnalité de ses processus ainsi que sa viabilité technologique ;
- d'appréhender la phase de démonstration de la faisabilité en tant que processus d'apprentissage et comme source de connaissances sur le potentiel de la technologie des chaînes de blocs, dans un but d'extensibilité en aval ;
- de continuer à participer aux discussions techniques au niveau mondial, à y contribuer et à faire preuve de générosité. Le succès global de la technologie dépendra du niveau d'adoption par les autres et de la capacité à éviter de commettre les mêmes erreurs ;
- d'établir des jalons pour les tests fonctionnels et d'intégration au moment de la démonstration de faisabilité afin de déterminer les domaines qui peuvent être améliorés ;
- de choisir des solutions de source ouverte et de les documenter dans des répertoires partagés (Githubs) ;
- d'avoir la volonté de rester souple et de prendre des risques durant la phase de démonstration de la faisabilité. Les solutions et les services techniques qui ne sont pas prévus dès le début du projet devraient être incorporés durant la phase de développement dès qu'ils sont disponibles ;
- d'élaborer une stratégie pour valider la cybersécurité de l'application et de ses composants.

Ce que l'avenir nous réserve

CADENA a été construite de manière à permettre à d'autres agences gouvernementales et même à des entités du secteur privé d'accéder à des données spécifiques suivant un processus d'autorisation et d'authentification. Cette possibilité ouvre la voie à d'autres fonctionnalités au sein même de l'application. CADENA peut également être intégrée aux systèmes informatiques hérités et à d'autres environnements de TI à travers une API.

En outre, comme nous l'avons déjà mentionné, d'autres applications intégrées dans différents infrastructures et réseaux de chaînes de blocs sont en train de voir le jour, par exemple B-Connect (autre solution pour l'échange de données concernant les OEA créée par les pays du MERCOSUR) et la *European Blockchain Service Infrastructure*. Une fois de plus, la garantie de l'interopérabilité sera donc au cœur des évolutions futures de CADENA et de LACChain.

En savoir +

<https://www.iadb.org/en>

À propos des auteurs

Michelle Moreno est spécialiste informatique principale à la BID, Sandra Corcuera Santamaría est spécialiste principale sur le commerce à la BID, et Marcos Allende est spécialiste informatique à la BID et directeur technique de LACChain.



© Royal Malaysian Customs Department

La Douane de Malaisie réalise un test d'acceptation usine en ligne

Par Asha Menon, Département des douanes de Malaisie

En Malaisie, l'utilisation de la technologie en appui aux opérations douanières est en constante augmentation depuis ces dernières années. Comme dans beaucoup de pays, la pandémie de COVID-19 y a renforcé cette tendance. L'utilisation des outils de communication virtuelle et des équipements d'inspection non-intrusive (NII) est notamment devenue essentielle à la continuité des opérations du Département des douanes de Malaisie.

Récemment, le Département a organisé une visioconférence pour réaliser un test d'acceptation usine (Factory Acceptance Test - FAT) dans le cadre du processus d'achat de ses nouveaux scanners et portiques de détection de radiations. En raison des restrictions en vigueur afin de limiter les déplacements, il était en effet impossible de réaliser le FAT sur le site du fabricant ou aux endroits où les scanners et portiques sont construits.

Le test en ligne a été supervisé par le Directeur général adjoint de la Douane, M. Mohd Yunus Charlie Charington. Cet exercice a eu lieu sur une semaine et a été soigneusement préparé avec les fabricants pour garantir que le processus soit fluide sans compromettre la qualité du test. Toutes les phases de ce dernier ont été minutieusement étudiées et adaptées au mode virtuel pour permettre au Département des douanes de déterminer si le matériel fonctionnait correctement. Il s'est agi d'un effort commun entre les experts de

différentes agences gouvernementales (Commission de contrôle de l'énergie atomique, Ministère des Finances et universités locales) en vue de prendre une décision éclairée. Toutes les parties impliquées ont pu communiquer et échanger des idées en temps réel, sans pratiquement aucune interruption.

Le Département des douanes estime qu'il est important de rester ouvert et de faire preuve de souplesse face à l'adversité. Les outils de communication en ligne ont prouvé leur utilité pour organiser des réunions, former des fonctionnaires et réaliser des missions de renforcement des capacités à distance. En réalisant un test d'acceptation usine en ligne, le Département confirme qu'il est aussi possible de tester la qualité des équipements technologiques à distance.

Grâce à la technologie, le Département des douanes peut poursuivre en toute confiance son processus de modernisation et répondre aux objectifs fixés par le Gouvernement et le Ministère des finances, même en temps de crise. Il est prêt à fournir plus d'informations sur la manière dont le test a été réalisé et sur d'autres usages de la technologie. Il encourage aussi ceux qui souhaitent partager des expériences similaires à le contacter.

En savoir +

Asha.menon@customs.gov.my



© Nick Fewings on Unsplash

Trafic de déchets: suggestions pour renforcer la lutte contre la fraude dans ce domaine

Par l'Administration des douanes chinoise

La population mondiale aurait dépassé 7.4 milliards de personnes. Elle génère par an plus de 10 milliards de déchets de tous les types. Ces déchets peuvent faire l'objet d'échanges commerciaux internationaux pour autant que ces transactions commerciales soient conformes aux règles de la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination, ainsi qu'à toute autre exigence nationale que les Parties de la Convention peuvent décider d'introduire. Avec ses 187 Parties contractantes, cette Convention est pratiquement universelle étant donné que les mouvements transfrontières avec des Parties non contractantes sont en général interdits.

Le 1^{er} janvier 2018, la Chine a interdit l'importation de 24 catégories de déchets solides et sous forme de débris, y compris des déchets métalliques, des déchets plastiques et des déchets électroniques. Au cours du dernier quart de siècle, les installations de recyclage du pays ont traité environ la moitié des déchets recyclables du monde entier. Cette interdiction s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par le gouvernement pour améliorer le système de recyclage des déchets et est accompagnée d'initiatives visant à promouvoir le tri des déchets ménagers et les modes de vie écologiques et à faibles émissions de carbone.

Cette démarche est conforme au Préambule de la Convention de Bâle qui stipule que la manière la plus efficace de protéger la santé humaine et l'environnement des dangers que représentent ces déchets consiste à réduire leur production à un minimum et à faire en sorte que les déchets dangereux et d'autres déchets soient éliminés dans l'État où ils ont été produits, dans la mesure où cela est compatible avec une gestion écologiquement rationnelle et efficace.

Moins de saisies

Les données indiquent une diminution des importations de déchets depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction: 13,49 millions de tonnes de déchets solides ont été importées en Chine en 2019, ce qui représente une diminution de 39,8 % par rapport à 2018. Il s'agissait pour la plupart de déchets de papier (10,36 millions de tonnes), dont les importations ont diminué de 39,1 %. Les importations de déchets de métaux (3,12 millions de tonnes) ont diminué de 41,5 %.

Lutter contre le commerce illicite de déchets est au centre des préoccupations de la Douane chinoise depuis de nombreuses années. Dans le cadre de l'Opération Blue Sky, pendant des périodes spécifiques entre 2017 et 2020, la Douane chinoise a renforcé ses capacités de lutte contre la fraude s'agissant de traiter les importations de matériaux qui ne correspondent pas à la définition du gouvernement du mot « recyclable ». En 2019, 372 affaires criminelles ont été initiées pour des importations de contrebande de déchets pour un total de 761.8 mille tonnes de déchets. Ce chiffre a diminué d'année en année avec une diminution de 22.6 % et de 50.88 % respectivement. En 2020, le nombre d'affaires criminelles est descendu à 217.

La Douane chinoise a également mobilisé la communauté douanière en initiant l'Opération DEMETER en 2009 avec le soutien du Secrétariat de l'OMD. Depuis lors, l'Opération est organisée régulièrement avec l'appui du Secrétariat de la Convention de Bâle et son centre régional à Pékin (Chine), INTERPOL, Europol, IMPEL (Réseau de l'Union européenne pour l'application et le respect du droit de l'environnement), et le Bureau régional pour l'Asie et le Pacifique d'ONU Environnement. Pendant l'Opération Demeter VI de 2020, les administrations participantes ont rapporté 119 infractions en lien avec le mouvement illicite de déchets, et 12 liées au mouvement illicite de substances appauvrissant la couche d'ozone et des hydrofluorocarbures (HFC).

Défis

Le trafic illicite de déchets vers la Chine semble avoir diminué. Cependant, la Douane chinoise, tout comme d'autres administrations des douanes, rencontre toujours des problèmes dans le cadre de la lutte contre la fraude des déchets, problèmes qui ne peuvent être résolus que via la coopération.

Le rapatriement des déchets

La première chose à faire est de rapatrier les déchets illicites interceptés. Les Administrations des douanes de Chine, d'Indonésie, de Malaisie, des Philippines et du Vietnam ont réussi à rapatrier plusieurs envois illicites vers les pays ou les régions d'origine. Toutefois, les autorités rapportent souvent devoir agir sans l'appui de l'importateur et/ou de l'exportateur des déchets et font part d'un manque de coopération permettant de suivre le processus de rapatriement de bout en bout.

Manque de données de qualité

Le deuxième défi est le manque de données de qualité recueillies à l'échelon international. Le commerce illicite de déchets est un marché peu connu étant donné que les pays ne partagent pas suffisamment d'informations sur les saisies et les procédures juridiques. Le fait d'organiser l'Opération DEMETER de manière régulière a permis à l'OMD d'obtenir des rapports de saisies des administrations des douanes, dont les données sont ensuite introduites dans la base de données du Réseau douanier de lutte contre la fraude (CEN). Cependant, le nombre de données

recueillies au cours de l'Opération n'est évidemment pas suffisant pour avoir une bonne vue d'ensemble de ce type de trafic, et ne fait que donner un aperçu de ce qui se passe sur le terrain.

L'impact n'est pas mesuré

Le troisième défi est que l'impact des mesures de lutte contre la fraude prises par la douane par rapport à l'industrie des déchets n'est pas vraiment connu. L'introduction de l'interdiction et une lutte efficace contre la fraude ont-elles contribué à améliorer l'industrie des déchets et à construire une économie du recyclable? Pour répondre à cette question, les représentants de la douane, du secteur privé et les décideurs politiques en matière d'environnement doivent se concerter. Les Secrétariats de l'OMD et de la Convention de Bâle pourraient collaborer et conduire une recherche sur cette question.

La voie à suivre

Une autre Opération DEMETER doit avoir lieu en 2021, et il est à espérer que les administrations des douanes travailleront de concert pour démontrer leur engagement à lutter contre le trafic illicite de déchets.

Pour optimiser les opérations de lutte contre la fraude à l'échelon mondial et national, la Douane chinoise propose de:

1. créer des dispositifs de coopération avec la police et les autorités chargées de l'environnement, et d'autres services de lutte contre la fraude, le secteur privé et la fonction publique. En Chine, dans le cadre du Programme anti-contrebande, l'Administration des douanes a établi des mécanismes de communication avec d'autres services de lutte contre la fraude afin d'assurer l'adoption d'une approche commune et un échange d'informations adéquat.
2. organiser des campagnes de sensibilisation auprès du public sur l'impact des déchets. La Chine a organisé des événements publics qui soulignent les problèmes causés par le commerce illicite de déchets.
3. promouvoir la coopération avec le secteur privé, étant donné que celui-ci joue un rôle important en matière d'élimination et de rapatriement des déchets saisis.
4. dispenser de la formation sur l'analyse de risques et l'échange de renseignements à l'échelon national et international pour permettre aux fonctionnaires de la lutte contre la fraude de réaliser leur travail de manière plus efficace.
5. fournir des informations sur les règles et les procédures à l'industrie responsable de la gestion des déchets pour renforcer le respect de la loi.
6. rapporter des données de meilleure qualité dans le CEN de l'OMD pour mieux comprendre les dernières tendances dans le domaine du commerce illicite de déchets à l'échelon mondial.

En savoir +

wbj@customs.gov.cn, leiyutian@customs.gov.cn

Guichet unique et Accords sur le niveau de service pour faciliter le commerce transfrontalier à Oman

Par la Douane d'Oman

Au cours des quatre dernières années, la Direction générale des douanes d'Oman a travaillé sur le système Bayan, une solution informatique utilisée par les agences de réglementation pour traiter toutes les procédures et déclarations commerciales, et émettre les permis et les licences d'importation. En déployant le système, l'administration a également signé des accords sur le niveau de service avec les agences de réglementation. Ces deux initiatives ont permis non seulement d'augmenter la qualité des services fournis aux opérateurs économiques, mais aussi d'accélérer la mainlevée des marchandises.

Composantes du système Bayan

Le système Bayan comporte les composantes suivantes:

- un système douanier intégré contenant plus de 30 applications pour traiter toutes les procédures douanières via un réseau sécurisé.
- un environnement de guichet unique reliant toutes les agences de réglementation et les parties impliquées dans une transaction commerciale (agences gouvernementales, sociétés d'expédition et de manutention, banques commerciales, opérateurs portuaires et aéroportuaires, agents en douane et entrepôts de douane).

En guise d'appréciation des services et des facilités qu'il fournit, le système s'est vu récompensé en 2018 du « Prix d'excellence du Sultan Qaboos pour ses services dans le cadre du e-Gouvernement ».

Formation

Un des défis rencontrés lors du déploiement du système Bayan a été de dispenser la formation nécessaire à tous ses utilisateurs. Certains avaient besoin de comprendre comment émettre des permis d'importation ou d'exportation, alors que d'autres devaient pouvoir développer un système de gestion des risques (chaque agence du gouvernement a dû introduire ses indicateurs de risques et profils dans le système et les tenir à jour).

Accords sur le niveau de service

La Douane voulait que les parties chargées d'émettre les permis d'importation et d'exportation, et de faire respecter certaines réglementations spécifiques, aillent plus vite pour réaliser leur travail. Afin que celles-ci respectent des délais stricts pour émettre un permis ou accorder la mainlevée des marchandises, il a été décidé de signer des accords de niveau de service avec plus de 48 agences gouvernementales représentant plus de 17 ministères.

Les accords signés contiennent ainsi des indicateurs de performance liés aux délais pour réaliser un service et aux méthodes de notification :

1. Délivrance de permis: dès réception, via le système Bayan, d'une demande de permis d'importation ou d'exportation, l'autorité compétente doit examiner la requête et répondre dans un délai n'excédant pas 24 heures. Après ce délai, le système délivre automatiquement un permis qui est notifié au demandeur par courrier électronique et SMS.
2. Temps de réponse des autorités de réglementation pour réaliser une inspection : lorsqu'une cargaison est sélectionnée pour inspection, le temps de réponse ne devrait pas excéder deux heures. Après ce délai, si l'inspection n'a pas été réalisée, le système accordera la mainlevée des marchandises et indiquera à l'agence responsable de l'inspection où le fret doit être entreposé pour permettre à l'inspection d'avoir lieu dans les locaux de l'opérateur.

Conclusion

La Douane d'Oman a dû faire preuve de leadership lors du développement du système Bayan. Elle a réussi à écouter toutes les parties impliquées et à répondre à leurs besoins en gardant à l'esprit qu'elle devait réduire les coûts et les délais liés au dédouanement des marchandises. Plusieurs études mesurant l'impact de la mise en œuvre du système ont montré que cet objectif a été atteint. Dans un port maritime, par exemple, le temps moyen nécessaire à la mainlevée des marchandises est passé de 7 jours à seulement quelques heures.

En savoir +

<https://www.customs.gov.om>



Évaluation du processus de mainlevée du fret : le Brésil partage son expérience

Par la Douane brésilienne

L'OMD insiste depuis longtemps sur l'utilité de l'étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée (Time Release Study, ou TRS) lorsqu'il s'agit de permettre à un pays d'évaluer la performance de son administration douanière, des organismes de réglementation aux frontières, des autorités portuaires, des opérateurs commerciaux et de divers fournisseurs de services, en matière de dédouanement. Dans cet article, la Douane brésilienne partage son expérience après la conduite de sa première étude.

Réaliser une étude sur le temps nécessaire pour la mainlevée est un moyen efficace d'obtenir un large éventail d'informations et de connaissances sur le processus de dédouanement et le traitement des transactions commerciales par les différents acteurs concernés. Bien que l'OMD ait développé cet outil il y a plusieurs années déjà, la Douane brésilienne n'a lancé sa première étude qu'en 2019. À vrai dire, l'administration utilisait jusque-là une autre méthode pour mesurer le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises. Cette méthode,

tout en partageant un certain nombre de traits communs avec la TRS, n'était pas satisfaisante, car elle se concentrait uniquement sur le point de vue douanier et ne prenait pas en compte tous les acteurs associés au processus d'importation (par exemple, les services d'octroi de licences et les acteurs du secteur privé).

Après avoir procédé à deux évaluations fondées sur cette méthode, l'administration douanière s'est finalement tournée vers la TRS de l'OMD. Les

A l'aéroport international de Viracopos

Figure 1

Délais moyens de mainlevée des marchandises



5,8 jours



9,7 jours



7,4 jours



2,3 jours

Délais moyens selon les canaux d'inspection



7,06 jours
97,68 %*



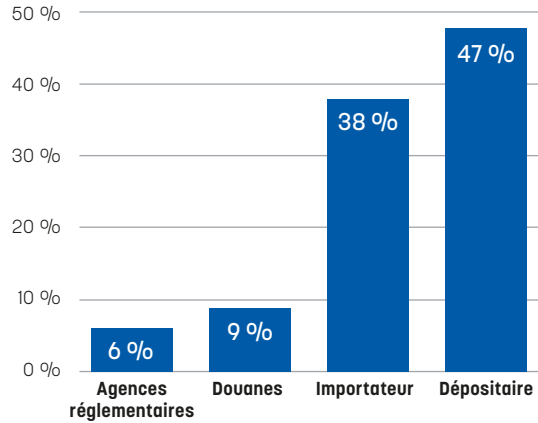
27,24 jours
0,51 %*



20,91 jours
1,82 %*

* Pourcentage de toutes les déclarations sélectionnées

Répartition du temps de la mainlevée selon l'entité en charge



précédentes tentatives d'évaluation de l'efficacité du dédouanement avaient préparé le terrain, et les décideurs étaient déjà sensibilisés à l'importance de recueillir des données sur le temps nécessaire à la mainlevée des marchandises. Ils étaient entre autres conscients de l'intérêt qu'il y a à mesurer la performance par rapport aux objectifs fixés dans les différents projets et à évaluer l'effet que les changements législatifs et administratifs avaient sur le comportement des acteurs commerciaux au fil du temps.

Difficultés

L'administration a rencontré de nombreuses difficultés lors de la préparation et de la réalisation de l'étude :

- il lui fallait obtenir un appui de haut niveau, car la réalisation d'une telle étude nécessitait des ressources, ainsi que la capacité de donner des instructions à d'autres organismes et participants.
- il manquait de personnel pour mener l'étude, et l'administration a dû libérer des agents de certaines de leurs fonctions pour leur permettre de se concentrer sur le projet TRS.
- il a fallu établir un partenariat efficace avec les représentants du secteur privé qui participaient à l'étude pour s'assurer qu'ils se sentaient impliqués et recueillaient les données requises.
- il a fallu modifier le système informatique des douanes afin d'avoir accès à toutes les données requises et de pouvoir les extraire.

- certains organismes intervenant dans le dédouanement des marchandises éprouvaient des difficultés à recueillir les données requises.

Il est possible de mener l'étude dans des situations défavorables, mais la Douane brésilienne a préféré lancer sa première étude lorsque toutes les conditions nécessaires étaient réunies.

Méthode

L'étude a été menée à tous les points de passage frontaliers où le dédouanement a lieu. Seule exception à cette règle : le transport routier, pour lequel les données ont été recueillies aux deux principaux points d'entrée des marchandises, qui représentent environ la moitié du volume total des importations passant par cette voie. Les données portent sur le temps écoulé entre le moment où les marchandises entrent dans le pays et le moment où elles sortent effectivement de l'entrepôt douanier. Elles ont été recueillies pour trois modes de transport (maritime, aérien et routier) et quatre « canaux d'inspection ».

La Douane a recensé quatre flux principaux et décomposé le processus d'importation de chaque flux en différentes étapes afin d'identifier avec précision les responsables de chacune des procédures et, par conséquent, de pouvoir déceler plus facilement les possibilités d'amélioration des processus et des performances.

Compte tenu du degré de numérisation de la Douane brésilienne et des acteurs commerciaux, ainsi que de la masse de données à récolter et du nombre de points d'entrée concernés, il a été décidé

que toutes les données devraient être recueillies par voie électronique. Les données ont été rassemblées à partir du système informatique de la Douane, puis partagées avec tous les acteurs qui participaient à l'étude, auxquels il a été demandé de les compléter. Au total, des données ont été recueillies sur plus de 300 000 déclarations, chiffre qui est tombé à environ 260 000 après quelques ajustements qui visaient à réduire le volume de données.

Résultats

Les principales conclusions de l'étude sur les délais de mainlevée sont présentées à la figure 1. Le délai moyen de mainlevée des marchandises est de 7,4 jours. Les temps de dédouanement augmentent en fonction du canal d'inspection (vert, jaune ou rouge). Les processus d'importation qui présentent un risque douanier, sanitaire et/ou phytosanitaire plus élevé, ont des flux d'importation plus complexes. C'est dans ces processus, qui représentent moins de 3% de l'échantillon, que l'on a constaté les délais les plus longs.

Le dédouanement, dont la responsabilité incombe à l'administration douanière, représente moins de 10% du temps total mesuré. Les actions qui relèvent de la responsabilité d'agents privés, notamment des importateurs ou de leurs représentants (courtiers en douane), des transporteurs internationaux et des dépositaires, représentent plus de la moitié du temps total mesuré dans tous les flux analysés.

Les différents acteurs privés qui interviennent dans le processus d'importation semblent avoir de nombreux moyens d'accélérer la mainlevée des marchandises. Une action diligente de la part des importateurs et/ou de leurs représentants dans l'exécution des procédures d'enregistrement des déclarations, de livraison des marchandises après dédouanement et de remise des documents aux douanes brésiliennes et autres organismes compétents peut réduire le temps total de 40% en moyenne.

On peut également revoir les indicateurs de performance élaborés pour évaluer l'effet des réformes et outils futurs. Ainsi, l'équipe de projet chargée de l'élaboration et de la mise en œuvre du Programme de guichet unique du Brésil, principal outil de modernisation et de simplification administrative pour le commerce extérieur brésilien, s'était fixé comme objectif de ramener de 17 jours (temps moyen nécessaire) à 10 jours le délai de mainlevée des marchandises dans le secteur maritime. L'étude montre que cette

procédure prend 9,7 jours, ce qui signifie que l'on aurait pu fixer un objectif plus ambitieux.

Autres conclusions importantes :

- les délais de traitement de certaines procédures diffèrent d'un bureau de douane à l'autre. Il faut trouver les raisons de ces disparités et élaborer des pratiques optimales pour harmoniser l'application des procédures.
- le temps nécessaire aux importateurs ou à leurs représentants pour enregistrer la déclaration d'importation et le temps nécessaire pour leur livrer les marchandises représentent environ 80% du délai moyen total nécessaire. La Douane brésilienne doit entamer un dialogue avec le secteur privé pour comprendre les raisons de ces délais.
- la procédure d'importation repose toujours sur une série d'étapes séquentielles, ce qui allonge le délai de dédouanement. L'équipe du projet de guichet unique a cartographié le processus actuel, et la mise en œuvre du projet devrait donner lieu à des changements dans la procédure.
- un déséquilibre a été constaté dans la répartition de la charge de travail entre les différents services douaniers. Il faut redistribuer les tâches entre les équipes nationales et régionales. Il convient à cet égard de tenir compte de l'infrastructure informatique disponible, puisque certaines tâches nécessitent l'accès à certains outils.
- les organismes publics ne sont pas tous logés à la même enseigne s'agissant de l'infrastructure technologique et des services informatiques. La mise en œuvre du guichet unique règlera ce problème.

Opérateur économique agréé

Une partie de l'étude était consacrée au temps nécessaire pour dédouaner les envois d'importateurs ayant obtenu le statut d'opérateur économique agréé (OEA). Une autre partie traitait des envois dont la réglementation relevait de la responsabilité des autorités sanitaires et agricoles et dont l'importation nécessitait une licence avant ou après l'arrivée dans le pays.

L'étude montre que, là où les opérations normales prennent en moyenne 207,38 heures entre l'arrivée et la livraison du fret, les opérations concernant les OEA sont en moyenne 32,37% plus rapides pour

Une action diligente de la part des importateurs et/ou de leurs représentants dans l'exécution des procédures d'enregistrement des déclarations, de livraison des marchandises après dédouanement et de remise des documents aux douanes brésiliennes et autres organismes compétents peut réduire le temps total de 40% en moyenne.

tous les modes de transport (140,25 heures). L'un des avantages offerts aux opérateurs certifiés OEA est le « dédouanement sur l'eau », une méthode de dédouanement spéciale pour le transport maritime qui permet l'enregistrement préalable de la déclaration d'importation. L'étude a montré que ces opérations maritimes avaient permis de réduire sensiblement les délais, de 72,47 % en moyenne. Toutefois, le recours au dédouanement sur l'eau est limité aux importations pour lesquelles aucune licence n'est requise ou pour lesquelles la procédure d'obtention de la licence est effectuée avant l'enregistrement de la déclaration. La décision du gouvernement de faire participer d'autres organismes gouvernementaux au processus de certification des OEA au moyen du « Programme intégré des OEA » est une chance, car elle permettra aux opérateurs certifiés comme « OEA intégrés » (du point de vue des douanes et de l'organisme d'approbation concerné par l'opération) de recourir au dédouanement sur l'eau pour les importations soumises à licence.

Transparence

Les résultats d'une étude TRS et de toute autre activité de mesure de la performance devraient être publiés. La norme 9.1 de la Convention de Kyoto révisée de l'OMD dispose ce qui suit : « La douane fait en sorte que toute personne intéressée puisse se procurer sans difficulté tous renseignements utiles de portée générale concernant la législation douanière. » Ce principe est réaffirmé dans les Directives de l'OMD sur la transparence et la prévisibilité, Directives qui citent les « résultats des mesures de la performance » parmi les informations que les douanes sont encouragées à publier.



Il convient donc de publier non seulement les résultats mais aussi les « expériences en matière de mesure des temps moyens nécessaires à la mainlevée, y compris les méthodes utilisées, les goulets d'étranglement identifiés, et toutes répercussions sur le plan de l'efficacité », comme indiqué à l'article 7 (paragraphe 6.2) de l'Accord de l'OMC sur la facilitation des échanges.

Des représentants des entités publiques et privées participant à l'étude préparent son déploiement.

Au Brésil, la méthode employée et les résultats de l'étude ont été présentés lors d'un événement¹ en ligne qui a réuni des représentants de haut niveau de diverses institutions nationales, d'entités du secteur privé et d'organisations internationales, dont l'OMD. Outre cet événement, un webinaire a été organisé pour les acteurs en quête d'informations plus détaillées. Les deux ont été visionnés par

¹ Chaîne YouTube des douanes brésiliennes : www.youtube.com/watch?v=8eOnHfvepAk&t=979s.



Technology for customs in the time of the pandemic



des milliers de personnes. Le rapport de l'étude, diverses présentations et l'ensemble des données brutes anonymisées de l'étude sont accessibles au public sur Internet². La publication des résultats peut être un facteur de motivation très efficace pour tous les acteurs qui interviennent dans le processus de dédouanement des marchandises et permettre le respect des obligations de responsabilité et de transparence.

Avantages indirects

Les résultats de l'étude peuvent être utiles dans de nombreux domaines.

Recherche

L'ensemble des données de l'étude pourrait intéresser les milieux universitaires. En analysant les données brutes anonymisées, on pourrait faire de nouvelles constatations, voire réfuter certaines conclusions, ou encore formuler de nouvelles recommandations.

Ressources humaines

Les chiffres sont un langage universel ; ils donnent une image intelligible et neutre de la réalité de terrain. L'étude reflète le travail des douaniers. Les données recueillies donnent aux gestionnaires et aux cadres un éclairage sur des situations et des pratiques qui n'étaient examinées que de manière hypothétique. L'étude a permis de lancer un dialogue dans le but de renforcer l'engagement et d'accroître le sentiment d'appropriation des projets. On pourrait apporter une réponse aux problèmes et aux besoins mis en évidence en adaptant les procédures, en fournissant des outils ou en dispensant des formations.

Partenariat douanes-entreprises

L'étude montre clairement que les actions et les améliorations des procédures par les agents publics ne suffisent pas étant donné qu'une grande partie des goulets d'étranglement relèvent de la responsabilité d'acteurs privés. Compte tenu de leur intérêt commun à assouplir la mainlevée des marchandises, les agents publics et les représentants du secteur privé devraient y voir une occasion d'améliorer leurs relations et de chercher ensemble des réponses aux questions soulevées dans l'étude.

Apporter des données tangibles à l'appui du débat politique

Les conclusions et recommandations de l'étude ont été incluses dans le plan d'action du Comité national de la facilitation des échanges (NCTF). Une étude technique est ainsi entrée dans la sphère politique et contribuera à façonner une réforme.

Au Brésil, outre le NCTF, il existe des comités locaux de facilitation des échanges (LCTF). Ceux-ci sont gérés par les services douaniers locaux et servent de forum pour examiner les initiatives de facilitation au niveau local et se pencher sur les problèmes qui se posent localement. Ces comités doivent en outre faire remonter au NCTF les questions qui nécessitent une décision ou une orientation au niveau national. Les données recueillies au cours de l'étude fournissent de nouvelles informations sur les réalités locales, et les comités locaux sont invités à examiner les mesures à prendre pour s'attaquer aux problèmes mis en évidence dans l'étude et suivre leur mise en œuvre.

Conclusion

La réalisation de l'étude au Brésil n'a pas été simple, mais les avantages qui en découlent pour les acteurs du commerce transfrontière, ainsi que pour le pays dans son ensemble, en valaient la peine.

L'étude est considérée comme un processus continu, et la Douane brésilienne s'est engagée à réitérer régulièrement l'exercice. Les principaux goulets d'étranglement recensés dans l'étude ont déjà été cartographiés et, comme indiqué précédemment, des solutions à moyen terme sont déjà en cours d'élaboration pour la plupart d'entre eux. Une fois ces solutions mises en œuvre, il sera important de mesurer à nouveau le processus de mainlevée pour évaluer les gains. Autrement dit, l'étude devrait servir de déclencheur et de point de référence pour l'évaluation de l'évolution de la situation. Espérons que les prochaines éditions de l'étude mettront en lumière ces progrès et améliorations.

En savoir +

ronaldo.sf.correa@rfb.gov.br
jackson.corbari@rfb.gov.br
jose.carlos-araujo@rfb.gov.br



Les outils de communication et de collaboration : comprendre les risques et les opportunités

Par Eric Lebegue et Lilian Gaichies, Streamwide

Conséquence du coronavirus, de nombreuses entités privées et publiques se voient forcées de passer par les plateformes de collaboration en ligne pour leurs activités de communication et de partage de fichiers. Toutefois, ces mêmes entités devraient être conscientes des menaces potentielles auxquelles elles s'exposent et recourir à des outils professionnels afin de garantir la sécurité de leur environnement informatique et le respect des réglementations sur la protection des données. Loin de se limiter à répondre aux problèmes de sécurité, les outils de communication professionnels offrent actuellement aussi une vaste gamme de fonctionnalités qui permettent aux organisations non seulement d'améliorer les flux d'informations mais aussi d'automatiser leurs procédures, de garder le contrôle de leurs données, de faciliter l'élaboration de rapports et de maintenir la visibilité quant à leurs effectifs mobiles à tout moment.

L'utilisation de technologies audio et vidéo pour communiquer avec des personnes qui ne sont pas physiquement présentes en face de soi n'a rien de nouveau. Dans la plupart des pays, les douaniers de première ligne utilisent, depuis quelque temps déjà, les outils de communication numériques pour communiquer et échanger des données, notamment des fichiers audio, des photos et des vidéos, avec le siège central. Cette tendance s'est accélérée depuis le début de la pandémie de COVID-19, au début de l'année 2020. À présent que les gouvernements demandent aux individus de travailler autant que possible à domicile afin de contenir la propagation du virus, la communication virtuelle est devenue la norme.

Certains des outils de communication mis à leur disposition sont des solutions personnalisées et professionnelles, mais, parfois, les employés n'ont souvent pas d'autre choix que de se tourner vers des applications grand public. Étant donné que les salariés, les entreprises et les organisations sont susceptibles de continuer à recourir aux nouvelles pratiques de travail même après la fin de la pandémie, compte tenu des avantages qu'elles offrent, il est essentiel que les risques sécuritaires associés à l'utilisation des outils grand public soient pleinement compris. Ces applications ne sont tout simplement pas conçues de façon à être sécurisées au niveau de l'utilisateur et les usagers risquent donc de s'exposer à de sérieux risques en termes de cyber-sécurité et de conformité aux lois sur la protection des renseignements personnels.

Les administrations douanières utilisant ce genre d'outils pourraient elles-mêmes s'exposer à des risques, notamment à des fuites de données ou encore à des atteintes à leur sécurité. Lorsque des systèmes de télécommunications non sécurisés sont utilisés, il en va de la sûreté des travailleurs isolés, de la confidentialité des négociations, de la sûreté des produits et des transports, de la confiance des opérateurs et du respect de leur vie privée.

De surcroît, les entités publiques et privées, surtout celles pour qui la collaboration est essentielle compte tenu du fait que leurs effectifs sont extrêmement dispersés et mobiles, auraient tout intérêt à se tourner vers des applications professionnelles pour sécuriser leurs canaux de communications pour une autre raison : ces outils offrent actuellement aussi une vaste gamme de fonctionnalités qui permettent à ces organisations non seulement d'améliorer les flux d'informations mais aussi d'optimiser leurs procédés, de garder le contrôle de leurs données, de faciliter la présentation de rapports et de maintenir leur visibilité vis-à-vis de leurs effectifs mobiles à tout moment.

Principaux enjeux

L'utilisation de produits grand public pose trois grands problèmes, par comparaison avec les applications professionnelles.

1. Vulnérabilités de sécurité : la sécurité informatique et les mesures de protection des données ou les certifications que le prestataire de services offre peuvent ne pas être suffisamment

solides pour empêcher que des tiers n'accèdent au système. Les applis de messagerie favorites des consommateurs, par exemple, ne contiennent pas les protocoles de chiffrement et de sécurité essentiels qui seraient exigés pour verrouiller la communication. Il en va de même pour les outils de visioconférence grand public. Les liens des réunions peuvent être interceptés par des individus non autorisés, qui peuvent alors mener des attaques automatisées, et, si aucun mot de passe n'est demandé avant de rejoindre une réunion, ces intrus seront instantanément ajoutés à l'appel. En quelques minutes seulement, les pirates informatiques peuvent usurper des comptes professionnels légitimes, hameçonner les identifiants des utilisateurs, voler des données et infecter les ordinateurs des employés avec un programme malveillant.

2. **Souveraineté des données** : cette notion pose un autre défi, puisque les données sont soumises aux lois du pays où elles sont physiquement stockées. Les applis de messagerie ou de visioconférence collectent, entreposent et traitent les données. En général, les organisations qui utilisent des applications grand public ne savent pas exactement où leurs données sont traitées ou stockées ni par qui, ce qui peut les amener à être en infraction par rapport aux législations de protection des données en vigueur. Par exemple, les organisations établies dans l'Union européenne doivent respecter le RGPD qui exige que toutes les données recueillies sur les citoyens de l'Union soient stockées soit dans l'UE, soit dans une juridiction qui garantisse le même niveau de protection.
3. **Trop d'applications et de systèmes** : la plupart des outils de communication et de collaboration grand public n'offrent qu'une ou deux fonctions et les organisations doivent par conséquent s'abonner à de multiples plateformes pour couvrir tous leurs besoins. L'utilisation d'applications et d'outils différents demande du temps, est inefficace et finit par frustrer les salariés et par accroître le risque d'erreurs. Les employés passent plus de temps à gérer les applications qu'à faire leur travail. En outre, la plupart des prestataires de services offrent des outils conçus pour un usage personnel, avec des abonnements de base et un soutien rudimentaire. Une limite est souvent imposée au nombre de licences et la politique de prix n'est généralement pas assez souple pour être adaptée aux besoins opérationnels des clients. Une telle situation aboutit inévitablement à des pratiques de sécurité plus qu'inadaptées. Les organisations doivent se rendre compte qu'elles prennent des risques en n'adoptant pas une démarche intégrale dans leur stratégie de technologie de la communication et de la collaboration professionnelle.

Solutions

Les organisations, et surtout celles comptant des effectifs très dispersés et mobiles, doivent impérativement se doter d'une stratégie claire et offrir à leurs employés des outils professionnels afin de garantir la collaboration, la productivité, la sécurité et la conformité tout à la fois. Il est préférable dans ce cas d'utiliser un seul outil de communication et de collaboration sécurisé et professionnel. Il est possible de remplacer les applications grand

public existantes par une solution unique qui peut être contrôlée et gérée par l'utilisateur.

De telles applications professionnelles devraient :

- utiliser des canaux de communication chiffrés et des protocoles empêchant toute vulnérabilité et protégeant la confidentialité des données de tous les utilisateurs ;
- fournir des liens URL sécurisés ;
- respecter les obligations de transparence en matière de réglementation et présenter une politique de protection de la vie privée claire, univoque, constamment mise à jour et facilement accessible ;
- offrir des solutions sur site et de SaaS (de logiciel en tant que service) ;
- lorsque les solutions sont proposées en tant que SaaS, entreposer idéalement les données sur des serveurs situés dans la juridiction même du client, afin qu'il soit tenu de ne respecter que la législation sur la vie privée de son pays uniquement ;
- remplacer les applications multiples par une solution professionnelle intégrée sécurisée qui permette à l'utilisateur de gagner du temps et de ne pas devoir chercher ailleurs ;
- permettre à l'utilisateur d'organiser des séances sans limite de temps.

Fonctionnalités

Concernant les fonctionnalités, certains outils permettent à des équipes situées à différents endroits, tant dans le pays qu'à l'étranger, de communiquer facilement en utilisant des outils de messagerie instantanée, de partage de notes sur tableau blanc (whiteboarding) ou de téléconférence. La communication push to talk (PTT) est particulièrement intéressante pour les administrations douanières dans la mesure où son fonctionnement ressemble énormément à celui des appareils de communications radio classiques. Les applications PTT transforment tout téléphone intelligent en un appareil de radio virtuelle, fonctionnant comme un talkie-walkie et capable aussi de joindre différents réseaux radio. Les usagers qui doivent passer sur de tels réseaux peuvent le faire en utilisant leur smartphone, sans devoir s'équiper d'un appareil radio supplémentaire.

Pour utiliser le PTT, il suffit de pousser sur un bouton dans l'appli pour entrer immédiatement en contact avec la personne souhaitée. Plus besoin de déverrouiller son téléphone, de saisir un code d'accès, de passer en revue ses contacts et d'attendre que le téléphone se connecte au réseau, pour devoir quand même laisser un message sur la messagerie du collègue qui ne répond pas, sans vraiment savoir s'il recevra le message puisque rien ne permet de le confirmer.

Outre le PTT, les outils de communication professionnels comprennent toutes les fonctionnalités dont les agents ont besoin, qu'ils travaillent derrière un bureau ou sur le terrain, puisqu'ils offrent la possibilité de partager l'écran sur un appareil portable ou sur un PC, de créer des groupes de discussions, d'échanger des documents, des photos, des vidéos ou tout autre contenu en temps réel, mais

aussi de visionner du contenu vidéo depuis une grande variété de sources différentes (drones, caméras, ordinateur de bureau, etc.).

En outre, les fonctions suivantes présentent un intérêt particulier pour les organisations, comme les douanes, dont les effectifs sont mobiles :

- Localisation et communication en temps réel : les agents travaillant dans un centre de contrôle doivent pouvoir localiser les douaniers de terrain en temps réel et déterminer qui parmi eux se trouve le plus près d'une adresse donnée sur une carte. Si l'état d'urgence est déclaré, les agents du centre de contrôle doivent pouvoir utiliser une appli PTT pour contacter les employés ou les équipes ambulantes qui sont près du lieu où un accident s'est produit, et l'équipe de terrain doit pouvoir en transmettre les images en direct au centre de contrôle par flux vidéo.
- Processus de compte rendu sécurisé : lorsque les agents sont en mission à l'étranger ou qu'ils ne sont pas en mesure d'utiliser un réseau privé pour communiquer, ils peuvent recourir à Internet pour se connecter à partir de n'importe quel appareil à une « plateforme de mission » sécurisée, où ils peuvent préparer et partager des rapports confidentiels ou d'autres informations de ce type.
- Nouveaux logiciels de téléphonie : les logiciels de téléphonie dernier cri peuvent transformer n'importe quel appareil électronique en un véritable système intégré, comblant ainsi la brèche entre les appareils intelligents, les téléphones fixes, les ordinateurs et les appareils radio.

Interopérabilité

Dans la plupart des pays, les entités publiques peuvent recourir à deux types de réseaux de communications :

- Les réseaux de radiocommunications mobiles professionnelles (PMR) à bande étroite traditionnels sont essentiellement des réseaux privés réservés à l'usage des gouvernements. Ils ont vocation à répondre aux besoins spécifiques de couverture de zone et de capacité d'une entreprise ou d'une organisation particulière. Les organisations investissent habituellement dans des réseaux PMR parce que la communication est un outil professionnel ou essentiel pour leur mission. Outre leur utilisation par les services responsables de la sûreté publique, parmi lesquels les forces de l'ordre, ces réseaux peuvent également être utiles pour le secteur des transports, des services publics, du pétrole et du gaz, de la pétrochimie, des mines et de la logistique ainsi que pour les grands groupes industriels. De tels réseaux sont intéressants non seulement pour leur couverture (à l'intérieur des bâtiments, dans les étages souterrains et les tunnels) et pour leur capacité mais aussi pour leur disponibilité. Une alerte ou un appel d'urgence doit passer à n'importe quel moment et il est donc vital de réduire au maximum toute interruption du réseau.

- Les réseaux fondés sur la technologie d'évolution à long terme (LTE de son acronyme anglais) sont généralement construits et exploités par les opérateurs de réseau mobile et s'adressent pour l'essentiel à une base de consommateurs abonnés grand public. Les opérateurs de réseaux mobiles déploient leur réseau sous un accord de licence passé avec le gouvernement et offrent un service « dans la mesure du possible » visant à maintenir un équilibre entre les exigences commerciales de leurs actionnaires, qui souhaitent maximiser les bénéfices, et le respect des obligations contractées au titre de leur licence. Ces réseaux peuvent être publics ou privés. Des entités autres que les opérateurs de réseau mobile peuvent installer et exploiter un réseau de LTE privé.

Si, par le passé, les administrations des douanes devaient s'accommoder aux limites de chaque système, aujourd'hui, par contre, le paysage de la communication mobile est en train de changer. Une nouvelle norme industrielle pour la communication push to talk « essentielle à la mission » est en train de façonner l'avenir des réseaux publics et privés. Le consortium d'organismes de normalisation de la téléphonie cellulaire mobile, le Third Generation Partnership Project ou 3GPP, travaille depuis quelque temps à l'élaboration de normes (connues sous l'appellation de normes MCPTT) afin d'introduire les attributs « essentiels à la mission » propres à la technologie PMR dans la norme LTE 4G et dans la norme 5G. Il sera ainsi possible d'incorporer les fonctionnalités typiques du PRM dans le domaine de la téléphonie cellulaire mobile, tout en garantissant que les exigences de sécurité soient remplies. Par exemple, la technologie push to talk, jugée « essentielle à la mission », offre les mêmes fonctions sur un réseau LTE que sur PMR, avec le même niveau de sécurité. Les normes 3GPP pour les services essentiels à la mission couvrent à présent les services vidéo, de données, de messagerie et de localisation.

Ces normes aident les prestataires de services technologiques à élaborer des solutions de communication qui permettent aux agences gouvernementales d'utiliser les réseaux cellulaires publics, lorsqu'ils sont disponibles, et leurs réseaux privés compatibles en cas de besoin, et aux agents d'utiliser un seul type d'appareil pour couvrir tous leurs besoins opérationnels.

Conclusion

La capacité à communiquer depuis n'importe quel endroit, à n'importe quel moment et avec n'importe quel appareil est vitale pour toutes les organisations. Au moment d'arrêter leur choix sur les solutions à utiliser, toutefois, ces dernières devraient accorder la priorité tant à la sécurité qu'à la fonctionnalité. Heureusement, il existe aujourd'hui des solutions de messagerie et de collaboration professionnelles qui permettent d'éliminer les barrières à la collaboration tout en offrant des outils de communication sur le lieu de travail qui sont sûrs et efficaces.

En savoir +

<http://www.streamwide.com>
elebegue.ext@streamwide.com

L'harmonisation des procédures, un travail encore en cours

Par Anna Gayk, Erika Naujoké et Borys Kormych

Pour les auteurs du présent article, l'harmonisation devrait être une priorité tant pour les législateurs que pour les autorités chargées de l'application des lois. Pour illustrer leur propos, ils reviennent sur certains des problèmes rencontrés par les entreprises face à l'absence de règles harmonisées ou comme conséquence d'une application non harmonisée de ces règles. Trois sujets sont abordés : la difficulté à déterminer les règles d'origine préférentielles s'appliquant à un code du SH donné, la procédure d'obtention d'un numéro d'enregistrement douanier dans l'Union européenne et la mise en place du programme d'Opérateurs économiques agréés en Ukraine.

L'absence de mises à jour techniques des règles d'origine spécifiques aux produits (RSP), source d'efforts inutiles et d'incertitude pour les entreprises

Les accords et arrangements commerciaux sont conclus à l'intention des entreprises. Il s'ensuit logiquement que toutes les dispositions visant à offrir aux sociétés des avantages directs (par exemple des taux plus faibles de droits de douane pour certains produits) devraient être d'utilisation et d'application faciles pour les importateurs et les exportateurs.

Les dispositions d'un accord commercial ayant trait aux règles d'origine, doivent notamment et surtout être simples à gérer, c'est-à-dire compréhensibles et utilisables dans la pratique. Si les opérateurs commerciaux ont dû se résigner au fait que le multilatéralisme a été mis entre parenthèses pour l'instant, ils espèrent et demandent encore et toujours, toutefois, des règles d'origine spécifiques aux produits (RSP) plus simples et plus généreuses^{1,2}.

Un des grands problèmes qu'ils rencontrent découle du fait que la classification des marchandises et la détermination de l'origine sont étroitement liées. Normalement, les exigences aux fins de la détermination de l'origine sont spécifiées par produits individuels ou par catégories de produits,

ces derniers étant identifiés conformément à leur code respectif dans le Système harmonisé (SH). Le classement des marchandises revêt par conséquent une importance particulière pour établir la règle d'origine qui s'applique à un produit donné. De plus, dans de nombreux cas, la règle d'origine qu'il convient d'utiliser se fonde sur un changement de classification tarifaire (CCT) au niveau du chapitre, de la position ou de la sous-position, critère qui exige un classement correct du produit fini et des intrants utilisés pour sa fabrication.

Lorsque les négociateurs d'un accord commercial travaillent sur des règles d'origine spécifiques (RSP) aux produits, ils doivent décider de la version du Système harmonisé à utiliser. Parfois, cette information est explicitement énoncée dans le texte de l'accord, mais, généralement, ce n'est pas le cas et les importateurs et les exportateurs en sont réduits à devoir déduire quelle est la version du SH à utiliser.

Il est bien connu que le SH passe par de nombreux changements - habituellement, tous les cinq ans - afin de s'assurer qu'il reste à jour et adapté aux pratiques commerciales actuelles. En règle générale, les amendements au SH ne sont pas repris dans les RSP des accords commerciaux. Les exemples de telles transpositions sont, en effet, assez rares.

1 DIHK-Concept Paper for Modern Trade Agreements – Increasing Utilisation of Preferential Customs Tariffs; Association des chambres de commerce et d'industrie allemandes (Deutscher Industrie- und Handelskammertag e.V. (DIHK)), Berlin, Août 2020. <https://www.dihk.de/resource/blob/13358/acdb62998fda08ab985bd3c50a43a7f/concept-paper-for-modern-trade-agreements-data.pdf>.

2 Handelsabkommen der EU: Potenzial noch nicht ausgeschöpft? Entretien avec Geraldine Emberger et Urszula Maria Stepkowska, DG Trade, Commission européenne, dans: FOREIGN TRADE, 3/2020, p. 57ff., Mendel Verlag.

Il arrive plus couramment que les RSP soient actualisées dans le cadre de l'adaptation ou de la révision d'un accord existant et qu'elles soient ainsi transposées vers une version plus récente du SH (même si parfois, il ne s'agit pas de la toute dernière version). Le plus souvent, cependant, les RSP négociées à un moment donné restent inchangées et continuent de s'appliquer en l'état par la suite.

Si des actualisations aux règles d'origine ne sont pas apportées par les parties à l'accord, les opérateurs doivent se référer à une ancienne version du SH pour déterminer l'origine d'un produit et demander le cas échéant un traitement préférentiel. Cette démarche est importante puisque, à la suite d'un amendement au SH, un produit peut apparaître comme n'étant plus couvert par la portée d'une (sous-) position ou d'un chapitre apparaissant dans le texte d'un ALE, ou encore il peut apparaître comme relevant d'un autre critère d'origine. Le processus peut également avoir un impact sur les règles de CCT existantes. Il est évident que les répercussions des amendements au SH peuvent varier, selon le niveau de détail des règles d'origine accordées dans le cadre d'un ALE : les règles qui se réfèrent à des sous-positions du SH subiront davantage les effets d'un amendement que celles se référant à des chapitres ou à des positions du SH.

Pour les opérateurs qui veulent utiliser les clauses d'un ALE, cette situation pose des problèmes pour la tenue à jour et l'actualisation des données maîtres dans leurs écritures, qui reprennent toutes les matières qu'ils achètent, qu'ils se procurent, qu'ils produisent et qu'ils gardent dans leurs stocks. Étant donné que les données maîtres contiennent le code d'identification utilisé pour classer des articles à des fins douanières, chaque fois que la nomenclature sous-jacente est amendée, ces changements doivent être reflétés dans les données maîtres. Toutefois, pour demander un traitement préférentiel, le classement des articles dans les données maîtres devra être aligné sur la version du SH utilisée dans l'ALE invoqué. Si un nouveau type de marchandise couverte par un ALE est ajouté aux données maîtres, il sera nécessaire de vérifier si le produit doit être classé différemment en fonction de la version du SH utilisée.

Une autre possibilité serait pour une société d'établir sa propre table de concordance entre les règles spécifiques par produit stipulées par un ALE et les différentes versions du SH. Une telle table de concordance néanmoins ne constituerait pas un texte légal et ne serait donc pas contraignante ; l'entreprise concernée devrait mener cet exercice à ses risques et périls.

Les deux solutions exigent, de toute façon, d'énormes efforts ainsi que du personnel qualifié dans le classement des marchandises, et qui connaisse donc le SH et ses différentes versions dans le détail.

Il est surprenant de constater que la majorité des accords commerciaux aujourd'hui n'offrent aucune solution face à un problème si sérieux. Ce problème n'affecte pas que les opérateurs économiques mais aussi les autorités douanières qui doivent mener

des contrôles sur l'origine préférentielle. Toutes les parties auraient donc intérêt à trouver une solution. Il serait particulièrement efficace de prévoir des mises à jour techniques des RSP par défaut dans les accords commerciaux. Or, la mise à jour des RSP semble actuellement susciter une certaine réticence, les parties craignant peut-être de devoir rouvrir les discussions sur les règles convenues. Cela dit, la réouverture des négociations n'est pas une fatalité et elle pourrait être évitée si les actualisations techniques étaient accordées conjointement au préalable, à titre de procédure standard.

En 2015, l'OMD a publié son *Guide de l'OMD aux fins de la mise à jour technique des règles d'origine préférentielles*³. Ce Guide, qui a été actualisé en 2017 et complété par des tables établissant une concordance entre les différentes éditions du SH, explique clairement pourquoi il est nécessaire de procéder à des mises à jour techniques et propose même des méthodes à cet effet, selon les critères d'origine. Malheureusement, le Guide n'est pas utilisé à grande échelle pour le moment. Aujourd'hui, les entreprises et les administrations douanières dans le monde doivent se lancer dans des exercices complexes de mise à jour afin de s'assurer du respect des règles d'origine préférentielles. Cette situation est aussi incompréhensible qu'elle est non viable du point de vue de l'efficacité et de la conformité.

Obtention d'un numéro d'enregistrement douanier dans l'UE

Dans la plupart des pays, afin de pouvoir coopérer avec la douane, les importateurs, les exportateurs et les autres acteurs de la chaîne logistique doivent obtenir un numéro d'identification douanière. Désigné sous le nom d'*Import Export Code* (IEC) en Inde, ou encore de *Customs registration number* (numéro CR) en Chine, cet identifiant est appelé numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques ou numéro EORI (de son acronyme anglais) dans l'Union européenne (UE). Normalement et à quelques exceptions près, ce numéro est facile à obtenir et, dans certains pays, le processus ne dure même que quelques minutes. Nous nous attacherons ici à mettre en lumière les problèmes rencontrés par certaines entreprises qui doivent obtenir un numéro EORI dans l'UE.

La définition juridique du numéro EORI de l'UE est fournie par l'article 1(18) du Règlement délégué de la Commission 2015/2446 : « numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (numéro EORI) : un numéro d'identification, unique sur le territoire douanier de l'Union, attribué par une autorité douanière à un opérateur économique ou à une autre personne en vue de son enregistrement à des fins douanières ».

Une société doit disposer d'un numéro EORI pour déposer une déclaration en douane ou pour demander une décision douanière dans l'UE. Les opérateurs économiques établis sur le territoire douanier de l'Union devraient en faire la demande auprès des

3 <http://www.wcoomd.org/-/media/wco/public/fr/pdf/topics/key-issues/revenue-package/guide-mise-a-jour-technique-regles-origine-preferentielles.pdf>

autorités douanières de l'État membre dans lequel ils sont sis. Les opérateurs économiques qui ne sont pas établis sur le territoire douanier de l'Union obtiennent ce numéro auprès de l'administration douanière de l'État membre où ils déposent une déclaration ou une demande de décision en premier lieu. Le numéro EORI est valable sur l'ensemble de l'UE. Il rend les contrôles douaniers plus efficaces puisqu'il permet d'identifier les opérateurs commerciaux à travers un numéro unique et commun à tous les États membres de l'Union.

Si un numéro EORI en soi est le même dans tous les États membres de l'UE, il n'en est rien de la procédure de demande. Cette dernière varie d'un pays à l'autre et les entreprises doivent entreprendre des recherches préalables afin de voir quel pays offre les démarches les plus adéquates.

Imaginons qu'une société suisse prévoie de fournir en matières premières ses sites de production situés dans plusieurs États membres de l'UE. L'entreprise voit un avantage économique à agir en qualité d'importateur, bien qu'elle ne soit pas établie sur le territoire douanier de l'Union. En faisant quelques recherches sur la procédure d'obtention du numéro EORI, elle constate des différences entre les pays de l'UE^{4,5}:

- Dans certains États membres de l'UE, le numéro EORI est attribué automatiquement lors du dépôt de la première déclaration en douane. Il n'est nul besoin de remplir et de soumettre une demande. Dans d'autres, par contre, il est nécessaire de soumettre un formulaire de demande.
- Dans certains pays, outre le formulaire de demande, l'opérateur doit fournir des documents supplémentaires, dont la nature et le nombre varient. Par exemple, il arrive qu'un document certifiant l'inscription de la société soit exigé mais les obligations concernant la légalisation ou la certification (l'utilisation d'une apostille) de ce document diffèrent d'un pays à l'autre.
- Les États membres qui n'exigent pas de documents supplémentaires demandent généralement au requérant de fournir divers numéros d'identification, afin d'avoir accès aux informations contenues dans des bases de données en ligne.
- Dans certains États membres de l'UE, la demande de numéro EORI peut être réalisée par téléphone, dans d'autres, à travers un formulaire papier et, dans d'autres encore, par voie électronique.
- Les demandes doivent être complétées dans la langue nationale mais certains États acceptent les formulaires en anglais.
- Le délai d'obtention d'un numéro EORI varie de quelques minutes à quelque 10 jours.
- Les opérateurs économiques qui ne sont pas établis sur le territoire douanier de l'Union peuvent demander un numéro EORI mais certains pays exigent de l'opérateur qu'il apporte une preuve de ses activités sur le territoire douanier de l'Union.

Il existe encore trop de procédures non harmonisées dans l'Union douanière qui obligent les entreprises à s'adapter constamment aux différentes obligations légales et de procédure. La situation changera-t-elle à l'avenir ?

En septembre 2020, la Commission européenne a lancé un nouveau plan d'action pour l'Union douanière jusqu'en 2025 qui inclut diverses initiatives dans plusieurs domaines comme la gestion des risques, la gestion du commerce électronique, le respect des obligations et un appel en faveur de « services douaniers agissant comme une entité unique ». Concernant ce dernier point, la Commission se limite à évoquer la mise en place d'équipements modernes et fiables en douane, le lancement d'un groupe de réflexion chargé d'envisager des solutions en matière de gestion de crise ou face à d'autres défis, comme des événements mondiaux imprévus et les nouveaux modèles d'entreprise de demain. Mais le choix des termes n'est pas innocent. La Commission a peut-être aussi voulu imprimer une nouvelle direction : à l'avenir, les entreprises devraient s'attendre à ce que les services douaniers agissent vraiment comme « une entité unique », c'est-à-dire comme une seule et même autorité douanière⁶.

Les OEA en Ukraine

Nous prendrons l'exemple de l'introduction du Programme d'Opérateurs économiques agréés (OEA) en Ukraine pour mettre en lumière les écarts importants qui existent entre la manière dont les normes sont conçues au niveau international et leur application pratique au niveau national. Cet exemple illustre le fait que la mise en œuvre de normes au niveau national dépend, dans une grande mesure, de la conception que les décideurs ont des normes, des contraintes et des préoccupations nationales et des principes de gouvernance en vigueur dans le pays.

L'Ukraine a introduit le statut d'OEA dans son code des douanes en 2012. Les dispositions du code des douanes sur les OEA n'ont toutefois jamais été appliquées et une loi « Sur les amendements au code des douanes de l'Ukraine concernant certaines questions de fonctionnement du régime des opérateurs économiques agréés » a été adoptée en 2019. Elle prévoit deux types d'agréments :

- L'agrément OEA donnant droit à des simplifications douanières (AEO-C) ; et/ou
- L'agrément OEA assorti d'un composant de sécurité et de sûreté (AEO-B).

Le statut d'OEA peut être octroyé à une entité établie en Ukraine qui participe à la chaîne logistique internationale (fabricants, exportateurs, importateurs, agents en douane, transporteurs, transitaires ou exploitants d'entrepôts sous douane).

4 EORI Mise en œuvre nationale (en anglais uniquement). Disponible sous le lien : https://ec.europa.eu/taxation_customs/sites/taxation/files/eori_national_implementation.pdf.

5 "What you need to know about the EORI number and national differences in EU countries", par Jovita Dobrovalskienė, in « Customs Compliance & Risk Management Journal for Practitioners in Europe », n° 2, avril / mai 2020. Disponible sous le lien : <https://www.customsclearance.net/en/articles/what-you-need-to-know-about-the-eori-number-and-national-differences-in-eu-countries>.

6 <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-14292-2020-INIT/fr/pdf>

Il est important de comprendre les motivations des principales parties prenantes impliquées dans la révision de la réglementation en 2019. Du côté du gouvernement, l'amendement du règlement sur les OEA a surtout été motivé par le besoin de l'aligner sur la législation de l'UE⁷. Durant les discussions sur le projet de loi portant sur les OEA, si certains députés ont initialement abordé les notions de partenariat, de sécurité et de facilitation, ils ont très vite porté leur attention sur les possibles abus dont la loi pouvait faire l'objet et se sont dès lors concentrés sur la protection des intérêts fiscaux de l'État. Ils ont exigé, en particulier, l'élimination des règles discrétionnaires qui pourraient aboutir à un abus de pouvoir de la part de la Douane, et ont appelé à l'adoption de dispositions visant à protéger le pays contre les possibles flux d'importations ou d'exportations illégales par le biais des OEA⁸. Globalement, ils ont exprimé un certain manque de confiance par rapport à l'éthique de l'administration des douanes et à l'honnêteté des opérateurs commerciaux.

Une fois la nouvelle loi adoptée, une résolution a été préparée, détaillant les règles de procédure et la méthodologie pour évaluer la conformité des candidats au statut d'OEA par rapport aux critères et obligations établis par le Programme, ainsi que tous les documents à soumettre. Le Programme d'OEA est entré en vigueur en juillet 2020.

Les nouvelles dispositions ont abouti à une procédure d'autorisation très complexe et à l'introduction d'une période de transition de trois ans durant laquelle l'accès au Programme AEO-C (simplifications douanières) a été limité aux exportateurs ou aux importateurs qui « sont des fabricants de marchandises destinées à l'exportation ». Par ailleurs, la nouvelle loi restreint le nombre de demandes qui peuvent être examinées simultanément à 10 durant la première année, à 20 pour la seconde et à 30 pour la troisième. L'administration des douanes doit publier, sur son site web, des informations dépersonnalisées sur le nombre de demandes reçues et sur le statut des procédures d'évaluation pour chaque demandeur. Enfin, durant la période de transition, la douane doit respecter des délais précis pour l'évaluation de la conformité du demandeur. Alors que, pour les procédures courantes, il est simplement fait mention que le traitement d'une demande ne doit pas excéder un certain nombre de jours, le calendrier pour l'examen des demandes d'agrément OEA est fixé strictement, c'est-à-dire qu'il ne peut être inférieur ou supérieur à un nombre précis de jours. L'examen préalable d'une demande doit prendre 30 jours et la procédure d'évaluation 120 jours. L'obtention d'un agrément peut prendre, à ce titre, cinq mois.

Ces règles semblent avoir un effet dissuasif sur les opérateurs commerciaux qui envisagent de demander une certification d'OEA.

Selon les informations publiées par l'administration des douanes, au moment d'écrire le présent article (février 2021), seule une demande d'agrément OEA avait été déposée⁹.

L'introduction du Programme d'OEA a une incidence sur tous les négociants, qu'ils envisagent de demander le statut d'OEA ou pas. Actuellement, l'article 259 du Code des douanes de l'Ukraine donne aux déclarants qui remplissent certains critères la possibilité de placer les marchandises entrant sur le territoire douanier sous un régime douanier spécifique, en déposant une déclaration préliminaire en douane (connue comme déclaration de type EA). Cette procédure leur permet d'expédier leurs marchandises directement vers leurs locaux, sans devoir les présenter au bureau de douane. La même possibilité leur est offerte à l'exportation. Le nouveau règlement sur les OEA prévoit que seuls les opérateurs certifiés AEO-C pourront bénéficier de ce régime, une fois la période transitoire terminée. Les entreprises bénéficiant de la simplification mais qui ne sont pas des fabricants ne peuvent pas demander le statut d'OEA durant la période de transition et perdront donc l'accès à la procédure durant cinq mois.

Le propos du présent article ne vise aucunement à remettre en cause la valeur des normes internationales. La question porte plutôt sur la possibilité d'harmoniser les réglementations nationales au-delà d'un certain point, lorsque leur mise en œuvre pratique au niveau national est le reflet des priorités et des préoccupations des décideurs ainsi que du niveau de ressources d'une administration. Il est impératif de garantir un échange plus soutenu d'expériences entre les administrations concernant les défis rencontrés dans la mise en œuvre pratique de la réglementation, afin de faire l'inventaire et de promouvoir les meilleures pratiques en la matière.

En savoir +

gayk@mendel-verlag.de

enrika.naujoke@customsclearance.net

b.kormych@onua.edu.ua

Sur les auteurs

Anna Gayk est directrice associée de Mendel Verlag GmbH & Co. KG, principal fournisseur européen de données sur le commerce mondial.

Enrika Naujoké est l'une des fondatrices de la plateforme www.customsclearance.net, qui utilise une approche novatrice pour la promotion de l'expertise douanière en ligne.

Le professeur Borys Kormych est chef du département de droit maritime et douanier à la faculté de droit de l'Université nationale d'Odessa. Il est également éditeur-en-chef du magazine *Lex Portus*.

7 Rapport sur la mise en œuvre de l'accord d'association avec l'Ukraine. Document de travail conjoint des services, Commission européenne, 12.12.2019. SWD (2019) 433 final. p. 13. Disponible en anglais uniquement en suivant le lien : https://eeas.europa.eu/sites/eeas/files/swd_2019_433_f1_joint_staff_working_paper_en_v4_p1_1056243.pdf.

8 Ostrikova T. European instruments are good, but their good work requires a strong Customs service, 2019 [en ukrainien uniquement]. Lien : <https://samopomich.ua/ostrikova-yevropejski-instrumenty-dobri-ale-dlya-yih-dobroyi-roboty-potribna-sylna-mytna-sluzhba/>.

9 Statut de l'évaluation de conformité et nombre de demandes enregistrées émanant des entreprises aux fins de leur certification en tant qu'opérateurs économiques agréés. Service des douanes de l'État d'Ukraine. Lien : <https://customs.gov.ua/deiaki-pitannia-funktsionuvannia-avtorizovanih-ekonomichnikh-operatoriv>.



Transformer les équipes de gestion des opérations douanières en acteurs stratégiques

Par Customs4trade

Au sein des entreprises, les équipes de gestion des opérations douanières sont généralement plus lentes à adopter de nouvelles technologies. Pourtant, en optant pour des solutions logicielles, elles pourraient centraliser et automatiser les processus de contrôle de la conformité avec les exigences douanières et règles du commerce, et tirer pleinement parti des données. Une telle démarche leur permettrait d'économiser temps et argent et de guider la prise de décisions stratégiques. Le présent article s'adresse avant tout aux opérateurs économiques, mais il ne manquera pas d'intéresser les administrations des douanes qui veulent comprendre les solutions et les outils disponibles sur le marché en vue de permettre aux entreprises de moderniser leurs procédures de contrôle de conformité.

Les données sont devenues partie intégrante de tous les aspects de nos vies. Elles sont recueillies partout où nous nous rendons, des sites web que nous consultons aux programmes de fidélité auxquels nous souscrivons, en passant par les applis que nous utilisons et les messages que nous envoyons. Elles sont ensuite analysées et utilisées par les opérateurs commerciaux pour optimiser l'efficacité de leur politique de commercialisation, leurs ventes et leurs activités. Toutefois, pour que les données soient d'une quelconque utilité, elles doivent être structurées, c'est-à-dire qu'elles doivent être organisées ou stockées en un format prédéfini. Les données structurées peuvent facilement être sondées, de sorte que les entreprises peuvent les soumettre à un procédé analytique ou encore en tirer des informations qui pourraient leur servir à déterminer les domaines qui peuvent être améliorés, à prédire les tendances et à détecter les erreurs - c'est-à-dire à faire toutes les choses dont elles ont besoin pour rester réellement compétitives.

Exercez-vous un contrôle sur vos données douanières ?

En tant qu'entreprise, si vous restez maître des données qui vous sont exigées aux fins de la conformité douanière, vous avez une longueur d'avance. Trop souvent, néanmoins, ces données ne sont pas structurées et sont éparpillées à travers les systèmes internes et les systèmes exogènes appartenant aux commissionnaires en douane, aux autorités douanières, aux prestataires de services et aux autorités portuaires. Ces systèmes ne sont souvent pas intégrés et la collecte de données en devient souvent lourde, en temps comme en ressources. Cette contrainte a longtemps empêché les directeurs des opérations douanières de jouir d'une vision complète de leurs activités.

La structuration des données à travers leur collecte et leur centralisation change complètement la donne. Les données peuvent être analysées afin de renseigner une entreprise sur les mesures et indicateurs clés de performance qu'elle pourrait

utiliser à des fins de croissance et pour guider la prise de décisions sur les ventes, les achats, la chaîne logistique, les activités et bien d'autres éléments encore. Elles peuvent aller réalimenter d'autres systèmes sources, comme les systèmes d'ERP¹ ou de WMS², les rendant ainsi plus intelligents.

Si d'autres services au sein des entreprises profitent depuis des années des avantages que l'analyse des données peut leur offrir, il s'agit d'un terrain nouveau pour les divisions chargées de la conformité douanière et commerciale. Armées des bonnes informations, elles pourraient pourtant montrer leur utilité et se profiler non plus comme un centre de coûts mais bien comme de véritables acteurs stratégiques. Et pour cause : en appuyant simplement sur une touche, il deviendrait possible d'économiser d'éventuels droits de douane ou, encore, de connaître les seuils de garantie, les niveaux de stocks, le statut des déclarations et l'endroit exact où se trouvent les envois en transit.

L'apprentissage automatique pour assurer la qualité des données

Il va sans dire que ces informations n'ont de valeur que si les données sont de qualité. Or, lorsque ces données sont recueillies auprès de sources multiples et variées, la qualité pose un problème majeur. Il faut à la fois faire confiance aux parties émettrices de données et vérifier et valider ces mêmes données avant qu'elles n'aillent alimenter le système centralisé qui représente la « source unique de vérité ». Il s'agit de s'assurer de leur exactitude, de leur pertinence, de leur exhaustivité, de leur actualité et de leur cohérence. La manière la plus efficace de procéder à cet égard passe par l'apprentissage automatique. En collectant des données passées, l'apprentissage automatique construit des modèles statistiques fondés sur ces mêmes données (on parle alors « d'observations ») et propose des suggestions, qui s'affinent au fur et à mesure que les données sont recueillies.

Si certains peuvent penser que l'apprentissage automatique est une nouvelle technologie, il n'en est rien puisqu'il a été adopté par les grandes industries au début des années 1990. Cette technologie est utilisée dans le secteur médical, où l'on s'en sert pour extrapoler les doses exactes dont les patients auront besoin pour leurs médicaments, par les bureaux de poste, pour traduire et traiter les adresses écrites à la main, et par les quatre assistants personnels virtuels par reconnaissance vocale que sont Siri, Alexa, Cortana et Google Assistant. Les organisations de santé, les scientifiques et les laboratoires d'idées partout dans le monde se sont tournés vers l'apprentissage automatique dans leur lutte contre la COVID-19, l'utilisant pour étayer leurs modèles de prévision, les recherches de contacts et la mise au point de médicaments.

Dans le domaine douanier, l'apprentissage automatique est un excellent outil de détection des anomalies et des erreurs dans les données fournies. Il peut être utilisé pour améliorer la qualité des données, accroître l'exactitude et l'efficacité du processus de traitement des déclarations en douane, réduire les erreurs humaines, détecter les différences notables dans la valeur des marchandises et proposer de meilleurs codes de classification en vue de réduire les coûts. De surcroît, plus il est utilisé, plus il devient intelligent.

Exemples d'utilisation de l'apprentissage automatique

Détecter les différences notables dans les valeurs en douane pour des articles similaires

La valeur en douane d'un article donné figurant dans une déclaration se fonde sur la valeur renseignée sur la facture et sur les ajustements qu'il convient d'y apporter, en y additionnant ou en déduisant certains éléments de coût. Eu égard aux observations passées, il est attendu que la valeur sur la facture ou encore les éléments de coût à ajuster varient légèrement, suivant des modifications intervenant dans les frais de matériaux, sans pour autant fluctuer grandement. Or, des frais incorrects peuvent être encodés dans le système source comme conséquence d'une erreur humaine, aboutissant à des différences sensibles de la valeur. Ces erreurs peuvent se perdre dans la multitude de transactions et poser ainsi des risques financiers potentiels, notamment des droits excessifs ou encore des pénalités pour évaluation incorrecte. L'apprentissage automatique peut détecter ces anomalies en comparant la valeur en douane pour un identifiant d'envoi unique donné à la valeur renseignée dans le cadre d'échanges similaires récents pour ce même identifiant.

Détecter les différences de tendances en matière de classement des marchandises

Dans les données maîtres, les identifiants d'envoi uniques peuvent être assortis d'un code de classification pour un type de classement, par exemple, le classement TARIC avec le code de classification 1511909900. Des identifiants de produits très semblables porteront, pour la plupart, le même code de classement pour un type de classification donné. Face à des dizaines de milliers d'articles, toutefois, il s'avère difficile pour la personne effectuant le classement de détecter les petites différences. L'apprentissage automatique peut servir à normaliser les codes de classification utilisés pour des produits similaires et suggérer de meilleurs codes de classement afin de réduire les coûts.

1 Un progiciel de gestion intégré ou ERP (de l'anglais : Enterprise Resource Planning) est un progiciel qui permet de gérer l'ensemble des processus d'une entreprise en intégrant l'ensemble de ses fonctions, dont la gestion des ressources humaines, la gestion comptable et financière ou encore la vente.

2 Le WMS (de l'anglais : warehouse management system ou système de gestion de dépôt) désigne une catégorie de progiciels destinés à gérer les opérations quotidiennes d'un entrepôt de stockage.

Se préparer aux changements à travers des simulations

Lorsque de nouvelles formalités prennent effet, les entreprises qui en connaissaient les implications à l'avance ont pu se préparer et procéder aux ajustements nécessaires. L'apprentissage automatique permet aux sociétés de mener des simulations sur les déclarations et d'autres procédures en appliquant les paramètres proposés. Dans le cas du Brexit, l'apprentissage automatique peut simuler les changements futurs qui s'appliquent aux flux douaniers et révéler ainsi les domaines pouvant poser un risque au niveau de la conformité et les retards éventuels. Les simulations s'avèrent aussi utiles pour se préparer à l'entrée en vigueur d'accords de libre-échange, par exemple, en calculant et en estimant les économies en matière d'origine si l'application d'un taux préférentiel était demandée.

Données centralisées et automatisation

L'adoption d'une solution logicielle qui accueille toutes les données douanières et permet d'automatiser les procédures en douane ouvre un large éventail de perspectives pour les opérateurs économiques. S'agissant de faire un choix, ces derniers voudront naturellement trouver une solution adaptée à leur taille et à leur budget, qui réponde à leurs besoins actuels, mais il est important d'adopter une démarche globale et de se laisser une certaine marge de manœuvre permettant d'élargir sa boîte à outils. Il convient donc de choisir une solution pouvant s'appliquer à plusieurs pays, qui serve de référentiel centralisé pour toutes les données douanières, permettant aux parties prenantes partout dans le monde d'y accéder, conformément à leur rôle respectif et dans leur langue natale. Les solutions qui adoptent une approche modulaire permettent aux entreprises de commencer par les fonctionnalités dont elles ont le plus besoin, par exemple l'automatisation des déclarations, et d'ajouter ensuite d'autres outils, par exemple, des procédures spéciales et d'analytique, au fur et à mesure de l'évolution de leurs propres capacités.

L'automatisation douanière peut avoir une incidence significative et ouvrir la voie à un retour sur investissement relativement rapide, même pour les sociétés dont les activités commerciales sont

plus limitées. Par exemple, une entreprise petite à moyenne, gérant quelque 5 000 déclarations par an qui sont déposées directement dans trois pays différents, pourra réaliser une économie annuelle de 91 500 euros dans la mesure où elle n'aura plus à recourir à un agent en douane. De surcroît, les responsables des opérations douanières reprendront le contrôle de leurs données, ouvrant ainsi la voie à une efficacité accrue et à la croissance. Pour d'autres exemples d'économies, voir le livre blanc *Customs Brokers or Software Solution*.

Que nous réserve l'avenir ?

Les équipes de gestion des opérations douanières sont généralement lentes à adopter de nouvelles technologies mais l'heure est de plus en plus à l'abandon des procédures papier manuelles en faveur du numérique, mettant plus que jamais en exergue les avantages de l'automatisation.

L'automatisation et l'apprentissage automatique offrent une efficacité incomparable par rapport aux procédés manuels et ils joueront donc un rôle essentiel dans la gestion future des régimes douaniers et commerciaux, permettant à toutes les parties prenantes impliquées d'accroître leurs activités et de fonctionner plus efficacement.

En outre, quiconque souhaite rester compétitif devra rapidement apprendre à tirer profit des avantages qu'offrent les données. En adoptant un système douanier qui centralise, normalise et consolide les données, les entreprises et les équipes de gestion des opérations douanières pourront reprendre le contrôle de leurs activités douanières et analyser les données à travers des tableaux de bord et des rapports afin d'améliorer les procédures liées à la douane, devenir plus efficaces et s'engager sur la voie de la croissance. Toutes ces avancées technologiques permettent aux entreprises d'affecter leurs précieuses ressources à des initiatives plus stratégiques, leur fournissant une valeur ajoutée. Les solutions douanières axées sur les données sont déjà utilisées par les leaders du marché. Tel semble donc bien être l'avenir en douane pour tous.

En savoir +

<https://www.customs4trade.com>

FOCUS: Qualité et sécurité des produits

Tous les pays ont des réglementations garantissant que les produits disponibles sur le marché ne mettent pas en danger les consommateurs et les travailleurs. Dans cette section du magazine, nous avons demandé aux autorités de surveillance du marché et aux administrations des douanes de partager leur expérience en matière de contrôle de la conformité des produits importés aux exigences de sécurité et de qualité. Pour introduire le sujet et donner un aperçu des différentes infractions observées, nous commençons cette section par un article sur l'opération STOP. Cette opération mondiale de lutte contre la fraude visait le commerce illicite de produits médicaux, en particulier ceux généralement utilisés pour diagnostiquer ou traiter la COVID-19.

Photo : Un agent du laboratoire de la Douane colombienne effectue un test



Opération Stop : bilan et perspectives

Par le Secrétariat de l'OMD

En avril 2020, le Secrétariat de l'OMD mettait au point une liste de produits médicaux généralement utilisés pour diagnostiquer ou traiter la COVID-19, en indiquant les codes SH pour chacun d'eux. Le but était d'aider les gouvernements à avoir une idée globale des échanges et des stocks de ces produits se retrouvant soudainement en tension, ainsi que de leur permettre de suivre et d'accélérer leur mouvement, que ce soit à l'importation, à l'exportation ou en transit.

Conscient qu'une forte demande de ces produits ferait apparaître sur le marché de nouveaux producteurs, exportateurs et importateurs peu au fait des réglementations et normes de conformité, et conduirait à un bond du commerce de marchandises contrefaisantes et non-conformes, le Secrétariat a aussi rapidement voulu mobiliser les services de lutte contre la fraude des douanes en leur proposant de participer à une opération appelée Opération STOP.

Quatre-vingt-dix-neuf administrations ont répondu à cet appel. Certains des pays participants disposaient d'unités de contrôle portuaire (UCP) et d'unités de contrôle du fret aérien établies dans le cadre du Programme de Contrôle des Conteneurs, programme géré conjointement par l'OMD et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC). Les unités situées dans les pays participant à l'opération l'ont donc naturellement rejoint.

Phase préparatoire

Une liste indicative des produits à cibler avec leur code SH a été élaborée. Il s'agissait notamment de trousseaux, réactifs et instruments à des fins de

tests de diagnostic, de vêtements protecteurs, de thermomètres, d'appareils médicaux, et des médicaments et précurseurs utilisés dans le traitement de la maladie. Les médicaments illicites en général ont été considérés comme des produits cibles.

Les contrôles concernaient tous les moyens de transport assurant l'importation, l'exportation et le transbordement de marchandises et tous les points d'entrée, à savoir : les frontières terrestres, les ports, aéroports et ports secs, les entrepôts de douane et les autres locaux agréés, les zones franches, et les centres opérés par les opérateurs postaux et par les services d'envois express.

Comme pour toute opération de l'OMD, une phase de préparation a précédé la phase opérationnelle afin de renforcer les connaissances des douaniers sur les produits ciblés et leurs chaînes logistiques. Un module de formation spécifique, intitulé « Identifier et combattre l'exploitation pendant la crise », a été conçu par l'équipe de gestion du Programme de contrôle des conteneurs. Il fournit une vue d'ensemble des produits courants et des techniques de gestion des risques à appliquer. Une vingtaine de webinaires ont été organisés afin de dispenser la formation aux participants.

Les firmes pharmaceutiques Novartis, Servier, Pfizer et Sanofi ainsi que l'entreprise de certification de sécurité des produits UL (Underwriters Laboratories) y ont pris part, partageant leurs expertises avec plus de 1000 douaniers sur la manière de distinguer les médicaments, précurseurs et produits médicaux authentiques et certifiés. L'accent a notamment été mis sur la

vérification des emballages des marchandises durant le déchargement ou au cours d'une visite d'entrepôt ou de local de stockage. Une des firmes représentées a également transmis les indicateurs de risque développés pour certains médicaments comme l'hydroxychloroquine et l'azithromycine dont la demande à travers le monde a fortement augmenté durant la pandémie.

Au niveau national, les codes SH des produits ciblés ont été signalés au système de gestion des risques afin que des alertes concernant l'arrivée de marchandises devant faire l'objet de contrôles documentaires ou physiques soient envoyées aux douaniers et personnel des agences sanitaires, et, au fur et à mesure des informations partagées via le CENcomm, les analystes des administrations participantes ont pu, sur la base des renseignements fournis, développer de nouveaux indicateurs de risque. Les bureaux d'enquête ont, quant à eux, soutenu sur le plan administratif, juridique et opérationnel, leurs collègues travaillant sur le terrain.

Collaboration

Etant donné que le contrôle de la qualité et de la conformité des produits relève d'autres organismes que la Douane, et notamment des agences sanitaires, il était primordial de s'assurer qu'une collaboration étroite était bien établie entre ces dernières et l'administration douanière au niveau national. En amont de l'opération, il a donc été demandé aux administrations participantes de s'assurer que les mécanismes d'échanges d'informations et de renseignements nécessaires à une coopération efficace étaient bien en place.

Phase opérationnelle

La phase opérationnelle a duré environ deux mois. Grâce au groupe créé sur la plateforme de communication sécurisée CENcomm de l'OMD, les participants ont pu échanger des informations sur les saisies et retenues réalisées en temps réel.

Une unité de coordination opérationnelle a, comme à l'accoutumée, suivi le travail des équipes de terrain et élaboré des bulletins d'informations hebdomadaires afin d'offrir aux participants une vue d'ensemble des résultats de chacune d'entre elles au jour le jour. Dans les cas relevant d'une suspicion de violation des droits de propriété intellectuelle (DPI), l'unité s'est assurée que l'Administration douanière et le titulaire de droits étaient en contact afin que la procédure suive son cours.

Résultats

Cinquante-et-une administrations ont réalisé 1 683 saisies ou retenues. Douze en ont rapporté la grande majorité : le Qatar, le Royaume-Uni, le Pérou, le Portugal, la Chine, le Togo, les Etats-Unis, le Danemark, la Norvège, le Nigeria, la Namibie et la Hongrie.

Parmi les produits saisis ou retenus figuraient:

- plus de 307 millions d'unités de médicaments, principalement des antibiotiques, anti-inflammatoires, antidouleurs, antidiabétiques et antipaludéens. Ont également été saisis ou retenus des médicaments plus spécifiquement utilisés pour prévenir ou traiter la COVID-19, tels que l'hydroxychloroquine, le sulfate de quinine, l'azithromycine, le dexaméthazone, et le Lianhua Qingwen Jiaonang, médicament breveté par la Commission nationale de la santé en Chine et qui a obtenu l'autorisation de mise sur le marché dans plus de 10 pays et unions douanières.
- près de 50 millions de pièces d'équipements médicaux ou de protection, dont plus de 40 millions de masques de tout type, près de 7,5 millions de paires de gants, 94 909 thermomètres, et 58 517 kits de test.
- près de 3 millions de litres de gel désinfectant.

Nombre des produits ciblés tombant sous la réglementation d'une autorité sanitaire, de nombreuses retenues ont été effectuées pour défaut d'autorisation d'entrée sur le marché, d'une déclaration de conformité ou de licence des autorités sanitaires compétentes.

En outre, de nombreux lots de médicaments étaient libellés dans une langue étrangère au pays d'importation, ce qui n'est pas autorisé par la plupart des autorités de santé publique. D'autres produits ne comportaient pas les indications exigées. Par exemple la Douane de la République tchèque a retenu 600 thermomètres infrarouges à l'aéroport de Prague qui n'avaient ni numéro de lot, ni de date de production.

Dans ces cas, selon la législation nationale, la marchandise peut être renvoyée à l'expéditeur et l'échange d'informations est ici primordial. Il s'agit de s'assurer qu'une marchandise rejetée dans un pays ne soit pas expédiée dans un autre pays partageant les mêmes normes sanitaires.

La crise a vu l'émergence de nombreux intermédiaires opportunistes n'ayant aucune expérience dans le secteur des fournitures médicales et peu de connaissances quant aux produits qu'ils revendaient.

Des tentatives de contrebande et des fausses déclarations d'espèce ou de quantité ont aussi été enregistrées. Des importateurs ont cherché à bénéficier des exonérations de taxes et de droits dont bénéficiaient certains produits et du fait que leur dédouanement était accéléré. D'autres cas de fausses déclarations sont liés aux restrictions imposées à l'importation et à l'exportation de certains produits. Par exemple, la Douane du Qatar a découvert qu'un importateur avait sciemment déclaré un code SH erroné (340130 - Produits tensioactifs organiques et préparations pour laver la peau) afin d'éviter les restrictions imposées sur l'importation de désinfectants pour les mains en solution d'alcool éthylique à 70%.

Dans certains pays, seules les autorités habilitées pouvaient importer des marchandises telles que les kits de test, et certains importateurs ont également indiqué un mauvais code SH afin de détourner cette limitation. Par exemple, la Douane du Kosovo a intercepté à l'aéroport de Pristina 500 kits de test déclarés comme étant de simples « réactifs de laboratoire ». Ni la facture commerciale, ni la déclaration en douane ne faisaient mention de leur description commerciale réelle « kit SARS COV-2 igG igM ». Le Ministère de la Santé du Kosovo est la seule institution autorisée à importer les réactifs liés à la COVID-19, et donc les kits de test.

D'autres cas intéressants méritent d'être mis en lumière :

- 75 kits de diagnostic COVID-19 ont été découverts par la Douane d'Argentine dans un colis express censé contenir des périphériques d'ordinateur.
- des masques en tissu contenant de la cocaïne ont été découverts par *Her Majesty's Revenue and Customs* au Royaume-Uni dans un colis pris en charge par un opérateur postal.
- 19 800 tablettes de médicaments utilisés dans le traitement de la COVID-19 ont été saisies par la Douane du Portugal au Port de Leixões dans une cargaison déclarée comme contenant des lampes LED.
- des compléments alimentaires déclarés comme masques ont été saisis à l'aéroport par la Douane namibienne.
- 1574 thermomètres dissimulés dans les compartiments d'une voiture ont été saisis par la Douane du Pérou lors d'un contrôle à un point de passage frontalier.
- à l'aéroport d'Heathrow au Royaume-Uni, ont été découverts divers médicaments, dont des médicaments contrôlés (28 kg d'amoxicilline, 7 kg de paracétamol, 3 kg d'oméprazole, 2 kg d'hydrocortisone et 2 kg de gentamicine) qui étaient conditionnés dans des bouteilles de Gaviscon et autres solutions médicales dont l'exportation n'est pas soumise à une autorisation préalable. L'expéditeur était une entreprise à Londres et le destinataire était une entreprise pharmaceutique



© Douane du Bénin

en Somalie. La marchandise était dissimulée dans un lot de 11 pièces, pesant plus de 150 kg et déclaré comme contenant du shampoing, des vitamines pour cheveux et du regaxidil (un antialopécique qui ne figure pas sur la liste des médicaments).

- des bouteilles du médicament COVID-CURE, mis au point par l'archevêque Samuel Kleda mais n'ayant reçu aucune homologation officielle, ont été saisies par la Douane du Cameroun à l'export.
- six types de médicaments dont certains sans aucune indication quant à leur composition et posologie ont été saisis en Chine, dans le centre de logistique d'une entreprise de courrier express, cachés dans un colis en provenance d'Australie et devant contenir du lait pour nourrissons.
- de grandes quantités (214.613 unités) non déclarées de tramadol, un opioïde synthétique, ont été découvertes par plusieurs douanes africaines de même que de son substitut, le Socamol.

Infractions liées aux DPI

Cent sept cas de violation de droits de propriété intellectuelle ont été rapportés pour un total de 196 237 pièces. Certains produits tombaient dans la catégorie des produits liés à la COVID-19 ciblés durant l'Opération. La Hongrie, le Japon, l'Allemagne, le Royaume-Uni et l'Autriche ont intercepté des masques de protection portant le nom ou le sigle de marques déposées. Aux États-Unis où le label de conformité UL est une marque déposée, des cas d'infractions aux DPI ont été rapportés aussi sur les kits de test COVID-19. La Douane de Chypre a rapporté des retenues de médicaments contrefaisants et la Douane d'Arabie Saoudite des retenues de vêtements de protection portant un sigle ou le nom d'une marque déposée.

Besoin d'informations

Les pays de la région Asie-Pacifique étant les principaux producteurs des médicaments, précurseurs et fournitures médicales utilisés dans la lutte contre la COVID-19, ils ont représenté la grande majorité des pays de départ des marchandises saisies ou retenues, et ce principalement en raison de l'absence

d'autorisation d'entrée sur le marché ou de non-conformité des produits avec les règles en vigueur dans les pays de destination.

Les formalités d'importation et les normes nationales pour les médicaments et les fournitures médicales variant considérablement d'un pays à un autre, les importateurs n'ayant pas d'expérience dans le secteur et pressés par le temps ont parfois acheté des produits sans connaître leur fournisseur, sans en vérifier la conformité et sans se renseigner sur les procédures à suivre. Certains importateurs ont également été trompés et n'ont jamais reçu la marchandise achetée.

Le manque de visibilité de la chaîne d'approvisionnement est aussi problématique. La crise a vu l'émergence de nombreux intermédiaires opportunistes n'ayant aucune expérience dans le secteur des fournitures médicales et peu de connaissances quant aux produits qu'ils revendaient. Certains ont même produit des certificats de conformité non valides, c'est-à-dire des certificats émis par des organismes de

certification non habilités à certifier des produits médicaux, et d'autres de faux certificats en se faisant passer pour une entreprise certifiée.

Conclusion

Les participants s'accordent sur le fait que l'opération leur a permis de renforcer leur capacité de ciblage en facilitant l'échange d'informations entre pays. Cependant, il est aussi apparu que certains pays devaient améliorer leurs capacités à dresser des rapports, la qualité de l'information rapportée via le CENcomm n'étant parfois pas assez bonne pour pouvoir être exploitée par les analystes et enquêteurs. L'opération a aussi mis en lumière l'importance d'une collaboration rapide et efficace entre agences aux frontières, surtout en temps de crise. Le Secrétariat de l'OMD continue à suivre de près les saisies rapportées par les administrations douanières et entend mettre sur pied une deuxième opération afin de dynamiser ce partage d'informations.

En savoir +

Stop@wcoomd.org

AKANEA
DOUANE
Logiciel expert certifié par les Douanes Françaises

**EFFECTUEZ
VOS DÉCLARATIONS
EN TOUTE SÉCURITÉ
24H/24 7J/7**

FRANCHISSONS
LE BREXIT
ENSEMBLE !

 **AKANEA**

www.akanea.com





Contrôler la sécurité des produits en période de COVID-19

Par Anna Abbinante, Direction de la lutte contre la fraude et des contrôles douaniers, Agence italienne des douanes et des monopoles

Système de surveillance du marché

En Italie, la responsabilité de la surveillance du marché incombe au Ministère du développement économique et à d'autres organismes sectoriels, tels que le Ministère de la santé qui est chargé d'évaluer la conformité des dispositifs médicaux, et l'Agence italienne des médicaments et l'Institut pour la sécurité au travail qui sont tous deux chargés d'évaluer la conformité des équipements de protection individuelle (EPI).

Les organismes chargés de cette surveillance doivent veiller à ce que les produits en circulation soient régulièrement soumis à des contrôles, sous la forme de l'examen de la documentation relative au produit et/ou (le cas échéant) de contrôles physiques et de tests de laboratoire. Cela étant, l'autorité responsable des contrôles des produits

qui entrent dans l'Union européenne, en ce qui concerne leur conformité aux exigences de qualité et de sécurité, est l'Agence italienne des douanes et des monopoles (ci-après les « Douane italienne ») qui peut suspendre la mise en circulation de produits quand elle soupçonne qu'ils sont dangereux et/ou qu'ils ne sont pas conformes à la législation, ou qu'ils ne répondent pas aux exigences relatives à la documentation et au marquage.

Lorsque la mise en libre pratique est suspendue, la Douane italienne doit immédiatement en informer l'organisme de surveillance du marché compétent qui dispose de trois jours ouvrables pour effectuer une enquête préliminaire et décider si les produits peuvent être mis en libre pratique ou doivent être retenus pour des contrôles supplémentaires de sécurité et de conformité. La décision finale de

l'organisme de surveillance du marché est ensuite notifiée à la Douane qui libère, saisit ou renvoie les marchandises, selon le cas.

La Douane a mis à jour en 2019 le manuel des procédures afin de s'assurer que tous ses bureaux appliquent les mêmes procédures et de garantir l'uniformité et le haut degré de qualité des contrôles aux frontières. Les agents des douanes trouvent dans ce manuel des instructions détaillées sur la manière d'effectuer les contrôles, y compris celles qui concernent les exigences de sécurité et de conformité des produits.

Une coopération étroite existe entre la Douane italienne et les organismes de surveillance du marché. Compte tenu de la diversité des produits soumis aux exigences de sécurité et de conformité, évaluer la conformité d'un produit peut être difficile. La coopération se traduit donc également par l'organisation de sessions de formation pour les agents des douanes par divers organismes spécialisés. Elle est particulièrement solide entre la Douane et le Ministère du développement économique : un agent des douanes est détaché dans ce ministère en tant qu'agent de liaison. Le Ministère facilite le travail de la Douane en envoyant des informations sur les catégories de produits à haut risque, les opérateurs économiques ou les fabricants à haut risque et toute autre information pertinente qui facilitera l'identification à la frontière des produits suspectés d'être dangereux ou non conformes. En outre, le personnel du ministère soutient les agents d'inspection lors des contrôles physiques et apporte des conseils et des réponses rapides sur les questions techniques. Cette coopération a été formalisée par un accord entre les deux organismes. Les autres organismes de surveillance du marché travaillent également avec la Douane sur la base d'accords similaires. En outre, les associations de titulaires de droits apportent un soutien technique aux organismes publics lorsque cela est nécessaire.

COVID-19

Lorsque la pandémie de COVID-19 a frappé l'Italie début 2020, la Douane italienne a dû renforcer ses contrôles sur les marchandises considérées comme essentielles dans la lutte contre le virus, dans le but de stopper l'importation de produits illégaux, non autorisés et dangereux, susceptibles de mettre en danger la santé publique. Elle a signé un nouvel

accord avec le Ministère du développement économique pour renforcer les contrôles douaniers sur les équipements de protection individuelle et les dispositifs médicaux, ainsi que sur les masques. Pour assurer l'efficacité de la lutte contre la fraude, une série de mesures a été adoptée.

Premièrement, les autorités ont renforcé l'analyse des risques sur certains types de marchandises. Il a été demandé à l'attaché des douanes à l'ambassade d'Italie en Chine de fournir des données et des informations sur les entreprises autorisées à fabriquer des produits liés à la COVID-19 ainsi que sur les entreprises impliquées dans des pratiques frauduleuses. Pour ce faire, l'attaché a établi une ligne de communication directe avec la Douane chinoise et avec la Chambre de commerce chinoise en Italie. La Douane italienne a également élaboré des profils de risque sur la base de renseignements recueillis au niveau national, ainsi que de renseignements venant d'autres pays, de l'Office européen de lutte antifraude (OLAF) et de l'OMD.

Deuxièmement, à titre temporaire, les autorités ont étoffé pour certains produits la liste des documents qui doivent obligatoirement accompagner les déclarations en douane et ont parfois exigé des certificats supplémentaires, dans le but de garantir le haut niveau de qualité des produits destinés à être utilisés aux fins de la santé publique et par les citoyens. Par exemple, une déclaration relative à la destination finale des marchandises était exigée. Cela permet à la Douane italienne d'accélérer les contrôles sur les importations destinées aux services privés et publics essentiels, tels que les hôpitaux, les maisons de retraite, les autorités de protection civile et les organismes militaires¹.

Troisièmement, des formations spécialisées ont été dispensées aux agents des douanes chargés du dédouanement et de l'inspection des marchandises. Divers services de la Douane italienne ont été invités à apporter un soutien exceptionnel aux agents de terrain afin d'accélérer les procédures de contrôle. Des équipes au sein des autorités de surveillance du marché (Ministère du développement économique, Ministère de la santé et Institut pour la sécurité au travail) ont détaché des agents pour évaluer la conformité des produits aux normes européennes et nationales selon la procédure normale. Le laboratoire chimique de la Douane a également travaillé dur pour augmenter

Les contrôles douaniers ont déclenché des vérifications et des enquêtes supplémentaires. Des descentes ont été effectuées dans des locaux d'entreprises et des entrepôts où l'on supposait qu'étaient stockés des produits non conformes, des contrefaçons et d'autres produits illégaux.

¹ Le champ d'application des marchandises n'est pas toujours spécifié dans les descriptions de produits de la nomenclature douanière. Voir article qui suit : La sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale : déterminer les chaînons manquants pour libérer le plein potentiel de la coopération.

sa capacité de soutien, notamment pour évaluer la qualité des masques dont les importations ont connu une croissance exponentielle. Les titulaires de droits et les organismes privés ont fait de même, et ont même aidé à évaluer les informations fournies sur les documents et les marchandises elles-mêmes.

Quatrièmement, les contrôles sur les marchandises ciblées ont été multipliés et des instructions spécifiques ont régulièrement été données aux douaniers afin de renforcer l'efficacité et l'efficience des contrôles sur documents et des inspections physiques. Par exemple, des instructions supplémentaires ont été fournies concernant les procédures existantes pour l'envoi d'échantillons à l'organisme chargé de fournir des avis ou conseils techniques, pour la demande d'une assistance technique aux laboratoires de chimie, pour la manipulation des marchandises, pour la collecte sûre d'échantillons et pour la communication d'informations et de données à des fins d'analyse des risques.

Cinquièmement, les autorités ont renforcé les contrôles quant à la validité du marquage CE et quant aux déclarations de conformité. Ces contrôles nécessitent de consulter les « organismes notifiés » désignés pour effectuer les procédures spécifiques d'évaluation de la conformité et pour délivrer les certificats de marquage CE². La liste des organismes notifiés désignés figure dans le système d'information NANDO de la Commission.

Sixièmement, le savoir-faire du personnel de laboratoire et leurs installations ont été mis à la disposition d'autres États membres de l'Union européenne qui avaient besoin d'évaluer la qualité des masques mais qui ont peu d'expérience dans ce domaine. Les résultats des analyses sont partagés au moyen du mécanisme existant d'échange d'informations entre les États membres de l'UE (sauf si une autorité judiciaire restreint l'accès aux informations, auquel cas une autorisation spéciale est requise).

Par ailleurs, compte tenu du contexte d'urgence, la Douane a également dû veiller au respect des mesures temporaires de contrôle des exportations que le gouvernement italien avait adoptées afin de garantir la disponibilité sur le marché national de tous les biens et produits nécessaires à la lutte contre la propagation de la COVID-19.

Résultats

Le tableau 1 indique le nombre de produits saisis entre janvier et octobre 2020, dont la plupart ne respectaient pas les normes en vigueur et étaient dangereux pour les utilisateurs. En général, les déclarations d'importation s'accompagnaient de faux certificats de conformité CE.

Tableau 1 - Produits saisis du 1^{er} janvier 2020 au 23 octobre 2020

| Marchandises / Produits | Nombre d'unités saisies |
|----------------------------|-------------------------|
| Masques | 12 844 213 |
| Gants | 3 520 680 |
| Gels désinfectants | 100 |
| Blouses médicales | 241 800 |
| Lunettes de protection | 145 600 |
| Combinaisons de protection | 1 152 |
| Écrans faciaux | 9 000 |
| Respirateurs | 1 840 |
| Thermomètres infrarouge | 4 727 |

Les contrôles douaniers ont déclenché des vérifications et des enquêtes supplémentaires. Des descentes ont été effectuées dans des locaux d'entreprises et des entrepôts où l'on supposait qu'étaient stockés des produits non conformes, des contrefaçons et d'autres produits illégaux. Plusieurs négociants et sociétés se sont révélés être des opérateurs peu fiables et leurs représentants légaux ont été dénoncés aux autorités judiciaires compétentes comme auteurs présumés de crimes contre la santé publique. Les enquêtes en cours se concentrent sur la criminalité organisée impliquant le commerce de produits et de médicaments illégaux et contrefaisants.

Il a été accordé une attention particulière aux fabricants et aux distributeurs qui ont utilisé des certificats de conformité CE faux et falsifiés et qui ont intentionnellement abusé de la confiance des entreprises et du public. Certaines entreprises ont vu dans la demande accrue de certains produits une occasion de faire de l'argent facile, et il est important de les sanctionner comme il se doit.

² Une fois cette évaluation effectuée et la certification reçue, les fabricants peuvent apposer le marquage CE sur leurs produits et les mettre légalement sur le marché de l'UE. Le marquage CE n'est pas obligatoire pour tous les produits.

Perspectives

L'expérience acquise pendant cette crise permettra sans nul doute à la Douane italienne, ainsi qu'aux autorités de surveillance du marché, d'améliorer leurs interventions contre les produits illégaux et de mieux protéger les citoyens. Nous sommes fermement convaincus que seul le renforcement de l'échange d'informations et du partage des connaissances permettra d'améliorer les contrôles. La mise au point d'un outil permettant la circulation sûre et aisée des informations entre toutes les parties qui interviennent dans la certification et l'importation des produits qui doivent être conformes aux normes de santé, de sécurité et de protection de l'environnement avant de pouvoir être vendus dans l'Espace économique européen permettrait aux autorités chargées de la lutte contre la fraude d'améliorer considérablement leur mode de travail. Les autorités de surveillance du marché et les administrations douanières devraient envisager de tirer parti des avantages offerts par la technologie des chaînes de bloc dans la mise au point de cet outil, notamment pour garantir l'authenticité et l'exactitude des certificats et des déclarations de conformité.

Bien qu'aucun kit de test COVID-19 n'ait été saisi, la Douane italienne examine la chaîne d'approvisionnement de ce produit et recueille des renseignements auprès d'autres pays et du secteur

privé pour renforcer les indicateurs de risque. On notera qu'il n'existe pas de normes concernant la composition de ces kits et que les autorités ne peuvent donc les saisir que s'ils contiennent des produits dangereux ou interdits, ou en raison d'infractions aux normes d'étiquetage et d'emballage.

Les vaccins font également l'objet d'un examen minutieux avec l'aide des fabricants et des distributeurs. Le principal risque à ce sujet est la vente de faux vaccins sur Internet. La manière la plus efficace de lutter contre ce phénomène est de sensibiliser le public à la politique de distribution des vaccins et au danger que représentent ces produits. La Douane italienne a travaillé dans le passé sur des campagnes de communication qui mettaient en avant le danger que représentent les jouets et médicaments illégaux et auxquelles ont pris part des personnalités, telles que des chanteurs et des acteurs. Une nouvelle campagne sur les faux vaccins sera bientôt lancée, et la Douane italienne travaille également avec l'Agence italienne des médicaments et les professionnels de la santé pour faire passer le message.

En savoir +

anna.abbinante@adm.gov.it
Tel: +39 0650246131



Revitalise your career in 2021

Enrolments are now open

BACHELOR DEGREES | POSTGRADUATE DEGREES | DOCTORATES

- [MASTER OF CUSTOMS ADMINISTRATION](#)
- [GRADUATE DIPLOMA OF CUSTOMS ADMINISTRATION](#)
- [GRADUATE CERTIFICATE IN CUSTOMS ADMINISTRATION](#)
- [BACHELOR OF BORDER MANAGEMENT](#)

customscentre.com | customs@csu.edu.au

Charles Sturt University – the world's largest provider of university education in law enforcement, counter-terrorism, emergency management, customs and border security.



Knowledge Beyond Borders





La sécurité des aliments destinés à l'alimentation humaine et animale : déterminer les chaînons manquants pour libérer le plein potentiel de la coopération

Par Esther Enning, inspectrice principale, Autorité de la sécurité des aliments et des produits de consommation des Pays-Bas (NVWA)

Aux Pays-Bas, l'administration douanière supervise le flux des marchandises qui entrent sur le territoire de l'Union européenne (UE) ou en sortent, à travers les frontières extérieures du pays. Le terme supervision est à comprendre au sens large puisqu'il inclut toutes les activités visant à établir la conformité des biens par rapport au vaste ensemble des lois et des règlements qui régissent le commerce international des marchandises avec l'UE.

Pour garantir que les produits importés remplissent bien les exigences de l'UE en matière de sécurité - une activité dite de « surveillance du marché » -, la Douane néerlandaise coopère avec plusieurs agences spécialisées. Pour ces autorités chargées de la surveillance du marché, la supervision des produits importés n'est qu'une des nombreuses tâches qu'elles ont à entreprendre. Elles doivent s'assurer que tous les produits disponibles sur le marché, qu'ils soient importés ou non, répondent

à un ensemble complexe de règles et d'obligations légales relatives à leur fabrication, leur traitement, leur entreposage, leur transport et leur vente.

Parmi ces agences de surveillance du marché, l'Autorité de la sécurité des aliments et des produits de consommation des Pays-Bas (NVWA) s'occupe de contrôler la sécurité des produits alimentaires et de consommation mais aussi d'appliquer la législation relative au bien-être animal et à la nature. Dans le domaine de la sécurité alimentaire, la supervision de la NVWA couvre toute la chaîne alimentaire humaine et animale, de la ferme à l'assiette, et inclut les importations de matières premières agricoles telles que le soja. Le contrôle des produits importés représente un défi particulier pour la NVWA compte tenu des volumes de produits non européens entrant quotidiennement via les Pays-Bas, principalement par le port de Rotterdam et l'aéroport d'Amsterdam (Schiphol).

La coopération entre la NVWA et la Douane néerlandaise est régie par des accords signés au niveau ministériel. Bien que l'application des règlements aux frontières ne soit pas l'activité principale de la NVWA, le présent article a pour objet d'ouvrir une discussion sur la manière d'améliorer cette coopération, tout spécialement dans le domaine de l'analyse conjointe des risques, en prenant l'exemple de la sécurité alimentaire humaine et animale.

Contrôles obligatoires et contrôles fondés sur le risque

Les réglementations européennes ayant trait à la sécurité des denrées destinées à l'alimentation humaine et animale établissent une distinction entre deux types de contrôles aux frontières extérieures de l'UE :

- les contrôles obligatoires sur les marchandises provenant de pays tiers compte tenu d'un risque connu ou émergent ou parce que certains éléments de preuve laissent supposer un grave manquement aux règles en vigueur. Aux fins du présent article, nous les désignerons comme des contrôles de type 1. Les produits soumis à des contrôles de type 1 sont énumérés dans divers règlements. Les listes des produits y figurant et leur origine désignée sont mises à jour régulièrement.¹ Les résidus de pesticides dans les baies de goji, la présence de salmonelle dans le poivre noir, les aflatoxines dans les cacahouètes, les colorants Soudan dans l'huile de palme ou encore les sulfites dans les abricots secs sont quelques exemples de risques qui ont été identifiés à ce titre.
- les contrôles fondés sur une analyse des risques, afin d'établir que les risques connus sont bien traités et de mettre en lumière de nouveaux risques éventuels. Aux fins du présent article, nous appellerons ce type de contrôles, qui sont menés sur la base des plans de contrôle nationaux², des contrôles de type 2.

Mécanismes de coopération

Aux Pays-Bas, tous les envois doivent être présentés à la Douane, afin qu'elle puisse mener une évaluation des risques. La NVWA travaille en étroite coopération avec la Douane afin de mener les contrôles de type 1 et de type 2 efficacement,

dans la lignée de la réglementation européenne, qui exige « un système commun et intégré de contrôles officiels ».³

Prenons l'exemple des « contrôles (non) vétérinaires intégrés » de type 1. Les règlements de l'UE stipulent que les envois de produits soumis à des contrôles de type 1 doivent être notifiés à l'autorité compétente avant leur arrivée à la frontière extérieure de l'UE. L'autorité compétente doit vérifier les documents pour tous les envois et un pourcentage prédéfini de ces envois sera soumis à une vérification matérielle. Si les douaniers néerlandais qui examinent les documents soupçonnent une infraction dans le cas d'un envoi de produits soumis à un contrôle de type 1, ils transmettent le dossier aux agents de la NVWA qui sont stationnés au même endroit et qui se chargent alors de l'envoi en cause.

La mise en œuvre des contrôles de type 2 exige aussi une étroite coopération : la NVWA n'a pas accès aux informations sur les envois entrant dans l'UE, par contre elle dispose bien de renseignements concernant les risques posés par certains produits, pays de production, exportateurs ou importateurs. Elle connaît en outre les tendances saisonnières. La douane, quant à elle, détient des informations sur la chaîne logistique et peut détecter les anomalies dans les flux commerciaux. L'établissement d'une stratégie de gestion des risques est donc le résultat d'un effort commun. En combinant leurs renseignements, les deux services peuvent surveiller et gérer les risques. Sur la base de l'analyse conjointe des risques, la Douane peut déterminer quels sont les envois sur lesquels elle doit attirer l'attention de la NVWA lorsqu'ils entrent dans l'UE. La NVWA est ainsi dûment informée et peut choisir le meilleur moment pour procéder à un contrôle afin de perturber le moins possible les flux commerciaux. Il peut s'agir d'intervenir à l'entrée de l'envoi dans l'UE, durant son entreposage temporaire en attendant le régime douanier définitif, durant une procédure douanière donnée, ou après sa mise en libre pratique (ou mainlevée à des fins de libre circulation) sur le marché intérieur européen.

Un premier pas vers une supervision fluide et sans à-coups

Jusqu'au début des années 2000, la décision de vérifier des envois soumis à des contrôles de type 2

La Douane et la NVWA se donnent pour ambition partagée de traiter les risques de manière effective et efficace mais elles n'utilisent pas la même nomenclature des marchandises ni le même système d'identification des sociétés.

1 Par exemple, le règlement (UE) n° 2019/1793 ou encore le règlement (UE) n° 284/2011.

2 Sur la base du règlement (UE) n° 2017/625, article 44(1), première phrase <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=CELEX:32017R0625&from=FR#d1e5352-1-1>.

3 *ibid.*, considérant (56).

se prenait après le dépôt de la déclaration en douane aux fins de la mise en libre pratique. Lorsqu'elle avait des raisons de croire que l'envoi présentait un risque, la Douane suspendait la mainlevée en attendant les instructions de la NVWA. Cette façon de procéder causait des retards imprévisibles et était source de frustration pour les importateurs.

La NVWA a commencé à chercher une meilleure façon de procéder et a décidé de changer le moment où elle prend la décision de mener une inspection, afin que cette dernière intervienne avant que les marchandises n'arrivent dans l'UE. Les opérateurs commerciaux seraient ainsi notifiés avant l'arrivée des marchandises, ce qui leur permettrait d'anticiper les retards prévisibles.

Améliorer l'évaluation conjointe des risques

Bien que les contrôles soient organisés afin d'être aussi fluides que possible pour les entreprises, le processus d'évaluation conjointe des risques pourrait être amélioré. La Douane et la NVWA se donnent pour ambition partagée de traiter les risques de manière effective et efficace mais elles n'utilisent pas la même nomenclature des marchandises ni le même système d'identification des sociétés.

Différentes nomenclatures

Pour le classement des marchandises, les deux autorités parlent un langage différent. La Douane utilise la Nomenclature combinée (NC) qui est fondée sur le Système harmonisé de l'OMD et couvre toutes les marchandises. D'autres agences utilisent des systèmes de codification différents, ciblant un secteur spécifique ou des produits présentant certains attributs. La plupart du temps, ces systèmes de classification offrent aussi des niveaux de détail distincts.

Prenons l'exemple des additifs pour l'alimentation animale. L'UE reprend dans une liste disponible au public tous les additifs pour l'alimentation animale qui peuvent être importés. Les produits vont de matières premières de base (comme l'oxyde ferrique) à des préparations très complexes (comme une préparation de 6-phytase produite par *Komagataella pastoris*). Si l'on compare les 1 557 entrées reprises dans le registre de juillet 2019, près de la moitié des additifs alimentaires animaux (48 %) correspondent à un code unique de la Nomenclature combinée (NC). Le reste des additifs figurant dans les codes NC sont des mélanges de deux ou trois produits, c'est-à-dire qu'un additif peut être composé, par exemple, d'une huile, d'une essence et d'un extrait. Dans le cas le plus extrême, un seul code (le n° 2102.1090.10) couvre 122 additifs (tous des enzymes différents).

Le même problème se pose concernant les produits de la faune et de la flore sauvages. Un nombre considérable de ces produits sont classés dans des catégories plutôt larges de la Nomenclature

combinée, au lieu d'être rangés dans des unités taxonomiques plus petites et bien définies. Ce manque de détail au niveau des codes régissant le commerce limite la capacité des autorités à surveiller les échanges d'espèces sauvages.⁴

Par ailleurs, le champ d'application des marchandises n'est pas toujours spécifié dans les descriptions de produits de la nomenclature douanière. Le champ d'application peut parfois être un critère de classement dans la NC, mais pas toujours. Si de telles informations ne sont souvent pas très importantes pour les douanes, elles sont par contre essentielles pour les autorités nationales. Par exemple, aux Pays-Bas, l'usage spécifique auquel les masques faciaux sont destinés (médical, professionnel ou domestique) détermine laquelle des trois autorités nationales sera chargée de contrôler la conformité du produit.

Parfois, il suffira de passer en revue les documents fournis avec la déclaration en douane pour clarifier la donne et déterminer si une vérification s'impose, mais ce n'est pas toujours le cas. Il s'ensuit des incertitudes et des interprétations divergentes quant à la nature des marchandises en cours d'importation, ce qui peut parfois aboutir à des discussions sur la question de savoir quelle sera l'autorité compétente.

Codes des entreprises

Les douanes et les autorités de surveillance du marché utilisent également des codes différents pour identifier les sociétés. Dans le cadre de leurs échanges avec les administrations douanières, les entreprises et les individus souhaitant faire du commerce doivent utiliser le numéro d'enregistrement et d'identification des opérateurs économiques (ou numéro EORI, de son acronyme anglais) pour s'identifier aux fins de tous les régimes douaniers. Dans la mesure où elles se concentrent principalement sur le marché intérieur, les autorités de surveillance du marché s'en remettent à leur système national d'identification, qui ne correspond pas forcément au registre des numéros EORI. Afin de pallier ces différences aux fins de l'analyse conjointe des risques, d'autres éléments de données (comme les adresses) doivent être mis en correspondance. Cette méthode ne fonctionne toutefois pas toujours : parfois, l'élément de donnée choisi n'est pas disponible, par exemple, parce qu'il n'est pas obligatoire de l'indiquer ; parfois aussi, des coquilles lors de l'encodage empêchent l'appariement des données.

Une coopération renforcée avec la douane – une vraie bonne idée

Malgré ces obstacles pratiques, il va sans dire que, pour les autorités de surveillance du marché, une coopération étroite avec la douane est toujours salutaire, à condition que les conditions juridiques préalables aux fins de l'échange des données soient remplies.

4 Chan, H., Fischer, G., Yang, F., & Zhang, H. Improve Customs Systems to monitor Global Wildlife Trade - Widely used trade codes lack taxonomic granularity. *Science*, 2015, Vol. 348 Issue 6232, 291-292: https://www.researchgate.net/publication/275037458_Improve_customs_systems_to_monitor_global_wildlife_trade.

L'analyse conjointe des risques avec la douane peut leur permettre de se faire une idée plus complète des domaines et des risques pertinents, ce dont elles n'auraient pas été capables sur la seule base de l'analyse de leurs propres données. Par exemple, les données douanières peuvent révéler aux autorités de surveillance du marché que des importateurs dont elles n'avaient pas connaissance préalablement font commerce de produits à risque relevant de leur compétence. De même, l'analyse conjointe des risques peut permettre d'éviter les contrôles inutiles en montrant que les activités d'un importateur ne portent pas sur des produits à risque. Il en découle une utilisation plus efficace des ressources et moins de tracasseries pour les opérateurs commerciaux.

Les vérifications peuvent donc être effectuées sur une base plus éclairée et personnalisée. L'inspecteur cerne mieux ce qu'il recherche mais aussi ce qu'il ne doit pas chercher ! La conformité peut ainsi être établie de la manière la moins intrusive possible. Les opérateurs commerciaux, qui sont aussi des contribuables, peuvent constater que l'argent public est utilisé à bon escient et que les contrôles sont bien préparés et motivés.

La gestion conjointe des risques permet également aux autorités de détecter les cas de fraude et d'identifier les nouveaux contrevenants. Les travaux de recherche dans le domaine de la sécurité alimentaire ont montré que la mise en place d'un grand nombre de contrôles aléatoires n'est pas un moyen efficace pour détecter la fraude.⁵ En mutualisant leurs données et leur expertise, les agences arrivent à détecter les incohérences et anomalies pouvant cacher des actions frauduleuses⁶ qui seraient passées inaperçues autrement (Scherpenisse, Schram, & van Twist, 2017).

Conclusion

Le devoir de coopération est formellement inscrit dans les règlements de l'UE sur les contrôles aux frontières qui sont menés afin de garantir que les produits importés répondent bien aux exigences légales. Pendant de nombreuses années, la Douane a été chargée de jouer un rôle de chef de file

pour la coordination des actions des autorités de réglementation aux frontières, tâche dont elle s'est toujours acquittée. L'un des objectifs principaux du plan stratégique de politique douanière des Pays-Bas est d'améliorer la coopération entre les autorités responsables des questions de sûreté et de sécurité, de la santé humaine et animale, et de l'économie et de l'environnement.⁷

Dans la pratique, les politiques sous-tendant la gestion coordonnée des frontières ont donné lieu à des initiatives telles que le guichet unique néerlandais pour le commerce et le transport. Au-delà des mesures visant à instituer un cadre légal et à utiliser des outils technologiques, la gestion conjointe des risques pourrait toutefois être encore améliorée. Il serait particulièrement opportun de développer un système uniforme pour l'identification des marchandises et des entreprises. Une telle mesure exigerait des efforts de la part des deux parties, ainsi qu'une implication de l'OMD et des institutions européennes pertinentes. L'exercice serait certes ambitieux, mais les avantages à en tirer pour accroître les capacités de surveillance et la facilitation des échanges seraient énormes. À présent que les travaux liés à la mise en place de nouvelles règles et procédures avec le Royaume-Uni sont terminés, le moment est peut-être venu d'envisager un tel chantier.

En savoir +

e.f.ennig@NVWA.nl

Sur l'auteur

Esther Enning est inspectrice principale à l'Autorité de la sécurité des aliments et des produits de consommation des Pays-Bas (NVWA). Pendant près de vingt ans, elle a été cheffe de projet pour de nombreuses initiatives relatives à la sécurité des produits et à la sécurité non vétérinaire des denrées destinées à l'alimentation humaine et animale. En tant que telle, elle a travaillé en étroite coopération avec l'Administration des douanes des Pays-Bas. Titulaire d'un Master en Douane et Conformité de la chaîne logistique, elle est aussi diplômée en logistique et économie, ainsi qu'en sciences environnementales. En 2020, elle a obtenu un Master en Douane et Conformité de la chaîne logistique de la Rotterdam School of Management. Dans sa thèse de fin d'études intitulée *Food and Feed Safety Supervision in the Netherlands for Internationally Traded Goods: Do Customs Data Matter?* (Surveillance de la sécurité alimentaire humaine et animale aux Pays-Bas et marchandises du commerce international : quelle place pour les données douanières ?), elle se penche sur l'utilisation des données externes aux fins de la surveillance. Une version de ce document peut être fournie sur demande.

5 Gussow, K. (Finding food fraud: Explaining the detection of food fraud in the Netherlands. Amsterdam: Vrije Universiteit Amsterdam, 2020.

6 Scherpenisse, J., Schram, J., et van Twist, M. Tijden, toezicht en techniek: Temporele uitdagingen van digitalisering voor de NVWA. Den Haag, NSOB, 2017.

7 Heijmann, Ensing, van't Veld, and Neggens. Gestion coordonnée des frontières aux Pays-Bas. OMD Actu n° 76, 2015.



Le Nigeria : deux agences, une mission

par Mohammed Babandede, Directeur général adjoint des douanes, et Afolabi Aderemi Basiru, Directeur adjoint de la NAFDAC

Au Nigeria, l'autorité chargée de s'assurer que les produits alimentaires, les médicaments, les cosmétiques, les appareils médicaux, les détergents et l'eau préemballée entrant sur le territoire ou en sortant répondent bien aux normes de qualité prescrites est l'Agence nationale pour l'administration et le contrôle des aliments et des médicaments (NAFDAC). Les agents de la NAFDAC contrôlent les produits aux points de passage internationaux – aéroports, ports maritimes et frontières terrestres – ainsi que dans les usines fabriquant tant des denrées alimentaires transformées que des produits pharmaceutiques.

L'autre ligne de défense du pays est le Service des douanes du Nigeria (NCS) qui est chargé, parmi ses nombreuses tâches, de lutter contre l'importation des produits non conformes. Si le NCS vient compléter le travail mené par la NAFDAC, il ne la remplace pas pour autant et cette dernière continue de superviser, de contrôler et de surveiller les produits réglementés.

L'établissement d'une bonne relation de travail entre le NCS et la NAFDAC a permis de mettre en place des procédures de contrôle effectives et efficaces, permettant aux deux services de veiller à la protection tant de la santé humaine que de l'environnement.

Cette collaboration représente un véritable atout face à des crises telles que la pandémie de COVID-19. Les agents de la NAFDAC travaillent côte à côte avec leurs homologues du NCS aux différents points d'entrée du Nigeria afin de contrôler la qualité des produits et cette approche commune est indispensable pour s'assurer que les marchandises jugées essentielles pour lutter contre la COVID-19 ainsi que les biens périssables arrivent à destination en temps voulu.

Progrès réalisés

Le NCS a mis en place un régime de dédouanement efficace pour les produits qui exigent une certification et un agrément de la NAFDAC. Toutes les agences réglementaires impliquées dans la réglementation du commerce transfrontalier ont accès aux données sur les importations et les exportations à travers la plate-forme nigériane de guichet unique NICIS (ou Système d'information douanier intégré du Nigeria). Elles sont tenues d'introduire les indicateurs de risque actualisés dans le moteur de risque de l'application, de préparer des profils de risques et de partager le renseignement les unes avec les autres, le cas échéant. De cette manière, la NAFDAC est en mesure de surveiller les transactions commerciales, de gérer les licences et de délivrer des

permis électroniques via la plate-forme, tandis que le NCS peut compléter les formalités de mainlevée avant l'arrivée de marchandises périssables ou sensibles au facteur temps (comme les vaccins), qui sont importées par les sociétés licenciées par la NAFDAC. Si le NCS décide de mener un contrôle, il peut demander à la NAFDAC et à toute autre agence de réglementation de participer à l'inspection des marchandises.

La NAFDAC, quant à elle, a pris plusieurs mesures pour accélérer les vérifications :

- la délivrance des licences électroniques s'effectue à travers le guichet unique ;
- les importateurs sont tenus de mentionner leur Approval Reference Code (code de référence de l'agrément apparaissant sur leur licence électronique NAFDAC) sur le « formulaire M », qui est un document obligatoire que tous les importateurs doivent remplir pour importer des marchandises au Nigeria ;
- des systèmes de vérification et de validation automatisés des documents et des licences ont été mis en place, afin de détecter les falsifications ;
- les agents sont équipés de dispositifs technologiques et ont accès aux laboratoires.

En outre, les deux agences ont lancé des formations conjointes de leur personnel, sur une base trimestrielle, semestrielle ou annuelle, centrées sur la collaboration et le partage des jeux de compétences, de l'expertise technique, des ressources humaines et matérielles et de l'information.

Principaux obstacles

Toutes ces initiatives ont renforcé la capacité du NCS et de la NAFDAC à traduire la notion de coopération en des actions concrètes et effectives et à faciliter les actions de réponse face aux urgences.

Bien que le partenariat entre le NCS et la NAFDAC ait abouti à des avantages concrets, de nombreux obstacles ont empêché la prestation d'un service d'excellence, allant d'une capacité limitée à tester les produits à une connectivité médiocre en matière de technologie de l'information et de la communication (TIC). Les principaux obstacles répertoriés sont détaillés ci-après.

1. Vie en danger : la sûreté des agents est constamment menacée par des importateurs et des déclarants mécontents, qui appartiennent pour la plupart à des groupes criminels organisés.
2. Absence d'appareils d'inspection non intrusive : pour l'instant, le service ne dispose d'aucun scanner en état de fonctionnement et l'inspection des marchandises se fait manuellement, ce qui est fastidieux et prend énormément de temps.
3. Absence de laboratoire sur site ou de laboratoire mobile aux points d'entrée pour permettre une analyse des produits : les 36 États du Nigeria comptent chacun un laboratoire mais le temps nécessaire pour tester les produits est relativement long, compte tenu du volume des demandes.
4. Changements constants de tactique par les délinquants, notamment au niveau des moyens cachés, des pays d'origine et des canaux d'expédition.
5. Infrastructure médiocre, notamment réseau routier délabré : les encombrements de circulation sur la route ralentissent les déchargements aux points d'entrée. Les camions ont besoin de beaucoup de temps (parfois plusieurs jours) pour sortir des postes de passage.
6. Manque de motivation du personnel chargé de la lutte contre la fraude, les agents n'étant jamais remerciés ou félicités alors qu'ils font parfois un travail exceptionnel.
7. Porosité des frontières qui complique la tâche de surveillance des agents.



© Nigeria Customs

En savoir +

m_babandede@yahoo.co.uk
remi_afolabi@yahoo.com



La technologie en temps de pandémie

Par Milena Budimirovic et Vyara Filipova, Secrétariat de l'OMD

Les événements de l'OMD sont passés en mode virtuel en 2020 et la conférence annuelle de l'Organisation consacrée à la technologie, récemment rebaptisée TECH-CON, n'a pas fait exception à la règle. Le thème de l'édition 2020¹ avait été dicté par les circonstances : les 50 intervenants ont été invités à partager leur expérience sur la manière dont la technologie les a aidés à gérer les nouvelles contraintes et les nouveaux défis découlant de la pandémie de COVID-19. Revenons sur quelques-unes des idées glanées durant l'événement qui a rassemblé 1 300 participants de 142 pays.

Accélérer l'utilisation de la technologie

Qu'ils représentent la douane, le secteur privé, les organisations internationales ou les milieux universitaires et de la recherche, tous les

intervenants ont convenu que l'utilisation de la technologie s'est précipitée depuis le début de la crise sanitaire et que des enseignements peuvent être tirés des derniers mois. Tous se sont fait ainsi l'écho des propos de la société de conseil McKinsey & Company qui, à l'instar de nombreux autres cabinets de consultants, a conclu que les mesures prises face à la COVID-19 ont accéléré de plusieurs années l'adoption de la technologie numérique et que nombre de ces changements auront des effets sur le long terme².

La pandémie a également été l'occasion pour les pouvoirs publics et les services gouvernementaux d'assimiler véritablement l'idée de la numérisation, qui avait toujours été une possibilité mais pas forcément une priorité. Les administrations des douanes ont profité de l'occasion pour avancer

¹ La Conférence s'est déroulée du 11 au 13 novembre 2020.

² <https://www.mckinsey.com/business-functions/strategy-and-corporate-finance/our-insights/how-covid-19-has-pushed-companies-over-the-technology-tipping-point-and-transformed-business-forever>



© Korea Customs Service

surveillance à distance tels que les drones, les caméras et d'autres dispositifs permettant à leurs agents de réduire leurs déplacements physiques et leurs contacts.

Les renseignements électroniques préalables, pilier d'un dédouanement efficace

Les systèmes conçus pour recevoir et partager des renseignements avant l'arrivée sont considérés comme les principaux outils permettant aux douanes et aux autres agences d'accélérer le dédouanement et d'assurer un traitement prioritaire pour les envois considérés comme essentiels. Au cours de la conférence, plusieurs intervenants ont mis l'accent sur le fait que les petites et moyennes entreprises (PME) ne soumettent souvent pas de renseignements électroniques préalables aux douanes. Dans ces pays, il pourrait s'avérer nécessaire d'aider ces PME à trouver les modalités qui leur permettraient de le faire et de profiter ainsi d'un dédouanement plus rapide.

La technologie comme catalyseur de la coopération interservices

Les participants ont tous convenu que les solutions de guichet unique sont essentielles pour faciliter la coopération entre les services durant le processus de dédouanement. Ils ont également évoqué les avantages de la centralisation et du partage des données concernant les inspections, à travers une plateforme unique.

L'acceptation des documents électroniques : derrière la nouveauté, une nécessité sur le long terme

Durant la pandémie, de nombreuses administrations ont autorisé les opérateurs à présenter des certificats et des permis sous format électronique plutôt que papier. Certains participants ont fait observer que les copies scannées pourraient être difficiles à traiter, dans la mesure où les administrations doivent s'équiper de technologies de reconnaissance optique de caractères (OCR) ou d'intelligence artificielle pour extraire les données numériques. Les représentants du secteur privé ont toutefois appelé les douanes à continuer de maintenir ce type de pratiques après la crise et à s'attacher à poursuivre la numérisation de tous les documents en rapport avec le commerce. Plusieurs intervenants ont insisté sur la création d'un cadre légal adéquat à cet effet ainsi que sur l'adoption de normes internationales.

sur leurs initiatives de numérisation déjà en cours ainsi que pour entreprendre de nouveaux projets en vue d'éliminer l'utilisation de documents papier et d'argent en espèces, par exemple. Cette période a été marquée par de profondes transformations. Dans certains cas, les pouvoirs publics ont procédé à d'énormes changements et le secteur privé a dû redoubler d'efforts pour ne pas rester à la traîne.

Assurer la sûreté des agents et des clients

La pandémie a exigé de prendre des mesures en vue de garantir que les agents qui ne travaillent pas à distance et que les personnes avec lesquelles ils entrent en contact, tels que les chauffeurs ou les déclarants, ne contribuent pas à la propagation du virus. Parmi les solutions mises en place, citons notamment l'utilisation de thermomètres infrarouges pour détecter les cas de fièvre, les écrans protecteurs et les cabines de passage de sécurité. Certaines administrations ont mis en place un système de suivi régional des chauffeurs qui permet d'envoyer à l'avance aux pays voisins le résultat des tests de dépistage de la COVID-19 menés sur les camionneurs, avant leur arrivée. D'autres se sont tournées vers des outils de

Gérer les transactions du commerce électronique transfrontalier

Les plus grands défis rencontrés par la douane ont trait à la disponibilité et à la qualité des données, surtout face à l'explosion des transactions du commerce électronique dont la gestion exige le recours à des techniques d'analyse de données plus sophistiquées et précises.

L'importance des normes concernant les données : un enjeu permanent

Les opérateurs commerciaux ne devraient pas avoir à utiliser des formats particuliers ni à remplir des exigences spécifiques chaque fois qu'ils s'adressent à un organe public, d'autant qu'ils se voient souvent obligés de supporter des coûts supplémentaires aux fins de leur conformité. Les participants à la conférence ont rappelé que le Modèle de données de l'OMD a justement été créé pour pallier ce problème, dans la mesure où il offre un ensemble de jeux de définitions de données et de messages électroniques clairement structurés, harmonisés, normalisés et réutilisables. Le Modèle a été créé pour satisfaire aux exigences opérationnelles et juridiques des autorités de réglementation responsables de la gestion des frontières, y compris la douane. Élaboré conjointement par les douanes et les entreprises, le Modèle de données de l'OMD est la clé de voûte des échanges de données au niveau national, bilatéral et multilatéral.

Les chaînes de blocs : une technologie prometteuse dont l'adoption reste trop lente

L'un des thèmes récurrents de la TECH-CON de l'OMD a été le déploiement de la technologie des chaînes de blocs. La grande majorité des participants sont d'accord pour dire que cette technologie est très utile et pourrait contribuer à donner corps à la notion de pipeline de données, notion qui serait à son tour un énorme atout pour améliorer l'analyse de risques et les contrôles, et accroître de surcroît la facilitation du commerce. Néanmoins, comme l'un des intervenants l'a fait remarquer, si les grands transporteurs investissent déjà dans des solutions de chaînes de blocs, il est essentiel que des plateformes de chaînes de blocs publiques fassent en sorte que les petites et moyennes entreprises ne soient pas laissées de côté. Malgré les possibilités offertes par cette technologie, seules quelques administrations des douanes se sont lancées dans des expériences pilotes et elles sont encore moins nombreuses à avoir pleinement déployé des plateformes fondées sur cette solution. Pour favoriser son adoption, il conviendra d'adopter des cadres réglementaires harmonisés et assurer le déploiement de chaînes de blocs neutres.

Connecter les systèmes : une priorité

Le format numérique des informations recueillies auprès de systèmes informatiques divers peut varier. Les organes de réglementation tels que les autorités douanières pourraient théoriquement avoir accès à des écosystèmes riches en données, gérés par des entités publiques et privées, et être

capables de retracer le parcours suivi par un envoi tout le long de la chaîne logistique. Toutefois, cette mine d'informations n'a pas énormément de valeur en l'absence d'un moyen normalisé et actualisé qui permette aux douanes de recueillir et d'interpréter ces données.

La transition vers le télétravail

La plupart des administrations se sont rapidement adaptées aux nouvelles circonstances et ont permis à leur personnel de travailler à domicile. Les Membres ont dû augmenter leur bande passante et se sont tournés vers des fournisseurs pour les aider à trouver des outils adéquats de collaboration en ligne. Les avantages de cette nouvelle situation sont clairs : dans de nombreux cas, une plus grande efficacité et des possibilités accrues de participation à des formations et événements en ligne ont été constatées. Les intervenants ont cependant également mis les doigts sur les désavantages corollaires, notamment l'incapacité pour le personnel d'inspection de travailler à distance, les éventuelles failles de sécurité, une mauvaise connexion internet et l'absence de possibilité d'échanges et de réseautage, en particulier pour les fonctionnaires qui viennent de rejoindre l'administration.

Garder toujours l'esprit ouvert

Durant les trois jours de la conférence, que ce soit lors des discussions sur les plateformes de collecte et d'analyse des données, sur les processus et flux de travaux en cas d'incidents ou encore sur les mesures éventuelles pour répondre à une contrainte, comme le besoin de limiter les contacts physiques tout en permettant aux marchandises et aux personnes les transportant de circuler en toute sécurité, les maîtres mots ont été : souplesse et flexibilité.

Les intervenants ont appelé l'OMD à jouer un rôle de premier plan et à continuer d'être une plateforme de coopération douanière multilatérale et de partage d'expériences sur la numérisation. Certains ont aussi exprimé le besoin de promouvoir la numérisation non seulement auprès des institutions publiques mais aussi auprès des parties prenantes du secteur privé intervenant dans les échanges internationaux.

La technologie offre la possibilité de revoir les procédures, la formation et le déploiement du personnel. Bien conscient de cette réalité, le Secrétariat de l'OMD continuera à promouvoir l'échange d'informations sur les diverses technologies utilisées pour gérer les flux de marchandises, de personnes et de moyens de transport à travers les frontières et sur les progrès engrangés sur la voie vers une chaîne logistique numérique. La plupart des articles du présent numéro de l'OMD Actualités ont trait au déploiement de solutions technologiques. Voilà qui témoigne bien de l'importance de la technologie pour la douane et le commerce.

En savoir +

facilitation@wcoomd.org



▶ **Total Trade Platform**

▶ **Building a Resilient & Agile Supply Chain**

▶ **Through public and private sector collaboration**



**Elevate
Trade
Ecosystem**



**Enhance
Connectivity,
Control &
Visibility**



**Ease &
Facilitate
Trade**



CrimsonLogic

Solutions. Simplified.

GeTS



As we face new global challenges

Webb Fontaine's technology is
now more important than ever.

Powered by Artificial Intelligence,
our solutions optimise the entire
spectrum of Trade.

We're building something big.



http://

www.webbfontaine.com